

Le Chasseur de l'Orne

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne



HOM MAGE



ALAIN STAMÉNOFF

Le monde de la chasse ornaise a perdu l'une de ses figures. Alain Staménoff, président de la Fédération des Chasseurs de l'Orne de 1993 à 2011, s'est éteint le 18 avril 2025 à l'âge de 83 ans. Son parcours, marqué par une passion indéfectible pour la chasse et un engagement sans faille pour la ruralité, mérite d'être salué avec respect et reconnaissance.

Né en 1941, Alain découvre la chasse dès l'âge de 14 ans, d'abord attiré par le petit gibier, puis par la chasse du sanglier. Ce lien profond avec la nature et les traditions rurales l'amène à s'investir pleinement dans la vie associative, puis politique. **Il a œuvré à la tête de la FDC61 pendant 18 années.**

Mais Alain Staménoff ne s'est pas limité à l'action fédérale. En 1998, il conduit la liste du mouvement Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT) aux élections régionales. Élu conseiller régional de Basse-Normandie, il y siège jusqu'en 2004, portant haut les valeurs de la ruralité et de la chasse dans l'arène politique.

Homme de terrain, de convictions et de caractère, Alain a su fédérer, convaincre et bâtir. **Son engagement lui a valu d'être fait chevalier de l'ordre national du Mérite.** Il résidait à l'Ehpad L'Orée des Bois, à La Chapelle-d'Andaine, où il s'est éteint paisiblement. Ses obsèques ont été célébrées le 28 avril 2025 en l'église Sainte-Marie-Madeleine de sa commune de cœur.

La Fédération des Chasseurs de l'Orne, ses membres, ses amis et tous ceux qui ont croisé sa route garderont le souvenir d'un homme passionné, profondément attaché à la terre et à ses traditions.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis chasseurs, Alors que la saison 2025/2026 approche, c'est avec fierté et reconnaissance que je m'adresse à vous. Cette année encore, la chasse dans l'Orne a été marquée par des défis, des évolutions, et une mobilisation exemplaire. Ensemble, nous avons su faire face, innover et renforcer notre rôle dans la gestion durable de la faune sauvage et la préservation de nos territoires. Ce printemps, la chasse du gibier d'eau a connu des remous, entre pressions européennes et tentatives d'ajustements réglementaires de la part de notre Ministre. Nous avons dû mettre en place des solutions concrètes pour renverser la tendance et l'utilisation de *ChassAdapt* se révèle, aujourd'hui, précieuse pour quantifier les prélèvements avec précision. Ce dispositif, désormais incontournable et obligatoire, témoigne de notre responsabilité dans la gestion des espèces.

Dans cette dynamique, et sous l'impulsion de l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau, la Fédération adhère désormais à l'ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique). Cela marque une étape décisive vers une chasse modernisée et scientifiquement fondée. ISNEA nous offre une expertise reconnue, des outils d'analyse performants, et surtout une voix forte pour porter nos dossiers au niveau européen. C'est une avancée majeure, qui nous permet de défendre nos intérêts avec rigueur et crédibilité.

Dans notre volonté de moderniser et de structurer la chasse, nous avons lancé cette année une filière de traitement des déchets de venaison. Cette initiative vise à répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux liés à la gestion des restes de gibier. Elle s'adresse aux chasseurs volontaires, et repose sur un principe simple : chaque animal tué pourra être pris en charge pour un coût modique de 5 €. Ce système permettra de garantir la non-contamination des sols et des nappes d'eau à proximité, et participera à enrayer l'épidémie de tuberculose bovine qui sévit dans notre département. C'est une démarche responsable, qui témoigne de notre engagement pour une chasse propre et durable.

La modernisation passe aussi par l'intégration de nouvelles technologies. Nos drones thermiques sont devenus des outils incontournables pour la surveil-

lance sanitaire et la préservation de la biodiversité. Sur la zone tuberculose, ils nous permettent de quantifier et de surveiller la population de sangliers avec une précision inégalée. Ces données sont essentielles pour adapter nos actions et prévenir les risques.

Mais ils ne servent pas uniquement à la gestion sanitaire. Ils jouent également un rôle crucial dans le registre de la biodiversité. Cette année, nous avons pu sauver plus de cent faons grâce à leur repérage avant les fauches. Ces interventions, rendues possibles par la technologie, sont une source de fierté pour la Fédération et l'Association des Chasseurs de Grands Gibiers. Et ce n'est pas tout, nous avons également pu suivre le nid d'une espèce discrète, le Courlis Cendré, tout au long du printemps. Ces actions montrent que les chasseurs sont aussi des protecteurs de la nature, attentifs à la richesse de notre patrimoine vivant.

Un des autres piliers de l'action de la Fédération : la formation. Grâce à notre partenariat avec la ville d'Argentan, nous disposons désormais d'un stand de tir moderne pour former les chasseurs au tir sur sanglier courant et sur cible jusqu'à 300 mètres répondant pleinement aux exigences de précisions et de sécurité. Cette formation est ouverte à tous les chasseurs, les détails sont disponibles en page 48.

Je tiens également à rappeler l'importance de la formation décennale, obligatoire pour tous les chasseurs, elle permet de garantir sécurité et responsabilité. Les inscriptions sont ouvertes auprès du secrétariat de la Fédération.

Pour terminer, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements à tous les chasseurs qui participent, qui s'engagent, et qui œuvrent pour la chasse dans l'Orne. Votre passion, votre sérieux et votre esprit de solidarité sont les fondements de notre Fédération. Grâce à vous, nous avançons, nous innovons, et nous construisons une chasse moderne, respectueuse et durable.

Chers amis, continuons ensemble sur cette voie. Que l'année à venir soit riche en rencontres, en découvertes, et en réussites. Vive la chasse !

Avec toute mon amitié cynégétique,

Christophe de BALORRE
Président

SOMMAIRE

01 Le mot du Président

02 Le Conseil d'Administration

04 Assemblée Générale

04 Rapport moral et cynégétique

11 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

14 Remise de médailles

16 Votes statutaires

17 Grand gibier

17 Procédure - Jugement du 07-06-2024

18 Cerf

19 Chevreuil

20 Plan de chasse cervidés

21 Plan de chasse Grand Gibier

22 Plan de gestion Sanglier

23 Indemnités

28 Exposition des trophées de cerfs

30 Petit gibier

30 Lièvre

31 Perdrix

32 Migrateurs

34 ISNEA

36 Suivi sanitaire

36 Chassadapt

37 Sentinelles de la nature

38 L'appli SIRENE

39 Tuberculose

40 Témoignage

41 Nature

41 Nature propre

42 Gestion responsable des déchets de venaison

46 Salon de la chasse

47 Pour le bien-être de tous

47 Formation sécurité décennale

48 Un nouveau souffle

pour la formation au tir

50 Opérations de Sauvetage des Faons

53 Barème subventions

54 Recensement des dégâts

55 Associations

Directeur de la publication : C. de BALORRE

Tirage : 10 000 ex.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2025

Conception maquette : Corine RÉMON

Impression : Compédit Beauregard S.A.

Z.I. Beauregard • 61600 La Ferté-Macé

Tél. : 02 33 37 08 33

Photos : www.stephanlevoye.com

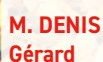
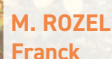
(couverture et intérieur)

et FDC61 (intérieur)

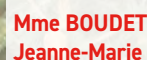
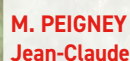


Certifié PEFC
Ce produit est issu de
forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées
www.pefc-france.org

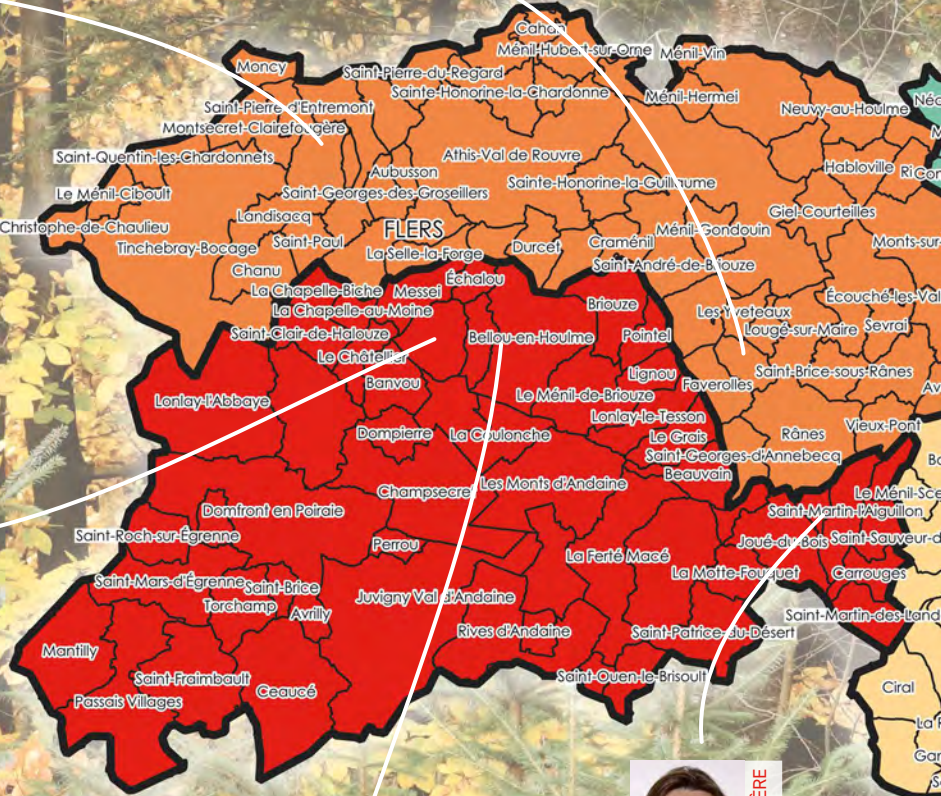


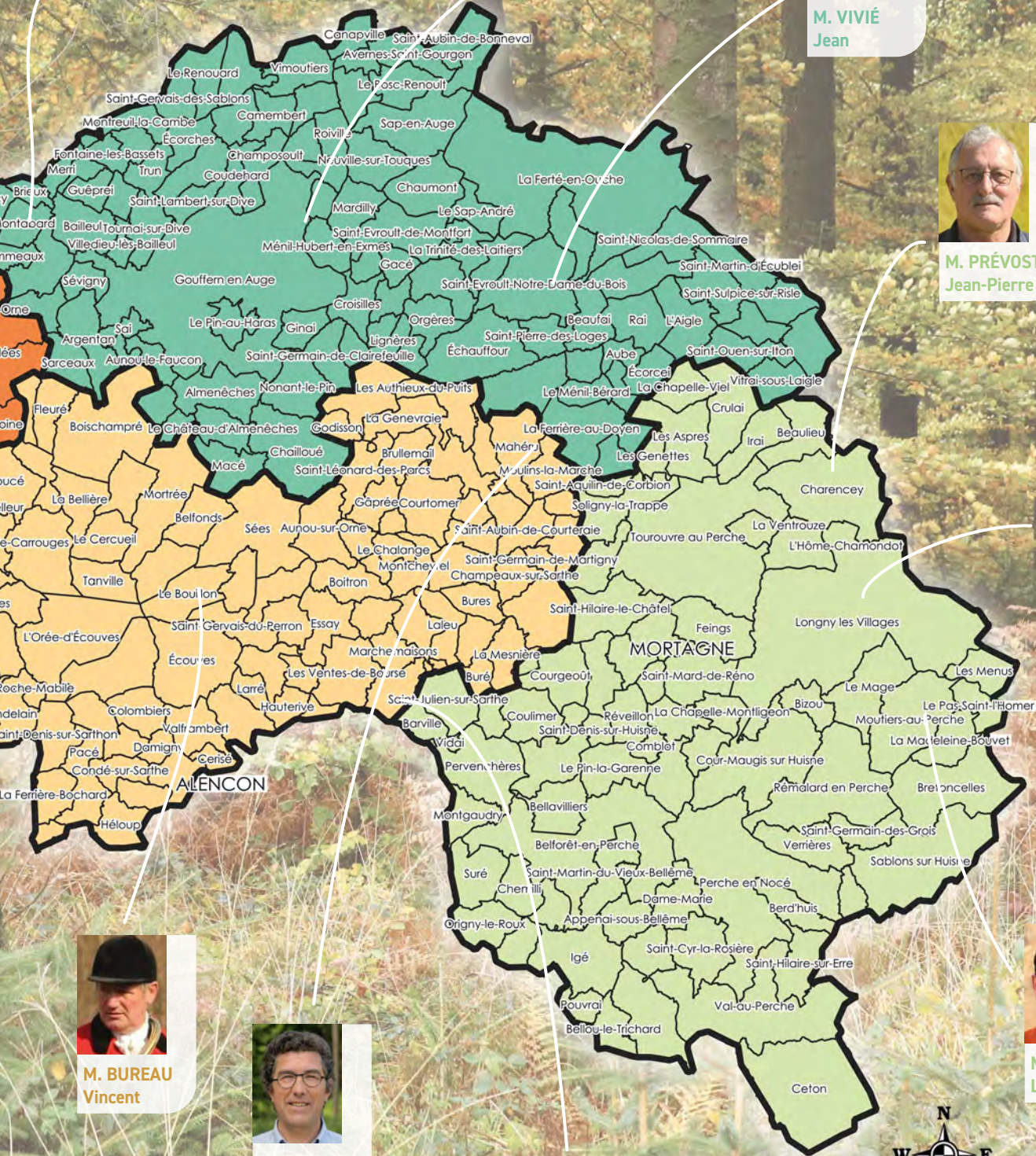
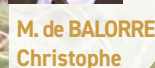
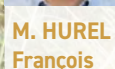
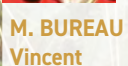
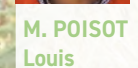
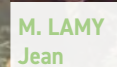
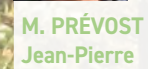
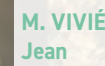


TRÉSORIER-ADJOINT



TRÉSORIÈRE







ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RAPPORT MORAL

Samedi 12 avril 2025 à 9 h 30 au Carré du Perche
(23, rue Ferdinand de Boyères, Mortagne-au-Perche)

Seul le prononcé fait foi.

Mes chers Amis,

C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons aujourd'hui au Carré du Perche afin de présenter le bilan de notre Fédération des Chasseurs pour la saison écoulée et pour aborder avec vous tous les sujets qui vont nous occuper dans les semaines et les mois à venir.

Commençons par le traditionnel bilan cynégétique ornaïs 2024/2025.

RAPPORT CYNÉGÉTIQUE PETIT GIBIER

Le Lièvre

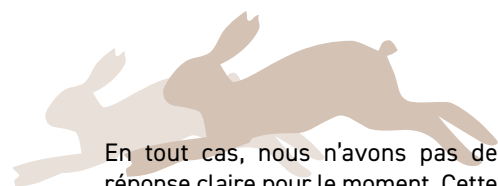
La situation du lièvre se complique. De nombreux chasseurs nous ont fait état d'une ouverture décevante. Nous nous posons beaucoup de questions sur ce qui arrive. Les indices kilométriques des comptages des renards repartent à la hausse après une longue période de maladie mais cela n'est pas suffisant pour expliquer les effectifs de lièvre dans nos campagnes. Les maladies

sont-elles la raison de cette situation ? L'EBHS, fièvre hémorragique qui touche le lièvre pourrait en être responsable. Mais nous ne trouvons aucun cadavre pour étayer cette théorie.

**Le machinisme agricole
peut aussi être
un facteur qui joue
sur la survie des jeunes.**



Christophe de Balorre ouvre l'Assemblée 2025.



En tout cas, nous n'avons pas de réponse claire pour le moment. Cette situation est certainement causée par un savant mélange de tous ces facteurs.

La Perdrix

Les comptages de cette année confirment que la perdrix ne se porte pas bien. Elle subit de plein fouet le dérèglement climatique qui fait que les éclosions viennent coïncider avec les périodes de moissons, ce qui provoque beaucoup de pertes sur les jeunes et les nids.

Les prélèvements à la chasse restent volontairement très faibles, mais permettent de conserver la motivation des chasseurs de plaine qui continuent d'agrainer, de piéger et d'implanter des couverts végétaux pour venir en aide à l'espèce.

La Bécasse

Les effectifs sont stables au niveau européen depuis maintenant plusieurs années. La saison de chasse s'est déroulée normalement sans être exceptionnelle.

Je voulais vous rappeler que le retour du carnet de prélèvement est obligatoire, même si vous n'avez rien prélevé. Nous distribuons plus de 6 000 carnets par an et moins de 1 000 nous sont retournés, ce n'est pas très sérieux, alors merci de faire un effort ou d'utiliser l'application ChassAdapt, les retours se font automatiquement.

Le Gibier d'eau

Une saison qui a démarré sous de bons auspices mais qui s'est rapidement essouffée. Les mois de décembre et janvier ont été très creux. Un grand nombre de bre-douilles pour nos amis gabionneurs sur ces deux mois de chasse. Une saison ne fait pas l'autre, les oiseaux sont capricieux et nous ne connaissons pas encore tous les secrets de la migration. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons rencontré cette semaine le Président d'ISNEA, Patrick Massenet qui nous a présenté l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique. Je vous en reparle plus longuement dans quelques minutes au moment de nos actualités.

Pour le moment, je poursuis le bilan cynégétique.



Le Blaireau

C'est maintenant la troisième année consécutive où la période complémentaire de vènerie sous terre n'est pas autorisée. Cette année, à la vue des chiffres qui nous sont parvenus, l'arrêté d'ouverture anticipé n'a même pas été pris. Il faut nous aider ! Nous pouvons faire toutes les enquêtes, vous fournir tous les outils, mais si vous ne les utilisez pas, alors c'est peine perdue. Sans éléments, monsieur le Préfet ne prendra pas de nouvel arrêté. Nous avons mis en place une application smartphone qui s'appelle SIRENE Tech, elle est gratuite, à disposition de tous, chasseurs, piégeurs, agriculteurs, tous ces acteurs de terrain qui connaissent nos campagnes par cœur et à qui le blaireau peut causer bien des tracasseries. Depuis plus d'un an que cette application existe, seules 118 garennes ont été déclarées. C'est dérisoire quand on connaît la réalité du terrain et cela ne permet pas de défendre notre cause.

Les chiffres sont le nœud du sujet. Tant qu'un grand nombre de données n'est pas remonté, la situation, j'en ai bien peur, n'évoluera pas.

Lorsque nous voyons l'augmentation du nombre de blaireaux et les dégâts qu'ils causent, nous ne pouvons pas lâcher et laisser nos détracteurs raconter n'importe quoi et emporter une bataille que nous ne devrions même pas mener si le bon sens était de mise. Vous allez pouvoir demander à Mme Briens, des services vétérinaires, si le blaireau est une espèce en voie de disparition. Elle vous dira certainement que bien que la pression de piégeage sur la zone tuberculose soit très forte, l'espèce est toujours présente. J'en profite pour remercier les piégeurs qui font un travail remarquable pour lutter contre la tuberculose. Nous n'allons donc rien lâcher et mettre en place un nouveau protocole pour collecter des données et tenter d'évaluer la population de blaireaux au niveau départemental. Nous envisageons de découper le département en zones d'échantillonnage, et faire un inventaire des terriers sur ces zones, avec photo et géolocalisation. Ce travail est énorme et nous allons avoir besoin une nouvelle fois de volontaires. Je sais pouvoir compter sur Sébastien Vivié, Président des déterreurs et ses équipes mais je ne suis pas certain que cela soit suffisant. Donc, ne vous étonnez pas si nous venons frapper à votre porte pour un petit coup de main. En plus de ce dénombrement, il faudra que nous étudions de près et de nuit, vu les mœurs de l'animal, le nombre de blaireaux présents dans les garennes recensées avec une étude statistique sur un échantillon qui permettra d'obtenir une évaluation de la population. Cela va demander de l'investissement en temps et en volontaires mais je pense que cela pourra nous permettre d'obtenir une nouvelle période complémentaire pour la vènerie du blaireau.





GRAND GIBIER

Le Chevreuil

Le plan de chasse 2024/2025 s'est terminé avec un taux de réalisation départemental de 90,3 %, soit 7 211 chevreuils prélevés sur les 7 990 attribués. L'attribution du plan de chasse 2025/2026 devrait être globalement stable mais avec des variations par secteurs. C'est notamment le cas sur le massif des Andaines qui voit son attribution globale baisser d'une trentaine d'animaux, alors que son voisin, le Bocage, lui est en hausse d'une vingtaine. Le plan de chasse chevreuil semble être à maturité et nous adaptons simplement les attributions en fonction des mortalités que nous pouvons observer ou des variations locales de densité. Les 18 derniers mois ont été très humides, et la reproduction en a souffert, comme la mortalité liée au parasitisme.

Le Cerf

Les populations de cerfs se portent très bien. Sur les 2 092 grands animaux attribués, 75,6 % ont été prélevés, en croissance de 3 % par rapport à l'an dernier. Le plan de chasse pour 2025/2026 prévoit à nouveau une attribution supérieure à l'an passé, 2 202 pour être exact.

Cette augmentation est principalement liée au secteur de Saint-Évroult où les problèmes persistent, mais également sur les massifs d'Andaines et Longny où des soucis plus locaux sont observés. Nous allons donc

mettre en place un plan d'action sur ces massifs. Nous allons augmenter les attributions, principalement pour prélever des biches ; nous allons également revoir notre système de répartition de ces attributions. Il va changer au profit d'un système qui ne sera plus basé exclusivement sur la surface des territoires mais réparti en fonction de la présence effective des animaux. Cela paraît plus inéquitable sur le papier, mais répond davantage au comportement grégaire des grands cervidés. Nous allons également encourager la réalisation de battues concertées dans les secteurs où les cerfs se regroupent. Les battues concertées, c'est une pratique que nous avons testée à Saint-Évroult en février dernier et qui nous a coûté la une des journaux pendant quelques jours ! Vous me direz, ce qui est arrivé n'est pas lié à la battue concertée mais aurait pu arriver n'importe quand. Bref, je reviens à mon sujet, les battues concertées. Vous savez bien que lorsque l'on chasse les grands, dès que l'on claque la porte de la voiture, ils partent chez le voisin, s'ils sont remisés en plaine, ils sont inapprochables. Eh bien, lors d'une battue concertée, tout le monde chasse le même jour et en même temps. Ce système permet de faire bouger davantage d'animaux et à de petits territoires contigus de réaliser plus facilement leur plan de chasse. Toutes ces mesures doivent nous permettre de revenir à des situations plus équilibrées.

Le Sanglier

Nouveau record de prélèvements cette année. Nous avons prélevé 5 971 sangliers. Les sangliers se portent bien et leur dynamique est assez forte. Nous devons nous donner les moyens de réguler leur population. Nous pouvons désormais les tirer toute l'année avec des possibilités de tir à l'affût sur autorisation préfectorale dès le 1^{er} mars et jusqu'au 31 mai sur les semis. Nous avons même demandé une extension aux prairies avec un tir à l'affût et à l'approche. Cela sera normalement possible dès l'an prochain. Il peut être tiré à l'approche et à l'affût sur autorisation préfectorale à partir du 1^{er} juin jusqu'à l'ouverture générale sur l'ensemble du département. Nous avons demandé que des battues anticipées puissent être organisées à partir du 1^{er} septembre dans les massifs où il est classé ESOD. Pour compléter cet arsenal, il pourra être chassable l'an prochain en battue au mois de mars dans ces mêmes massifs où il est classé ESOD.

Dernière chose, pour l'ensemble du département, aucune consigne de tir restrictive ne devra être donnée sauf celle du non-tir des laies suitées.

Je vous rappelle également que depuis l'an dernier, il n'existe plus de jour de non-chasse du sanglier dans le département de l'Orne, que ce soit en forêt ou en plaine.

Je pense qu'avec ces armes nous donnons des moyens aux chasseurs et aux agriculteurs de limiter la population de manière efficace. J'enjoins d'ailleurs les agriculteurs actuellement non-chasseurs à venir grossir nos rangs et à participer activement à la protection de leur activité.

D'autres problèmes pointent le bout de leur nez dans notre département, nous étions jusqu'ici relativement exempts de cultures de miscanthus, mais de grandes parcelles se mettent en place, permettant l'installation de sangliers qui causent de nombreux dégâts agricoles. C'est le cas dans le Perche autour de Berd'huis où les louvetiers réalisent des tirs de nuit pour contenir la population. Ces implantations sans protection sont intolérables pour la Fédération. Elles

créent des situations très conflictuelles et engendrent de nombreux dégâts. Nous avons cette semaine rencontré les instances agricoles départementales pour trouver des solutions. Plusieurs pistes ont été évoquées et notamment l'obligation d'engrillager les parcelles de manière à ce que les sangliers ne puissent y pénétrer, dans le cas contraire, des abattements d'indemnisation seront systématiquement réalisés chez l'exploitant, (et les riverains auront accès à des bracelets gratuits pour réguler la population). Ce sont des mesures fortes mais nécessaires afin d'éviter la multiplication des points noirs sangliers.

Nous n'avons pas besoin de cela, lorsque l'on voit l'impact qu'a eu la météo catastrophique sur les surfaces détruites pour l'année 2024.

Une année de pluie qui aura entraîné des reconversions de surfaces de céréales d'hiver en maïs au printemps. Des semis de printemps qui se sont étalés dans le temps, tout comme la récolte. Cette météo, plus que capricieuse a fait quasiment doubler les surfaces détruites en maïs. Une vraie catastrophe pour les exploitants et la Fédération qui doit régler la note. Vous le verrez tout à l'heure, les indemnisations 2024/2025 pourraient atteindre des montants records. Nous en sommes actuellement à un peu plus de 1 200 000 € déjà versés et la projection nous donne une prévision à quasiment 1 600 000 €. La météo du printemps sera déterminante pour la fin de saison.

Après ce bilan cynégétique, nous allons faire le point sur l'actualité et l'année écoulée. Le nombre de chasseurs dans le département a diminué de 3 %, pour atteindre 9 269 chasseurs. Le jour de l'ouverture, la moyenne d'âge était de 54 ans et 4 mois. Il y a 10 ans, cette moyenne était inférieure à 53 ans. Nous le savons il y a un glissement de la pyramide des âges et les 318 candidats aux permis de chasser ne suffisent pas à combler les départs à la retraite de nos chasseurs les plus âgés. Il faudrait que nous parvenions à rajeunir nos rangs. Il faut également recruter davantage, et permettre aux

candidats de passer le plus facilement possible les formations et les examens. Dans ce but nous organisons cette année nos premières formations le week-end pour celles et ceux qui ne sont pas disponibles en semaine. Elle se dérouleront les 14 et 21 juin prochain. Il ne faut pas freiner les vocations lorsqu'elles se présentent à nous. Nous ferons donc le maximum pour que tout se passe pour le mieux.

Pour continuer notre bilan, dans ce processus important de formation des chasseurs, la formation décennale suit son cours avec un léger tassement ces derniers temps. Le volontariat ne suffira bientôt plus à remplir nos sessions de formation. Vous voyez à l'écran les dates disponibles, il y en a environ une de programmée chaque mois. Nous en sommes aujourd'hui à environ 3 500 personnes formées. Ces formations sont bien perçues et les chasseurs s'y réapproprient les règles de sécurité, alors inscrivez-vous. C'est primordial, même si aucun accident mortel n'est à déplorer dans l'Orne cette année et nous nous en réjouissons, il y a tout de même eu des incidents malheureux qui auraient pu se terminer en drame. C'est également pour cela que nous avons organisé cette année une nouvelle formation à destination des organisateurs de chasse. Elle rencontre un véritable engouement, les 6 sessions que nous avions prévues sont complètes. Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur liste d'attente et nous vous contacterons dès qu'une nouvelle journée sera programmée. Cette formation sensibilise aux mesures de sécurité, forme aux premiers secours et explique quelles sont les responsabilités de chacun. Une partie de l'après-midi est même consacrée aux ricochets en tir réel. Je peux vous dire que c'est édifiant. Les organisateurs formés vont y réfléchir à deux fois avant de placer un tireur.

Pour revenir sur les accidents mortels de l'an dernier, vous avez pu lire dans la presse que l'organisateur de la chasse et le tireur du coup de fusil qui a coûté la vie à Christophe Jahandier l'an dernier ont été jugés il

y a quelques semaines. En première instance l'organisateur et le tireur ont été condamnés **aux mêmes peines** : 3 ans de prison dont 2 avec sursis, de fortes amendes et dommages et intérêts ainsi que la suppression du permis de chasser et inscription au fichier Finiada pendant 5 ans. Les deux protagonistes ont fait appel de la décision, mais comme je vous le disais il y a quelques instants, les organisateurs de chasse doivent être conscients que leur responsabilité peut être mise en cause lors d'un accident. C'est aussi pour cela que nous avons mis en place toutes ces mesures de sécurité l'an dernier. Cela permet de cadrer nos pratiques et que chacun comprenne son rôle. Yves fera tout à l'heure un retour sur ces mesures et ce que cela a changé dans nos chasses au quotidien. L'une des mesures phare est le respect de l'angle de 30°. Pour vous aider, nous avons acheté 10 000 paires de pictos pour matérialiser ces angles. La matérialisation n'est pas obligatoire, vous pouvez vous repérer à un élément fixe du paysage, un arbre, un piquet de clôture mais les pictos oranges sont bien pratiques. Ils sont offerts à tous les chasseurs du département. Il vous suffit de venir les chercher à la Fédération.

Je vous ai parlé tout à l'heure du blaireau et de la nécessité de récolter des données. J'aurais tout aussi bien pu vous parler du gibier d'eau et de la demande de moratoire, exprimée par la Commission européenne, sur un certain nombre d'espèces emblématiques de la chasse à la hutte comme le canard souchet ou le siffleur. Cette fois-ci, quelques états membres, dont la France, n'ont pas laissé faire la Commission, mais jusqu'à quand ? Il nous faut des chiffres maintenant, avant une nouvelle estocade. Les chasseurs de gibier d'eau du département l'ont bien compris. Ils sont quasiment les meilleurs en France dans la lecture d'ailes, alors que cette chasse est anecdotique dans le département, et ce n'est pas péjoratif, par rapport à d'autres comme le Nord, la Somme ou des départements côtiers bien plus proches de nous. Dans l'Orne, ils sont peu nom-

breux mais très dynamiques, je les félicite. Ils ont également fait équiper une oie avec une balise GPS. Ce dispositif a permis de récolter tous les déplacements de l'animal depuis deux ans. Ces renseignements sont importants et passionnants. On y a notamment appris que cette oie a fait le trajet entre l'estuaire de la Loire et les Pays-Bas d'une seule traite et en moins de 8 heures. Impressionnant !! C'est dans ce cadre que nous avons rencontré cette semaine Patrick Massenet, président d'ISNEA, accompagné de son directeur. Cette structure est un institut scientifique qui étudie la migration des oiseaux. Nous allons leur apporter notre soutien car ils produisent des données permettant de défendre la chasse au niveau européen. C'est grâce à leurs chiffres et leurs publications que la France a défendu le dossier des moratoires dont je vous ai parlé précédemment.

Un autre outil est à notre disposition, c'est l'application ChassAdapt développée par la FNC. Initialement conçue pour le carnet bécasse numérique, elle se développe aujourd'hui pour recenser tous les prélèvements faits à la chasse et pourrait permettre de gérer en direct des quotas de prélèvements comme celui de la tourterelle des bois. Cet oiseau se trouve actuellement sous le coup d'un moratoire mais pourrait rapidement revenir dans la liste des espèces chassables avec une gestion nationale des prélèvements grâce à ChassAdapt. Autre innovation technologique de cette application, l'intégration de l'Intelligence Artificielle, capable de réaliser des lectures d'ailes automatisées. Vous prenez une photo de l'aile et l'application vous donne quasi instantanément l'âge de l'oiseau ainsi que son sexe. Ces informations sont regroupées en base de données et permettent d'acquérir encore davantage de connaissances, de déterminer la pyramide des âges des prélèvements et d'en déduire celle de la population.

Cette application doit également s'attaquer aux systèmes de marquages pour les grands animaux avec la dématérialisation des bracelets. De

ce côté nous en sommes à la phase expérimentale, mais ça avance dans le bon sens.

Je le sais, beaucoup d'entre vous vont me le dire, le numérique, ce n'est pas mon truc, je n'y comprends rien et surtout je n'ai pas envie. Je ne vous demande pas de vous y mettre personnellement, vous pouvez vous faire aider par un jeune de l'équipe de chasse ou un membre de la famille, (même non-chasseur). L'essentiel est de faire remonter les informations.

Le numérique, je vous le dis, c'est le moyen le plus simple et le plus efficace pour collecter des données, gérer des quotas et surtout pérenniser la chasse, la faire entrer dans une chasse durable. Il faut que nous évoluions avec notre temps pour protéger notre chasse, notre ruralité et notre passion.

Sur un plan législatif, c'est la réforme du système d'indemnisation des dégâts de gibiers qui est en discussion. Deux choses importantes à savoir. Cette réforme découle de l'accord tripartite signé il y a maintenant 2 ans entre la FNC, les instances agricoles et l'État. Je dois vous informer qu'il y a de fortes chances pour que les aides promises dans le cadre de cet accord ne soient pas versées. En cause, les restrictions budgétaires ! Vous verrez lors de la présentation du prévisionnel de la Fédération que ce n'est pas neutre et que le budget dégâts se retrouve dans le rouge.

Je voulais également dire à ce sujet que les chasseurs ne doivent plus être les seuls à payer. Avec toutes ces zones de non-chasse qui se développent ça et là, toutes ces zones périurbaines inchassables, nous n'avons plus les moyens de réguler efficacement les populations et nous sommes obligés par la loi actuelle de payer l'intégralité des dégâts. Ce n'est plus possible. Je comprends que certains puissent s'opposer à la chasse mais ils doivent également comprendre que face à ces droits, légitimes, ils ont aussi des devoirs. Notamment le devoir de réparer le préjudice causé à autrui par leur



inaction. Pour être clair, les indemnités de dégâts doivent être pérennisées, mais les chasseurs ne doivent plus être seuls à payer. C'est avec cette idée que les parlementaires, et j'en appelle à ceux qui sont dans la salle, doivent élaborer un projet de loi équilibré.

Concernant le reste de l'actualité de cette année, il y a eu **l'affaire du cerf**. Je l'ai évoqué à demi-mot tout à l'heure. Je ne reviens pas sur les images qui ont fait le tour de la planète. Oui, je n'exagère pas, nous avons reçu un mail en provenance des États-Unis pour nous insulter. Je ne reviens pas non plus sur les dizaines de mails et les appels téléphoniques d'insultes et de menaces de mort que nous avons reçus à l'issue de cette diffusion.

Je tiens par contre à revenir sur l'emballage médiatique voulu et orchestré par le propriétaire à l'origine de tout cela et sur les déclarations plus qu'approximatives et mensongères de sa part.

Pour commencer, il me semble que les mots ont leur importance et pour rappel de la définition du Larousse, un assassinat est un homicide prémédité. À ma connaissance, personne n'est mort. Et Non, ce n'était pas non plus une chasse à courre. Et Oui, bien que la journée soit consacrée au prélèvement de biches en priorité, les cerfs pouvaient être chassés. Et Oui, l'animal était blessé, préalablement à la chasse. Pour preuve, la meute de chiens a été lâchée 12 minutes avant la mise à mort et à parcouru 600 m avant de se retrouver sur la terrasse de la propriété.

De mon point de vue, l'acte que nous avons tous vu n'est même pas un acte de chasse mais l'euthanasie d'un animal pour abrégé ses souffrances. Ils le savent déjà car je les ai personnellement contactés, je renouvelle ici publiquement mon soutien aux deux chasseurs que l'on voit sur cette vidéo et à leur entourage proche. Je conserve volontairement leur anonymat car vous n'imaginer pas ce qu'ils ont dû subir dans leur vie quotidienne, au travail,

ou à l'école pour leurs enfants. Cette situation n'est pas normale. Il n'est pas normal que les médias ne traitent pas les sujets chasses avec plus de recul. J'ai l'impression qu'ils sont plus dans la réaction démesurée d'un militant anti-chasse plus que dans la recherche de vérité et d'information du public.

Mes chers amis, soyez fiers de ce que vous êtes, de ce que vous faites et ne laissons personne nous dire le contraire. La chasse et la ruralité ont de beaux jours devant elles, à condition de s'assumer en tant que tel. Surtout, nous devons impérativement nous défendre les uns, les autres. Je l'ai dit lors de plusieurs assemblées des associations de chasses spécialisées du département et je le dis depuis longtemps maintenant. La chasse est menacée à tous les niveaux. Il faut décroiser et prendre de la hauteur pour défendre notre mode de vie dans son ensemble. Alors mes amis, ne laissons pas les réseaux sociaux et les médias faire de nous ce que nous ne sommes pas. Sans devoir nous justi-

fier, nous devons nous exprimer pour expliquer nos valeurs à ceux en capacité d'écouter. À ce sujet, cela vient juste de tomber, une action collective est organisée le 17 mai prochain. Nous, chasseurs, irons déposer un manifeste dans toutes les mairies de France pour faire entendre notre voix. Nous ne devons plus être des victimes permanentes. Ce manifeste que vous pourrez transmettre est à votre disposition à la Fédération, il y en a également des exemplaires qui circulent ce matin. Vous pouvez voir que nos demandes y sont plus que légitimes. La reconnaissance d'intérêt général de la chasse avec les services que nous rendons, la demande de l'arrêt du paiement des dégâts par les seuls chasseurs comme je vous l'expliquais tout à l'heure, le refus de l'interdiction d'utilisation du plomb, la reconnaissance de toutes les chasses traditionnelles, le maintien du piégeage, etc. autant de sujets que nous abordons régulièrement dans nos Assemblées Générales et qui doivent maintenant avancer. Merci pour votre participation à cette action auprès de vos élus locaux.

Pour terminer, **je voudrais vous donner rendez-vous pour un nouvel événement dans notre département, c'est le salon « Chasse Pêche Nature et Terroir ».**

Je pense que vous en avez entendu parler, l'organisateur, M. Emmanuel Olivier est d'ailleurs parmi nous ce matin. Bravo pour ton engagement Emmanuel, c'est un grand salon chasse qui se déroulera à Alençon, au parc Anova sur plus de 3 ha ! Avec de nombreux exposants, des animations et la présence de l'ensemble des associations du département. Nous y réaliserons l'exposition annuelle des trophées de cerfs. Merci Emmanuel pour ton esprit d'entreprise et ton courage à mettre en place cet événement dans notre département. J'espère vous y voir nombreux.

Voilà tout ce dont je voulais vous parler.

Merci à tous d'être présents aujourd'hui, merci de vous intéresser à nos travaux, merci de votre engagement au quotidien et surtout merci pour votre soutien.



CONCLUSION

Nous arrivons à la fin de cette matinée et comme vous avez pu le constater, nos agendas sont bien remplis. Le sujet le plus important en ce moment est la maîtrise des populations de grands gibiers sur le massif de Saint-Évrout et dans le Perche. Nous y travaillons main dans la main avec nos partenaires agricoles et les services de l'État. Je pense que monsieur le Secrétaire Général vous en parlera dans quelques minutes. La surveillance de la zone Tuberculose Bovine est également pour nous une priorité. Nous avons dans ce dossier un rôle prépondérant de surveillance de la faune sauvage et un rôle actif dans la régulation des populations de blaireaux sur la zone, encore un grand merci aux piégeurs du département. Je vous remercie de toute l'attention que vous avez portée à notre Assemblée Générale. Je vais maintenant laisser la parole à monsieur le Secrétaire Général, qui va conclure nos travaux.

Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié qui vous sera servi dans le hall du Carré du Perche.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2024

BILAN PASSIF

	30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	
	Fonds propres statutaires	
	Fonds propres complémentaires	15 245
	Fonds propres avec droit de reprise	
	Fonds propres statutaires	
	Fonds propres complémentaires	
	Écarts de réévaluation	
	Réserves	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves pour projet de l'entité	4 416 871
	Autres réserves	
	Report à nouveau	904 489
	Excédent ou déficit de l'exercice	- 4 008
	TOTAL (I)	5 332 598
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	
	Fonds dédiés	185 444
	TOTAL (II)	185 444
PROVISIONS	Provisions pour risques	103 517
	Provisions pour charges	113 256
	TOTAL (III)	103 517
EMPRUNTS ET DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 795
	Emprunts et dettes financières diverses	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 521
	Dettes des legs ou donations	
	Dettes fiscales et sociales	118 234
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	892 356
	Instruments de trésorerie	
	Produits constatés d'avance	847 882
	TOTAL (IV)	1 964 789
	Écarts de conversion passif (V)	543 180
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	7 586 347



Yohan Blondel, secrétaire général de la préfecture de l'Orne et sous-préfet de l'arrondissement d'Alençon.



Véronique Louwagie, députée de l'Orne et ministre chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Économie Sociale et Solidaire.



À l'Assemblée Générale de l'Association FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit : nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance : nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, concernant :

- L'attribution d'une aide financière pluriannuelle par l'État.
- Le changement de méthode de comptabilisation des produits liés aux taxes de plans de chasse et de contributions territoriales.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment concernant les indemnités des dégâts des gibiers et la conformité de la présentation des comptes annuels par rapport au référentiel associatif. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

BILAN ACTIF

			Du 1/07/2023 au 30/06/2024			Au 30/06/2023
			Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets et droits similaires	12 265	12 265		
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	118 463	77 002	41 461	37 349
		Constructions	1 982 713	1 150 877	831 836	876 622
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	166 543	137 924	28 619	6 923
		Autres immobilisations corporelles	349 570	287 307	62 263	22 253
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Participations et Créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	12 254		12 254	214 317	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)			2 641 809	1 665 375	976 434	1 157 464
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Stocks et encours	68 429		68 429	65 351
		Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES	Clients, usagers et comptes rattachés	794 287		794 287	19 849
		Reçus par legs ou donations				
		Autres créances	415 581		415 581	713 926
	DIVERS	V.M.P.	4 802 013		4 802 013	3 780 658
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	471 101		471 101	451 244
	Charges constatées d'avance	58 502		58 502	24 645	
TOTAL (II)			6 609 913		6 609 913	5 055 673
COMPTES DE RÉGULARISATION		Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
		Primes de remboursement des obligations (IV)				
		Écarts de conversion actif (V)				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	9 251 722	1 665 375	7 586 347	6 213 137

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes,

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur

ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen, le 19 mars 2025

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Le commissaire aux comptes associés

Manuel LE ROUX

Le commissaire aux comptes associés

Thierry SIKORA

COMPARATIF DU COMPTE DE RÉSULTAT

SERVICE GÉNÉRAL	30/06/2024	30/06/2023
Cotisations	1 004 895	761 593
Ventes de biens	1 361 803	1 471 261
– dont ventes de dons en nature	2 309	
Ventes de prestations de services	108 378	113 389
Concours publics et subventions d'exploitation	377 108	482 504
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	225 078	261 661
Utilisations des fonds dédiés	212 039	410 954
Autres produits	127 117	103 176
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 416 416	3 604 537
Achats de marchandises	1 680 972	1 089 357
Variation de stocks	– 3 078	– 5 601
Autres achats et charges externes	570 584	524 220
Aides financières	146 422	145 638
Impôts, taxes et versements assimilés	37 698	42 513
Salaires et traitements	576 347	616 129
Charges sociales	190 774	215 377
Dotations aux amortissements et dépréciations	71 311	81 301
Reports en fonds dédiés	184 997	211 962
Autres charges	48 343	53 333
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 504 370	2 974 228
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	– 87 953	630 308
Produits financiers de participations	4 365	2 286
Autres intérêts et produits assimilés	93 358	30 532
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	97 723	32 817
Intérêts et charges assimilées	605	967
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	605	967
2 – RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	97 118	31 850
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	9 164	662 158
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 207	9 660
Produits exceptionnels sur opérations en capital	500	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 707	9 660
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		86
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	100	86
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 607	9 574
Impôts sur les bénéfices (VII)	15 779	5 986
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 516 846	3 647 014
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	3 520 854	2 981 268
5 – EXCÉDENT OU DÉFICIT (total des produits – total des charges)	– 4 008	665 746

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025-2026

LES PRODUITS	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	SECT. ÉCOCONTRIBUTION	BUDGET CONSOLIDÉ
Ventes de marchandises et prestations de service	214 990	215 000	–	429 990
Recettes – Plan de chasse GRAND GIBIER	–	621 440	–	621 440
Recettes – Permis de chasser	851 983	86 906	–	938 889
Plan accompagnement	–	–	–	
Compensation Réforme FNC112 320	112 320	–	–	112 320
Écocontribution	–	–	73 608	73 608
Contribution Territoriale Dégâts	–	303 116	–	303 116
Adhésions des territoires	–	35 000	–	35 000
Subventions	5 900	–	44 950	50 850
Assurance guichet unique	135 844	–	–	135 844
Autres produits de gestion courante	194 808	–	–	194 808
Produits financiers	60 000	–	–	60 000
TOTAL DES PRODUITS	1 575 845	1 261 462	118 558	2 955 865
LES CHARGES	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	SECT. ÉCOCONTRIBUTION	BUDGET CONSOLIDÉ
Achats et services extérieurs	491 015	1 215 362	2 208	1 708 585
Impôts et taxes	39 500	2 820	–	42 320
Charges de personnel	653 892	143 856	3 680	801 428
Autres charges de gestion courante	115 200	–	–	115 200
Écocontribution	–	–	67 720	67 720
Subventions	29 000	38 000	44 950	111 950
Charges financières	650	–	–	650
Dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges	77 602	15 410	–	93 012
Impôts sur les bénéfices	15 000	–	–	15 000
TOTAL DES CHARGES	1 421 859	1 415 448	118 558	2 955 865
RÉSULTAT BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026	153 986	– 153 986	0	0

Le budget prévisionnel de la Fédération pour la saison 2025/2026 est équilibré.

REMISE DE DÉCORATIONS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Mortagne-au-Perche, le 12 avril 2025 – À l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, la **Fédération des Chasseurs de l'Orne** a tenu à rendre hommage à quatre personnalités remarquables du monde cynégétique, en leur remettant la **médaille de Bronze de la FDC 61**, symbole de reconnaissance pour leur engagement, leur passion et leur contribution à la chasse dans le département.



Photo 1

Médaille Bronze GG COLOMBIERS

Monsieur Dominique BOUDIER

À l'initiative de Mme Jeanne-Marie Boudet, trésorière, Dominique Boudier a été honoré pour ses **25 années de service** au sein de la Fédération. Chasseur depuis 1966, passionné de petit gibier, de sarcelles et de bécassines, il est également un fervent pratiquant de la chasse à courre au cerf, membre actif de l'équipage KERMAINGANT. Son engagement familial se poursuit avec son fils Bertrand, fondateur de l'équipage du Val d'Andaine. Une anecdote marquante : sa première rencontre avec la Fédération à l'âge de 9 ans, suite à une chasse discrète aux bécasses avec ses frères... et une carabine à air comprimé !



Photo 2

Médaille Bronze PG MORTAGNE-AU-PERCHE

Monsieur Michel LEGENDRE

Proposé par M. Jean Lamy, administrateur, Michel Legendre est un **pilier de la Société Saint-Hubert**, dont il fut vice-président (1988-1996) puis président (1996-2019). Cultivateur de Saint-Langis-lès-Mortagne, il est un ardent défenseur de la chasse au petit gibier. Après **31 années de dévouement**, il a transmis le flambeau à la nouvelle génération, tout en continuant à œuvrer bénévolement.



Photo 3

Médaille Bronze GG LONRAI

Monsieur Daniel RACINE

À nouveau sur proposition de Mme Boudet, Daniel Racine a été distingué pour son parcours exemplaire. Chasseur depuis 1968, il a pratiqué la chasse au petit et au grand gibier, notamment sur les étangs du Champ-de-la-Pierre. Président de la Société de Chasse du Champ de la Pierre depuis 2015, il veille à la **sécurité, au bien-être et à la convivialité** de ses 20 actionnaires. Passionné par la chasse au chien d'arrêt, il incarne les valeurs de respect et de transmission.



Photo 4

Médaille Bronze PG DURCET

Madame Laurence DEDEBAN

Proposée par M. Vincent Beauvais, vice-président, Laurence Dedeбан représente la **nouvelle génération de chasseurs engagés et responsables**. Originaire du Gers, elle a obtenu son permis en 2016 et chasse avec le fusil de sa grand-mère. Passionnée par les oiseaux, elle a même apprivoisé une palombe. Avec son chien Pumba, elle participe aux concours Saint-Hubert, où elle s'est illustrée par plusieurs qualifications régionales et nationales, dont une **6^e place individuelle et un titre de championne de France par équipe**. En 2023, elle a fait preuve d'un **grand sens éthique**, refusant de tirer sur un faisan jugé trop éloigné, perdant la victoire du concours national d'un demi-point. En 2024, elle termine 3^e, confirmant son talent et sa rigueur.



La Fédération des Chasseurs de l'Orne félicite chaleureusement ces quatre lauréats pour leur **exemplarité, leur passion et leur engagement** au service de la chasse et de ses valeurs.

VOTES STATUTAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

1^{re} résolution

Les mandats du Commissaire aux comptes, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de renouveler ceux de la société TALENZ ALTEIS AUDIT, représentée par M. Thierry Sikora, Commissaire aux comptes signataire (suppléant : TALENZ ALTEIS AUDIT ÎLE-DE-FRANCE), pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos en 2030.

Adoptée à l'unanimité

2^e résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du cabinet comptable et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Adoptée à l'unanimité

3^e résolution

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de leur gestion au titre de l'exercice 2023/2024. Elle demande, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter dans des comptes de réserves le résultat de l'exercice s'élevant à - 4 007,60 €

Adoptée à l'unanimité

4^e résolution

Cotisation à la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie pour la saison 2025/2026.

Cotisation forfaitaire : **500 €**
Cotisation par chasseur : **1 €**

Montants inchangés par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

5^e résolution

Concernant les contrats de service, le Conseil d'Administration vous propose de reconduire les montants suivants :

Adhésion des territoires **20 €**

Contrats de service

• Droit fixe annuel **30,50 €**
• Droit proportionnel **0,20 €/ha**

Montants inchangés par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

6^e résolution

Cotisation fédérale : le montant minimum fixé par la Fédération Nationale des Chasseurs est de 60 € pour la campagne 2025/2026.

Le Conseil d'Administration vous propose : Cotisation fédérale : **61 €**.

Montant inchangé par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

7^e résolution

Financement pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibiers : le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de reconduire la contribution départementale « grands gibiers » à **35 €**

Timbre temporaire « grand gibier »

9 jours : **30 €**.

3 jours : **25 €**.

Montants inchangés par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

8^e résolution

Le Conseil d'Administration vous propose les montants suivants pour les bracelets grands gibiers 2025/2026 :

saison précédente

• cerf	230 €	(230 €)
• cerf indifférencié	230 €	(230 €)
• daguet	200 €	(200 €)
• biche	200 €	(200 €)
• jeune	170 €	(170 €)
• daim et mouflon	50 €	(50 €)
• chevreuil	20 €	(15 €)
• sanglier	20 €	(20 €)

Seul le chevreuil augmente de 5 € par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

9^e résolution

Contribution territoriale dégâts de gibier : le Conseil d'Administration propose les tarifs suivants par massif.

Unités de gestion	Montants en €/ha	
	Bois & friches	SAU
Andaines	1,37	0,61
Bellême	1,60	0,71
Bocage	1,32	0,59
Bourse	1,47	0,65
Écouves	1,41	0,63
Gouffern	1,41	0,63
L'Aigle	1,44	0,64
Longny	1,41	0,63
Monts d'Amain	1,48	0,66
Moulins Bonsmoulins	1,60	0,71
Saint-Évroult	2,44	0,64
Trappe Perche	1,29	0,57

Le montant global de la contribution territoriale est inchangé mais les calculs sont ajustés chaque année en fonction des montants des dégâts par massifs et des surfaces en plan de chasse.

Modifications par rapport à la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité
1 contre

10^e résolution

Le Conseil d'Administration vous propose de plafonner le montant des factures suivantes :

• 1 chevreuil **max. 100 €**.
• 2 chevreuils **max. à 150 €**.

Même résolution que la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité

11^e résolution

Suite à la présentation du budget prévisionnel 2025/2026 par la trésorière de la Fédération, l'Assemblée Générale approuve celui-ci qui se caractérise par un :

• total de produits de **2 955 865 €**
• total de charges de **2 955 865 €**
d'où un budget équilibré.

Adoptée à l'unanimité

12^e résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder aux opérations administratives et financières d'acquisitions, d'échanges ou de ventes d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion.

Adoptée à l'unanimité

PROCÉDURE

Jugement du Tribunal de Police d'Argentan
prononcé le 7 juin 2024

Sur la commune de Bagnoles-de-l'Orne, le 1^{er} janvier 2023, trois individus (messieurs X, Y et Z) ont chassé sans autorisation sur le terrain d'autrui, déposés en voiture par un quatrième (monsieur W). Les 3 individus X, Y et Z ont abattu un daguet sans être détenteurs d'un plan de chasse, puis l'ont déplacé sur plusieurs mètres sans l'avoir muni du système de marquage obligatoire.

Les constatations des agents de l'OFB attestant de la présence des prévenus sur place, armés, en activité de chasse, à proximité immédiate de l'animal retrouvé mort, dans un territoire à proximité immédiate de la ville et sur une propriété privée. Qu'il convient de les en déclarer coupables et d'entrer en voie de condamnation.

Par ces motifs, le tribunal a statué publiquement

Concernant monsieur W qui a véhiculé, déposé et attendu dans son véhicule messieurs X, Y et Z a été reconnu coupable de complicité de chasse sur le terrain d'autrui, ainsi que complicité de chasse sans plan de chasse et absence de marquage d'un animal soumis au plan de chasse. Il a été condamné à 380 € d'amendes et 50 € à verser au profit du fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages.

Monsieur X qui a été identifié comme étant le tireur de l'animal abattu a été reconnu coupable de complicité

de chasse sur le terrain d'autrui, ainsi que complicité de chasse sans plan de chasse et absence de marquage d'un animal soumis au plan de chasse. Il a également été reconnu coupable de chasse sans permis et chasse sans assurance. Il a été condamné à 700 € d'amende, 50 € à verser au profit du fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages ainsi que le règlement des cotisations et redevances auprès de la FDC61 et une inscription au fichier FINIADA pour une durée de deux ans.

Messieurs Y et Z ont été reconnus coupables de complicité de chasse sur le terrain d'autrui, ainsi que



complicité de chasse sans plan de chasse et absence de marquage d'un animal soumis au plan de chasse. Monsieur Y a été condamné au paiement de 600 € d'amende ainsi que 150 € à verser au profit du fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages. Il a en outre été condamné au retrait de son permis avec interdiction de le repasser pendant un an. Monsieur Z a lui été condamné au paiement de 380 € d'amende et 50 € à verser au profit du fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages. Il a en outre été condamné à un retrait de permis avec interdiction de le repasser pendant un an.



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CERFS

SAISON 2024/2025

Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	378	295
BELLÊME	83	39
BOCAGE	33	14
BOURSE	4	1
ÉCOUVES	244	199
GOUFFERN	8	1
L'AIGLE	11	0
LONGNY	504	352
MONTS-D'AMAIN	30	19
MOULINS-BONSMOULINS	3	0
SAINT-ÉVROULT	771	654
TRAPPE PERCHE	23	8
TOTAL	2 092	1 582

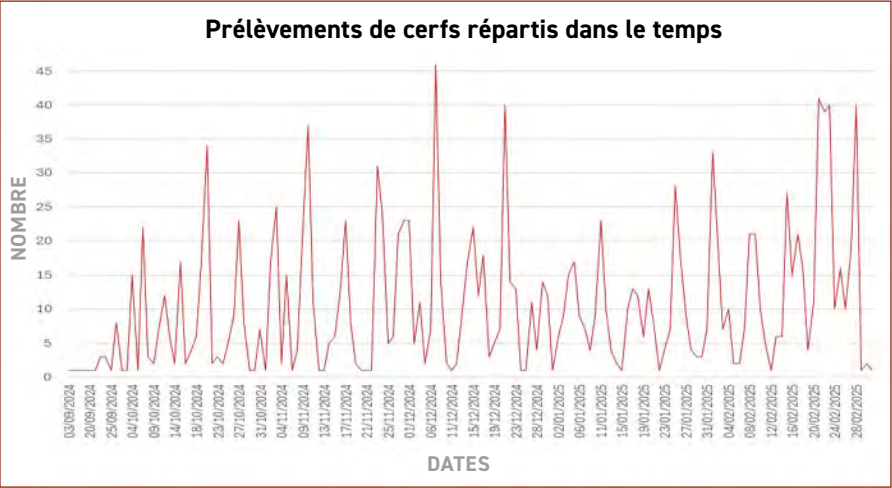
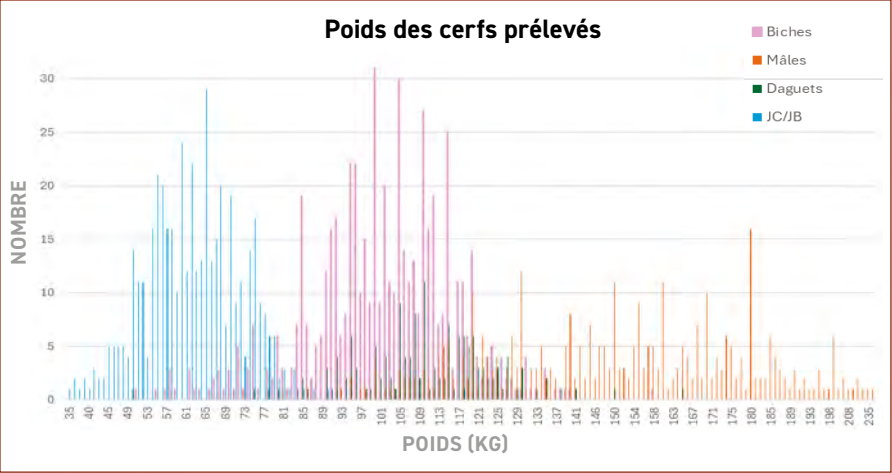


ÂGE	
< 1 an 33,63 %	> 1 an 66,37 %

SEXE RATIO	
Mâles 49 %	Femelles 51 %

POIDS MAX.	POIDS MOY.
237	102,5

TYPE DE CHASSE		
Devant soi	À l'approche	En battue
0,3 %	4,2 %	93 %
Vènerie		À l'affût
1,3 %		1,1 %



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CHEVREUILS

SAISON 2024/2025

Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	1 008	940
BELLÊME	999	881
BOCAGE	917	881
BOURSE	223	195
ÉCOUVES	969	911
GOUFFERN	1 134	999
L'AIGLE	152	131
LONGNY	1 185	1 034
MONTs-D'AMAIN	304	275
MOULINS-BONSMOULINS	157	141
SAINT-ÉVROULT	479	409
TRAPPE PERCHE	463	418
TOTAL	7 990	7 215

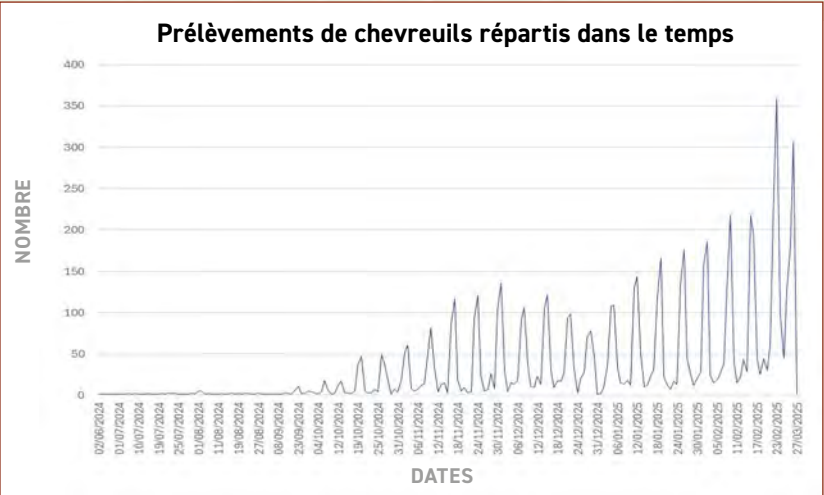
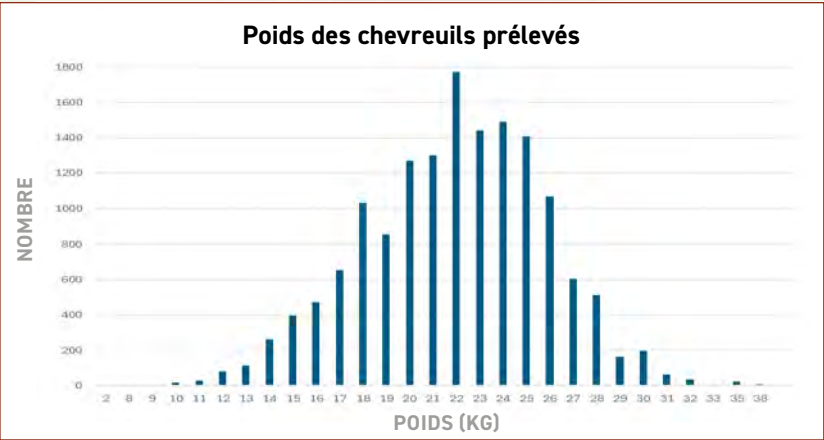


ÂGE	
< 1 an	> 1 an
27,44 %	72,56 %

SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
57 %	43 %

POIDS MAX.	POIDS MOY.
37	21,2

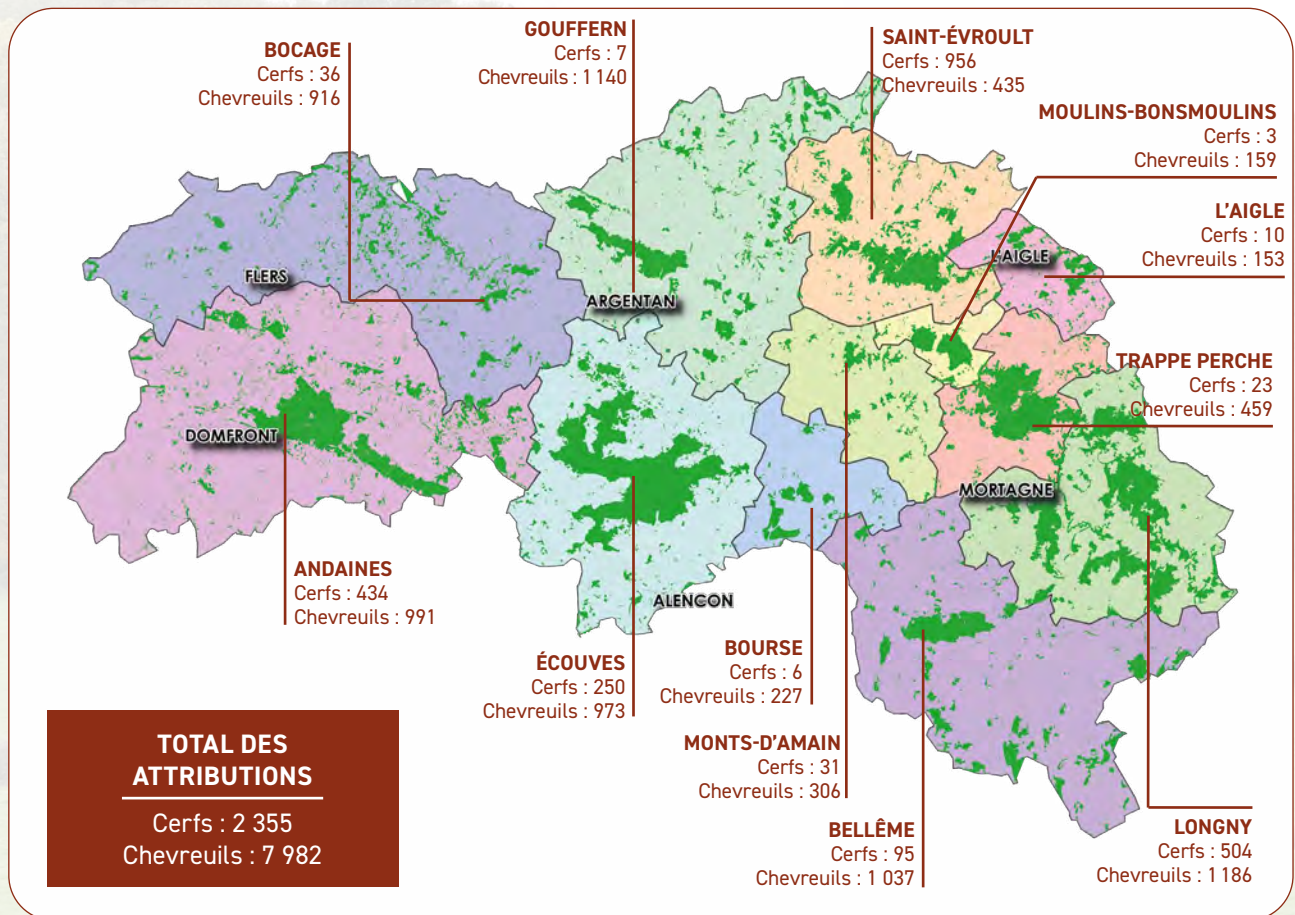
TYPE DE CHASSE		
Devant soi	À l'approche	En battue
0,9 %	7,1 %	90,7 %
Vènerie		À l'affût
0,1 %		1,2 %



ATTRIBUTIONS

PLAN DE CHASSE CERVIDÉS

SAISON 2025/2026



Ces attributions n'étant pas définitives, elles vous sont données à titre indicatif. Données et cartographie FDC61.



L'étang gobin
Moussonvilliers (61)

Ouvert
du lundi au
samedi sur
rendez-vous



L'armurier du Perche

Réparation - Fabrication - Mise en conformité
Montage optique - Achat - Vente - Munitions

Romuald Leys
Diplômé de l'école de Liège
06.71.73.12.87 – 02.33.85.64.35
romualdleys.armurier@gmail.com

« Toute mon expérience au service de votre passion »

PLAN DE CHASSE

GRAND GIBIER

La FDC61 tient à rappeler que les attributaires de plan de chasse ont l'obligation de rendre compte des réalisations de plans de chasse sous 48 heures :

- soit en retournant le carton prévu à cet effet, dûment renseigné, au service concerné,
- soit en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « portail adhérent » afin de le compléter. Lors de votre première connexion, il vous suffit de cliquer sur « mot de passe oublié » et de renseigner le login (ou référence Cynef) présent sur votre demande de plan de chasse ou sur la facture correspondante. Un mot de passe vous sera envoyé par mail.

En cas de non-prélèvement des animaux, vous devez, dans la semaine qui suit la fermeture de l'espèce :

- renvoyer les cartons avec la mention « NON UTILISÉ »,
- ou les déclarer en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « espace personnel » et en cochant la case « non réalisé » et enregistrer.

 CARTE DE PRELEVEMENT SAISON 2024 - 2025 CERF		 N° Bracelet JC/JB 99999
Plan de chasse : 1500.9999 Détenteur : DUPONT MICHEL		
Date de prélèvement : / / 20		Commune de prélèvement :
Sexe : Mâle ☐ Femelle ☐	Age : Jeune ☐ Adulte ☐	Mode de chasse : Battue..... ☐ Approche..... ☐ Vénérerie..... ☐
Poids plein : kg	N° Lot (pour l'ONF) :	
<u>Lieu où la tête peut être contrôlée</u> (pour la saisie par Internet, ces renseignements doivent être indiqués dans la case commentaire).		
Coordonnées : Nom..... Commune..... Téléphone..... Lieu-dit.....		
Observation :		 Date et Signature (obligatoire)

RAPPEL

Concernant les grands cervidés, sur l'ensemble du département, les trophées des cerfs et daguets doivent être présentés lors de l'exposition annuelle des trophées au mois de juin. Concernant les têtes des biches et jeunes, elles doivent être conservées dans leur peau, dans le département de l'Orne, pendant 8 jours à compter de la date de prélèvement.

Concernant les chevreuils, sur le sous massif 3 de Gouffern, la tête devra être conservée dans sa peau, dans le département de l'Orne, pendant 8 jours à compter de la date de prélèvement.



EXPLOITATION FORESTIÈRE
ACHAT TOUTES ESSENCES - BOIS SUR PIED - GRUMES
PAIEMENT AVANT ABATTAGE

Le Bourg 61230 ORGÈRES Tél. : 02.33.16.13.72

contact@scierie-orgeres.fr

www.scierie-orgeres.fr

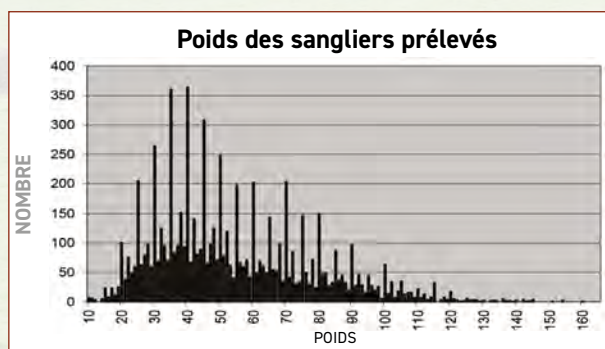
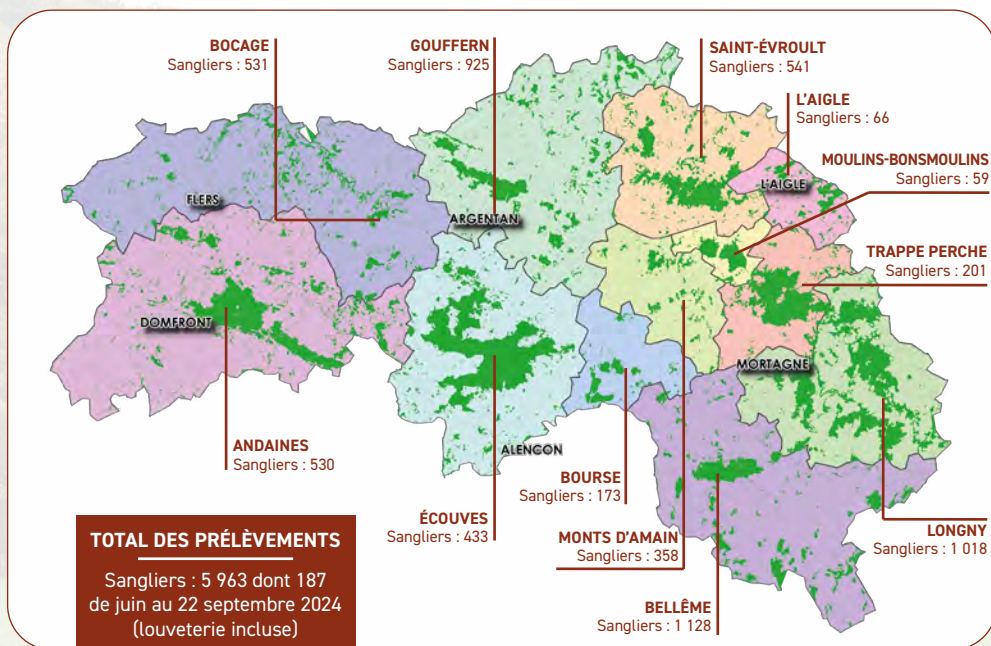
Siret 391786696 00024

DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS

SAISON 2024/2025

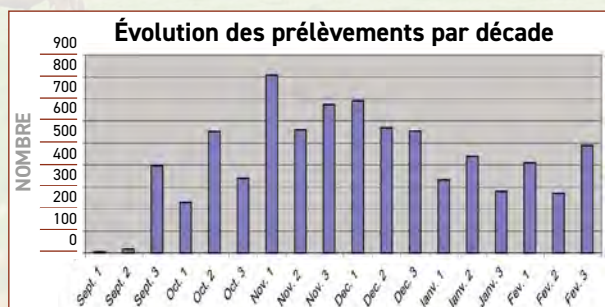


SANGLIERS PRÉLEVÉS	
5 963	
POIDS	
< 50 kg	> 50 kg
54 %	46 %
SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
56 %	44 %
BIOTOPE	
Bois > 3 ha	Plaine ou BT < 3 ha
72 %	28 %
PLAN DE CHASSE	
OUI	NON
77 %	23 %



MÂLES		FEMELLES		PDS MAX.	PDS MOY.	SANS PDS
< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg	177	54,4	86
29 %	27 %	24 %	19 %			

TYPE DE CHASSE				
Vènerie	À l'approche	À l'affût	En battue	Devant soi
0 %	1 %	2 %	92 %	5 %



MOIS	MÂLES		FEMELLES	
	< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg
SEPTEMBRE	44	54	50	50
OCTOBRE	185	176	151	147
NOVEMBRE	327	335	293	277
DÉCEMBRE	412	385	355	244
JANVIER	325	251	231	193
FÉVRIER	370	315	287	185
AUTRES	13	27	10	13

LES BRACELETS SANGLIERS SONT VALABLES DU 1^{ER} JUIN AU 31 MAI.

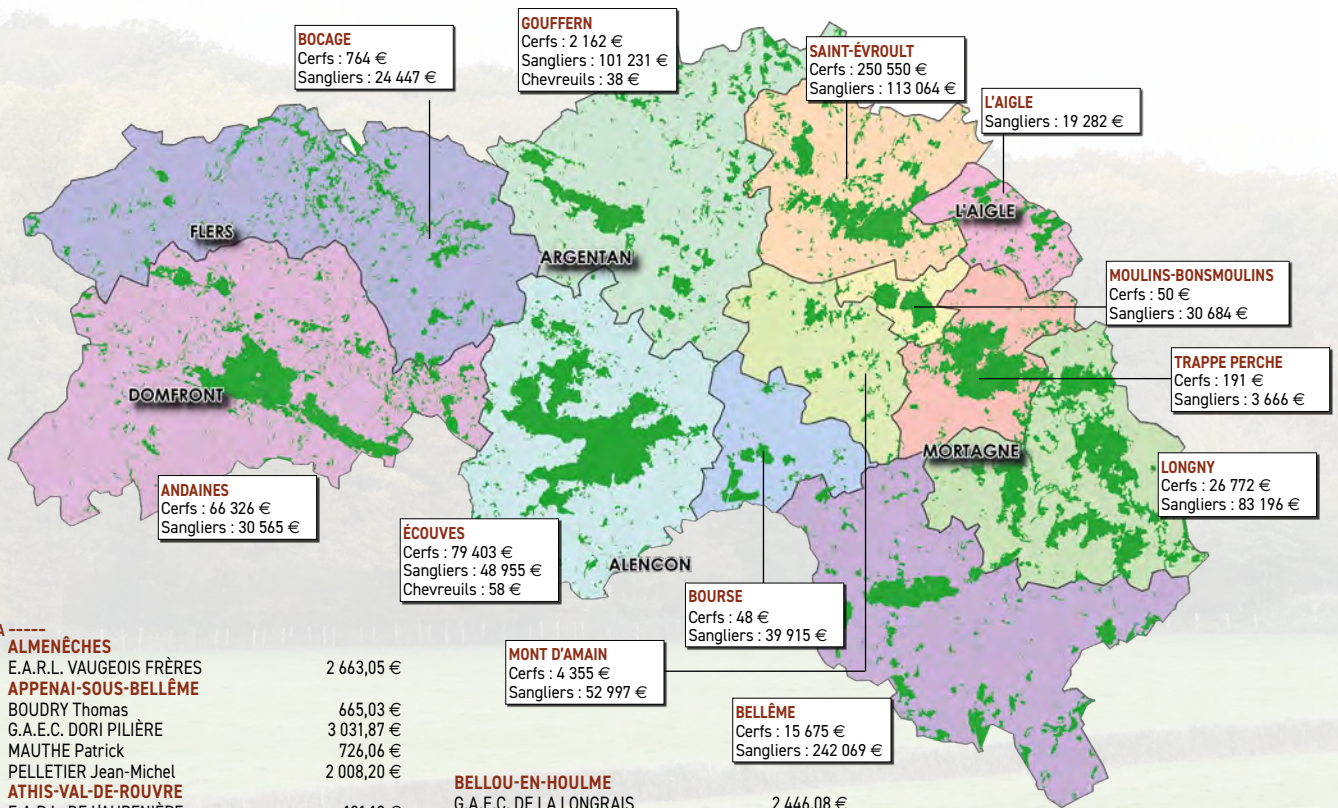
Ils devront donc servir pour le tir des sangliers à l'affût sur les semis de MARS À MAI 2026.

DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS PAR COMMUNE

COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés
- A -----		E -----		LES MONTS-D'ANDAIN	9	SAINT-DENIS-SUR-SARTHON	12
ALMENÈCHES	33	ÉCHALOU	2	LES VENTES DE BOURSE	25	SAINT-ÉLLIER-LES-BOIS	5
APPENAI-SOUS-BELLÈME	19	ÉCHAUFFOUR	28	LES YVETEAUX	12	SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT	47
ATHIS-VAL-DE-ROUVRE	55	ÉCORCHES	8	L'HOMME-CHAMONDOT	24	SAINT-ÉVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS	129
AUBRY-LE-PANTHOU	5	ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES	37	L'ORÉE D'ÉCOUVES	39	SAINT-FRAIMBAULT	4
AUGUAISE	3	ÉCOUVES	8	LONGNY-LES-VILLAGES	358	SAINT-FULGENT-DES-ORMES	6
AUNAY-LES-BOIS	5	ESSAY	7	LONLAY-L'ABBAYE	18	SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ	8
AUNOU-LE-FAUCON	14	F -----		LONLAY-LE-TESSON	9	SAINT-GERMAIN-D'AUNAY	2
AUNOU-SUR-ORNE	11	FAVEROLLES	5	LOUGÉ-SUR-MAIRE	15	SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	31
AVERNES-SAINT-GOURGON	15	FAY	4	M -----		SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE	45
AVOINE	5	FEINGS	6	MACÉ	3	SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY	1
- B -----		FERRIÈRES-LA-VERRIERIE	23	MAGNY-LE-DÉSERT	20	SAINT-GERMAIN-DES-GROIS	12
BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE	14	FLEURÉ	7	MAHÉRU	17	SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	1
BAILLEUL	17	FRANCHEVILLE	19	MANTILLY	1	SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS	6
BANVOU	11	FRESNAY-LE-SAMSON	7	MARCHEMAISONS	8	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	6
BARVILLE	5	G -----		MARDILLY	18	SAINT-GILLES-DES-MARAIS	3
BAZOUCHES-AU-HOULME	7	GACÉ	19	MAUVES-SUR-HUISNE	29	SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE	1
BAZOUCHES-SUR-HOËNE	13	GANDELAIN	12	MÉHOUDIN	4	SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEL	13
BEAUFAI	17	GAPRÉE	12	MÉNIL-ERREUX	9	SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE	5
BEAULIEU	15	GIEL-COURTEILLES	12	MÉNIL-FROGER	6	SAINT-HILAIRE-SUR-RISLE	1
BEAUVAIN	10	GINAI	20	MÉNIL-GONDOUIN	9	SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	6
BELFONDS	8	GODISSON	28	MÉNIL-HERMEI	8	SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE	34
BELFORÊT-EN-PERCHE	107	GOUFFERN-EN-AUGE	278	MÉNIL-HUBERT-EN-EXMES	20	SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE	3
BELLAVILLIERS	59	GUEPREI	2	MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE	5	SAINT-LANGIS-LÈS-MORTAGNE	3
BELLÈME	5	GUERQUESALLES	16	MÉNIL-VIN	17	SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE	24
BELLOU-EN-HOULME	27	H -----		MERRI	4	SAINT-LÉONARD-DES-PARCS	5
BELLOU-LE-TRICHARD	8	HAUTERIVE	2	MESSEI	30	SAINT-MARD-DE-RÉNO	12
BERD'HUIS	12	HÉLOUP	5	MONTABARD	17	SAINT-MARS-D'ÉGRENNE	13
BERJOU	3	I -----		MONTCEVREL	21	SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI	3
BIZOU	18	IGÉ	33	MONTGAUDRY	17	SAINT-MARTIN-DES-LANDES	14
BOISCHAMPRÉ	25	IRAI	4	MONTILLY-SUR-NOIREAU	2	SAINT-MARTIN-DES-PÉZERITS	8
BOISSEI-LA-LANDE	2	J -----		MONTMERREI	27	SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÈME	7
BOITRON	16	JOUÉ-DU-BOIS	17	MONT-ORMEL	26	SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON	13
BONNEFOI	2	JOUÉ-DU-PLAIN	5	MONTREUIL-LA-CAMBE	5	SAINT-MICHEL-TUBŒUF	6
BONSMOULINS	9	JUVIGNY-VAL-D'ANDAIN	27	MONTSECRET-CLAIREFOUGÈRE	1	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	1
BOUCÉ	4	L -----		MONT-SUR-ORNE	20	SAINT-NICOLAS-DES-BOIS	6
BRETHÉL	1	LA BELLIÈRE	19	MORTAGNE-AU-PERCHE	1	SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE	8
BRETONCELLES	55	LA CHAPELLE-MONTLIGEON	11	MORTRÉE	16	SAINT-OUEN-LE-BRISOULT	8
BRIEUX	20	LA CHAPELLE-PRÈS-SÈES	7	MOULINS-LA-MARCHE	8	SAINT-OUEN-SUR-ITON	1
BRIOUZE	7	LA CHAPELLE-SOUËF	9	MOUTIERS-AU-PERCHE	73	SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT	18
BRULLEMAIL	5	LA CHAPELLE-VIEL	5	N -----		SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE	3
BURES	11	LA COULONCHE	17	NEAUPHE-SOUS-ESSAI	15	SAINT-PIERRE-DES-LOGES	16
BURSARD	42	LA FERRIÈRE-AU-DOYEN	24	NEAUPHE-SUR-DIVE	27	SAINT-PIERRE-DU-REGARD	2
- C -----		LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS	12	NÉCY	4	SAINT-PIERRE-LA-BRUYÈRE	1
CAHAN	1	LA FERRIÈRE-BÉCHET	9	NEUILLY-LE-BISSON	4	SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU	13
CAMEMBERT	16	LA FERRIÈRE-BOCHARD	2	NEUVILLE-SUR-TOUQUES	31	SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES	3
CANAPVILLE	7	LA FERTÉ-EN-OUCHE	88	NONANT-LE-PIN	17	SAINT-SULPICE-SUR-RISLE	52
CARROUGES	3	LA FERTÉ-MACÉ	12	O -----		SAINT-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE	13
CÉAUCÉ	29	LA FRESNAIE-FAYEL	5	OCCAGNES	13	SAINT-HONORINE-LA-CHARDONNE	18
CERISÉ	1	LA GENEVRAIE	67	ORGÈRES	9	SAINT-HONORINE-LA-GUILLAUME	9
CERISY-BELLE-ÉTOILE	9	LA GONFRIÈRE	10	ORIGNY-LE-ROUX	7	SAINT-MARGUERITE-DE-CARROUGES	3
CETON	52	LA LANDE-DE-GOULT	17	P -----		SAINT-MARIE-LA-ROBERT	1
CHAHAINS	5	LA LANDE-SAINT-SIMÉON	1	PACÉ	2	SAINT-OPPORTUNE	5
CHAILLOUÉ	44	LA MADELEINE-BOUVET	16	PERCHE-EN-NOCÉ	77	SAINT-SCOLASSE-SUR-SARTHE	16
CHAMP HAUT	10	LA MESNIÈRE	4	PERROU	4	SAIRES-LA-VERRIERIE	1
CHAMPPECRIE	3	LA ROCHE-MABILE	4	PERVENCHÈRES	60	SAP-EN-AUGE	13
CHAMPOSOUT	10	LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	6	PLANCHES	26	SÈES	10
CHAMPSECRET	41	LA VENTROUZE	8	PONTCHARDON	19	SEMALLÉ	6
CHANDAI	1	L'AIGLE	1	POUVRAI	17	SÉVIGNY	8
CHANU	1	LALACELLE	6	PUTANGES-LE-LAC	134	SEVRAI	4
CHARENCEY	57	LALEU	6	R -----		SOLIGNY-LA-TRAPPE	4
CHAUMONT	52	LANDIGOU	1	RAI	10	SURÉ	32
CHEMILLI	14	LARRE	14	RÂNES	28	T -----	
CIRAL	10	LE BOSCH-RENOULT	18	RÉMALARD-EN-PERCHE	80	TANVILLE	12
CISAI-SAINT-AUBIN	14	LE BOUILLON	1	RÉSENLIEU	7	TELLIÈRES-LE-PLESSIS	4
COLOMBIERS	2	LE CERCUEIL	5	RÉVEILLON	9	TESSÉ-FROULAY	1
COMMEAUX	2	LE CHALANGE	12	RI	8	TICHEVILLE	5
COUDEHARD	4	LE CHÂTEAU-D'ALMENÈCHES	14	RIVES-D'ANDAIN	6	TINCHEBRAY BOCAGE	23
COULIMER	16	LE CHÂTELLIER	6	ROIVILLE	9	TORCHAMP	8
COULMER	1	LE GRAIS	6	RÔNAI	6	TOUQUETTES	24
COULONCES	3	LE MAGE	191	ROUPERROUX	11	TOUROUVRE-AU-PERCHE	98
COULONGES-SUR-SARTHE	1	LE MÉNIL-BÉRARD	7	S -----		TRÉMONT	3
COURGEON	2	LE MÉNIL-BROUT	5	SABLONS-SUR-HUISNE	37	TRUN	1
COURGEOÛT	15	LE MÉNIL-DE-BRIOUZE	5	SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE	17	V -----	
COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE	65	LE MÉNIL-SCELLEUR	4	SAINT-ANDRÉ-DE-BRIOUZE	3	VAL-AU-PERCHE	143
COURTOMER	17	LE MERLERAULT	14	SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI	8	VALFRAMBERT	1
CRAMÉNIL	7	LE PAS-SAINT-L'HOMER	3	SAINT-AQUILIN-DE-CORBION	2	VAUNOISE	10
CROISILLES	11	LE PIN-AU-HARAS	5	SAINT-AUBIN-D'APPENAI	7	VERRIÈRES	56
CROUTTES	8	LE PIN-LA-GARENNE	14	SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL	4	VIDAI	2
CRULAI	7	LE PLANTIS	29	SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE	21	VIEUX-PONT	3
CUISSAI	12	LE RENOUD	30	SAINT-BOMER-LES-FORGES	20	VILLEDIEU-LÈS-BAILLEUL	1
- D -----		LE SAP-ANDRÉ	5	SAINT-BRICE-SOUS-RÂNES	12	VILLIERS-SOUS-MORTAGNE	13
DAME-MARIE	21	LES ASPRES	34	SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI	5	VIMOUTIERS	17
DOMFRONT-EN-POIRAIE	19	LES AUTHIEUX-DU-PUITS	2	SAINT-CHRISTOPHE-DE-CHAULIEU	6	VITRAI-SOUS-L'AIGLE	1
DOMPIERRE	1	LES CHAMPEAUX	21	SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE	35		
DURCET	5	LES GENETTES	6	SAINT-DENIS-SUR-HUISNE	1		

MONTANT DES INDEMNISATIONS

DES DÉGÂTS PAR MASSIF ET PAR ESPÈCE

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024

- A -

ALMENÈCHES	
E.A.R.L. VAUGEOIS FRÈRES	2 663,05 €
APPENAI-SOUS-BELLÈME	
BOUDRY Thomas	665,03 €
G.A.E.C. DORI PILIÈRE	3 031,87 €
MAUTHE Patrick	726,06 €
PELLETIER Jean-Michel	2 008,20 €
ATHIS-VAL-DE-ROUVRE	
E.A.R.L. DE L'AUBENIÈRE	191,10 €
AUGUAISE	
BERTIN Daniel	300,99 €
AUNAY-LES-BOIS	
ABRAHAMSE Pierre	376,00 €
LOISON Frédéric	974,61 €
AUNOU-SUR-ORNE	
BRETON Didier	10 780,00 €
AVERNES-SAINT-GOURGON	
LETOURNEUR Thibault	1 141,50 €

- B -

BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE	
G.A.E.C. DE L'ÊTRE MAITRIE	1 528,80 €
G.A.E.C. RADIGUE	2 038,40 €
BANVOU	
BOURDON Didier	1 296,54 €
E.A.R.L. DE LA FERRIÈRE	1 317,12 €
BARVILLE	
E.A.R.L. LES MILES RUES	686,00 €
G.A.E.C. DES 3 ÉPIS	693,06 €
BAZOCHE-AU-HOULME	
E.A.R.L. FRÉMONT	445,90 €
BEAUFAY	
E.A.R.L. DE LA FLEUR DES CHAMPS	4 076,80 €
E.A.R.L. LE SAUSSAY	4 633,80 €
BEAUVAIN	
G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE	1 203,93 €
BELFONDS	
E.I. MARIE Lucie	1 252,44 €
BELFORÊT-EN-PERCHE	
E.A.R.L. CHAUMIER	1 270,61 €
E.A.R.L. DES DEUX PUIS	687,96 €
E.A.R.L. DORI PILIÈRE	167,58 €
E.A.R.L. DU TREMBLAY	753,52 €
G.A.E.C. DE LA PINÇONNIÈRE	1 053,08 €
PELLETIER Jean-Michel	629,75 €
S.C.E.A. DE LA BROUSSE	1 547,91 €
S.C.E.A. DU VIEUX BELLÈME	2 848,80 €
BELLAVILLIERS	
E.A.R.L. VÉRARD	1 836,76 €
EDON Jean-Luc	779,69 €
BELLIÈRE (LA)	
G.A.E.C. LE BLANC ROCHER	2 312,31 €

BELLOU-EN-HOULME

G.A.E.C. DE LA LONGRAIS	2 446,08 €
LE ROYER Nicole	364,41 €
NOËL Liliane	713,44 €
PLUET Jean-Luc	4 166,12 €
RENAULT Frédéric	1 347,50 €
BELLOU-LE-TRICHARD	
GASNIER Xavier	419,47 €
BIZOU	
G.A.E.C. DU VIANTAIS	1 541,78 €
BOISCHAMPRE	
LEMAÎTRE Denis	396,16 €
BOISSEI-LA-LANDE	
G.A.E.C. DU DÉSERT	541,45 €
BOITRON	
BRETON Didier	14 461,12 €
E.A.R.L. DE LA GRANDE RAMÉE	2 099,16 €
LOISON Frédéric	642,39 €
BOSC-RENOULT (LE)	
G.A.E.C. DE LA MASSAIE	2 958,04 €
S.C.E.A. MARTIN	493,92 €
BOUILLON (LE)	
G.A.E.C. LA FERME DES TERTRES	214,99 €
LE GROS Maxime	2 675,40 €
BRETONCELLES	
DORCHENE Jean-Christophe	2 227,78 €
E.A.R.L. DU BOUT DU BOIS	1 121,12 €
G.A.E.C. LES MÉTAIRIES	749,11 €
S.C.E.A. BARBET	162,07 €
BRIOUZE	
DOUTE Charles	2 205,00 €
RIBLIER Samuel	109,56 €
BRULLEMAIL	
E.A.R.L. COTREL	353,98 €
E.A.R.L. PRINCETOWN	157,72 €
RIVIÈRE Guillaume	2 374,74 €
SIMONET Daniëla	1 200,50 €
BURÉ	
G.A.E.C. BERARD de CAVERNAUX	955,50 €
BURSARD	
G.A.E.C. DE GLATIGNY	814,28 €
G.A.E.C. DE LA FOSSE LOUVIÈRE	139,65 €
HEURTAULT Julien	691,49 €
RONDEAU Hervé	1 732,64 €

- C -

CAMEMBERT	
BLAIS Frédéric	2 621,89 €
CÉAUCÉ	
E.A.R.L. COLIN	872,20 €
G.A.E.C. DE LA LÉVERIE	893,79 €
G.A.E.C. DE LA RIGAUDIÈRE	1 081,53 €
CERISÉ	
E.A.R.L. DU GUÉ	1 630,72 €
CETON	
E.A.R.L. DE MINIRIC	4 109,24 €
E.A.R.L. DES PETITS PAVÉS	1 552,51 €
E.A.R.L. LES GAGES	1 974,70 €
E.A.R.L. MÉNAGER	2 663,20 €
E.I. LELARDEUX Fabien	446,88 €
G.A.E.C. DE LA GUESNIÈRE	633,86 €
G.A.E.C. DE LA TUILERIE DU VAU ROUX	1 293,75 €
G.A.E.C. DU MENU	1 090,25 €
G.A.E.C. SELLOS	1 281,35 €
G.A.E.C. SOUCHAY	1 396,50 €
S.C.E.A. CHENEVIÈRE	8 483,01 €
VAN DER HORST Bastiaan	879,79 €
CHAILLOUÉ	
E.A.R.L. DE LA LOUVIGNIÈRE	632,30 €
G.A.E.C. DU BOURG	2 197,65 €
G.A.E.C. DU DÉSERT	2 108,47 €
CHALANGE (LE)	
BATREL Julien	1 648,95 €
CHAMP-HAUT	
E.A.R.L. DE LA MALADRIE	509,60 €
CHAMPEAUX-SUR-SARTHE	
G.A.E.C. DES OSIERS	1 117,20 €
CHAMPOSOULT	
G.A.E.C. DE LA GIRARDIÈRE	477,75 €
CHAMPSECRET	
E.A.R.L. DE LA JOUYÈRE	2 721,75 €
CHAPELLE-SOUËF (LA)	
DORDOIGNE Franck	12 006,18 €
GUILLIN Gilles	2 175,23 €
CHARENCEY	
E.A.R.L. LEPAROUX	1 152,48 €
G.A.E.C. DES FOSSES	1 316,14 €

LAMBERT Philippe	1 152,48 €	S.C.E.A. MOTTE	1 267,72 €	HIS Marie-Claire	628,18 €
CHÂTEAU D'ALMENÈCHES (LE)		ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES		LUNEL Xavier	684,28 €
E.A.R.L. DE L'OLIVERIE	576,24 €	E.A.R.L. LE VALLAS	662,48 €	ROUILLEC Martine	1 693,44 €
E.A.R.L. DES TILLEULS	1 375,57 €	G.A.E.C. DE LA GRANDE BRUYÈRE	267,54 €	VAUDRON Jean-Paul	406,25 €
E.A.R.L. VAUGEOIS FRÈRES	356,72 €	ÉCOUVES		- J -----	
CHAUMONT		DUVAL Gérard	13 047,41 €	JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE	
E.A.R.L. BERTIN	5 529,16 €	G.A.E.C. DES MANETS	1 880,42 €	G.A.E.C. DE LA PECCATIÈRE	637,00 €
G.A.E.C. DU BOSCOR	4 204,20 €	S.A.R.L. LES JARDINS D'ÉCOUVES	1 417,77 €	G.A.E.C. DU VIEUX MOULIN	382,20 €
S.C.E.A. DE LA LISSOUDIÈRE	13 311,15 €	ESSAY		LIBERT Aurélie	229,32 €
CHEMILLI		E.A.R.L. DE LA GRANDE RAMÉE	111,45 €	- L -----	
E.A.R.L. DE NOURAY	1 819,57 €	E.A.R.L. LE POINT DU JOUR	498,58 €	LALACELLE	
E.I. GODET Jacky	4 395,67 €	G.A.E.C. DE GLATIGNY	802,62 €	GUILMEAU Gildas	2 493,22 €
G.A.E.C. DURAND BC	693,06 €	- F -----		LANDE DE GOULT (LA)	
G.A.E.C. DU BOIS ROBIN	1 058,40 €	FAVEROLLES		G.A.E.C. LES FRICHES	974,61 €
CISAI-SAINT-AUBIN		E.A.R.L. DU PONT NEUF	1 061,34 €	LONGNY-LES-VILLAGES	
E.A.R.L. DE LA BONNEVILLE	19 739,61 €	FAY		BLONDEAU Yannick	490,49 €
E.A.R.L. DES PAMPILLES	1 293,60 €	DAGUIER Emmanuel	2 573,48 €	BOUCHER Philippe	1 199,52 €
E.A.R.L. FOUGERAY LE MONCEL	13 643,03 €	G.A.E.C. AGUINET D.	4 798,96 €	DUROUX Xavier	4 759,27 €
E.A.R.L. FRITEL	12 745,96 €	G.A.E.C. DE LA BELLONNIÈRE	1 221,08 €	E.A.R.L. DE LA VERONNIÈRE	159,94 €
G.A.E.C. BUNEL	5 284,16 €	G.A.E.C. ENJALBERT	815,36 €	E.A.R.L. DES VALLÉES	1 492,74 €
G.A.E.C. DES MESNILS	12 862,94 €	FEINGS		E.A.R.L. HOURMAN	1 192,46 €
COLOMBIERS		E.A.R.L. MARGUERITE	611,52 €	E.A.R.L. LE BOIS MARIE	14 179,62 €
CROISÉ Alain	285,24 €	G.A.E.C. G. II. S. A.	844,02 €	E.A.R.L. LE PETIT HÊTRE	2 255,71 €
E.A.R.L. LEROY	2 140,32 €	FERRIÈRE-AU-DOYEN (LA)		E.A.R.L. LEPAROUX	2 254,39 €
G.A.E.C. DES MARRONNIERS	11 602,70 €	RETAILLE Françoise	183,26 €	G.A.E.C. DU PETIT CHAMPROND	6 555,86 €
LE COGUEIC Jésus	3 968,29 €	RETAILLE Philippe	1 228,18 €	G.A.E.C. DU POIRIER ROND	257,25 €
PELLETIER Rémi	1 901,59 €	S.C.E.A. HAIMET	1 031,94 €	G.A.E.C. TRITTEN	1 783,60 €
CORBON		FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (LA)		INDIVISION MICHON Emmanuel	2 484,32 €
E.A.R.L. PERCHERONS DE L'ABSOUDIÈRE	1 253,32 €	G.A.E.C. DU MONT OGER	764,40 €	LAILLET FLORENT	687,96 €
S.C.E.A. LA GAULARDIÈRE	1 761,55 €	FERRIÈRE-BÉCHET (LA)		LESAGE Johann	2 528,40 €
COULIMER		G.A.E.C. DE LA TRIGALE	3 465,28 €	PLESSIS Benoît	2 143,26 €
E.I. VAN EEJAN	4 402,94 €	GESLIN François	301,84 €	PLESSIS Sylvie	2 976,75 €
G.A.E.C. DE LA MAISON NEUVE	1 811,63 €	FERRIÈRES-LA-VERRERIE		LONLAY-LE-TESSON	
G.A.E.C. DES COLLINES	574,19 €	G.A.E.C. VERHAEGHE	358,32 €	BOUQUEREL ÉRIC	146,02 €
COULMER		MARIETTE Guy	9 732,40 €	LONRAY	
BÉCOURT Dominique	3 312,40 €	PRÉEL Michel	764,40 €	CROISÉ Alain	985,37 €
G.A.E.C. DUVERGER	2 598,96 €	RIVIÈRE Guillaume	1 605,24 €	- M -----	
COULONCHE (LA)		S.C.E.A. ÉLEVAGE DE MAGALOU	9 724,05 €	MACÉ	
BARRÉ Françoise	2 829,91 €	FERTÉ-EN-OUCHE (LA)		LESAGE Guillaume	1 886,50 €
E.A.R.L. DU HAUT COUDRAY	2 038,40 €	DUVAL Sylvie	1 029,00 €	MAGE (LE)	
G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE	5 350,80 €	E.A.R.L. BELLEBROSSE	304,58 €	DEZANDEZ Aurélien	21,46 €
COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE		G.A.E.C. BROSSE F et I	1 026,26 €	DUROUX Xavier	1 261,26 €
E.A.R.L. DE LA GAULARDIÈRE	569,77 €	G.A.E.C. DU VALALOU	891,80 €	E.A.R.L. DE LA VERONNIÈRE	1 380,70 €
G.A.E.C. DUVERGER	1 037,23 €	HASPESLAGH Patrick	1 429,57 €	E.A.R.L. DU MAGE	3 741,64 €
DE KONINCK Joël	279,30 €	PATIER Benoît	3 573,57 €	E.A.R.L. LE PETIT HÊTRE	907,77 €
KONING Benoît	2 958,62 €	S.C.E.A. DE LA MESANGETIÈRE	1 146,60 €	LAILLET Florent	776,16 €
COURGEON		S.C.E.A. LES MAISONS NEUVES	277,83 €	MAGNY-LE-DÉSERT	
G.A.E.C. LA PRAIRIE	1 152,48 €	FERTÉ-MACÉ (LA)		G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE	2 923,83 €
BOUDRY Thomas	1 642,28 €	G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE	2 780,50 €	MAHÉRU	
COURGEOÛT		FRANCHEVILLE		RETAILLE Philippe	1 671,68 €
E.A.R.L. DU GRAND CLOS	917,28 €	E.A.R.L. TERRE	504,21 €	MAUVES-SUR-HUISNE	
RIPEAUX Clément	958,05 €	- G -----		CORBIN Olivier	1 719,90 €
S.C.E.A. DE L'IVRIE	1 602,69 €	GANDELAINE		S.C.E.A. LA GAULARDIÈRE	475,40 €
COURTOMER		G.A.E.C. DE LA CHAPELLE	831,28 €	MÉNIL-BÉRARD (LE)	
E.A.R.L. DE LA POUDRIÈRE	2 304,96 €	G.A.E.C. DES EDELWEISS	968,87 €	G.A.E.C. DU BOIS SPERT	1 801,12 €
G.A.E.C. TAUPIN ET FILS	267,54 €	PELLETIER Rémi	329,28 €	MÉNIL-DE-BRIOUZE (LE)	
CRAMÉNIL		GENEVRAIE (LA)		BELLENGER Pascal	305,76 €
S.C.E.A. DU PETIT SELVE	1 555,85 €	DE GASTE Jean-Pierre	1 292,42 €	MÉNIL-ERREUX	
CROISILLES		GINAI		G.A.E.C. DE LA FOSSE LOUVIÈRE	240,79 €
E.A.R.L. LE CHAMP BOSSU	1 812,26 €	G.A.E.C. DE MARSOULETTE	435,61 €	G.A.E.C. DU LABEL	1 240,87 €
G.A.E.C. BUNEL	911,32 €	GODISSON		MÉNIL-GONDOUIN	
CROUTTES		G.A.E.C. DU MESNIL HUREL	1 378,12 €	GUÉRIN Florian	907,72 €
E.A.R.L. DU PARC DAMOISEAU	649,74 €	GONFRIÈRE (LA)		MÉNIL-HUBERT-EN-EXMES	
CUISSAI		E.A.R.L. DES BAS COUREURS	777,92 €	LAMPERIÈRE Nicolas	2 374,53 €
E.A.R.L. CHEVALIER	1 579,76 €	E.A.R.L. THICEMA	4 172,58 €	MÉNIL-VICOMTE (LE)	
G.A.E.C. LE ROYER	254,80 €	GOUFFERN-EN-AUGE		G.A.E.C. BUNEL	396,31 €
PELLETIER Rémi	1 109,26 €	BEAUCHENE Philippe	1 070,16 €	G.A.E.C. DUVERGER	5 096,00 €
PERRIER Denis	891,80 €	BESNOUIN Marie-Laure	4 944,93 €	S.C.E.A. LANGLOIS	3 669,12 €
- D -----		E.A.R.L. DE MEGUILLAUME	4 316,90 €	MENUS (LES)	
DÂME-MARIE		E.A.R.L. GENISSEL	1 089,27 €	E.I. VAUGON Dominique	230,50 €
BAUCHER Michel	859,95 €	G.A.E.C. DE MARSOULETTE	2 787,61 €	E.A.R.L. DE LA REPESSERIE	1 043,19 €
DOMFRONT-EN-POIRAIE		G.A.E.C. LES BARRES	1 528,80 €	G.A.E.C. DE LA COIGNARDIÈRE	576,24 €
G.A.E.C. DE LA PROVOSTIÈRE	165,62 €	G.A.E.C. POUCHIN	2 703,82 €	MERLERAULT (LE)	
G.A.E.C. DU TILLEUL	458,64 €	G.A.E.C. SAILLARD	3 439,80 €	G.A.E.C. TAUPIN ET FILS	801,98 €
G.A.E.C. RV LANGLOIS	3 026,24 €	PLASSAIS Catherine	193,12 €	PARE Thibaud	917,28 €
DURCET		S.C.E.A. DE LA BELLIÈRE	3 645,60 €	MESNIÈRE (LA)	
RIBLIER Samuel	148,18 €	S.C.E.A. DES PEUPLIERS	2 599,58 €	E.A.R.L. DE MONTAIGU	764,40 €
- E -----		S.C.E.A. FERME DE L'ABBAYE	2 304,96 €	G.A.E.C. BERARD DE CAVERNAUX	478,77 €
ÉCHAUFFOUR		GUERQUESALLES		MONTGAUDRY	
BROSSARD Jean-Marie	272,32 €	BOUDIN Christine	369,46 €	BEUCHER Jean-François	2 699,69 €
BROSSARD Jérôme	240,79 €	- H -----		MONTS-D'ANDAINE (LES)	
E.A.R.L. DE LA HERMONDIÈRE	3 326,22 €	HAUTERIVE		BELLENGER Pascal	1 223,04 €
E.A.R.L. LE BOIS CERTAIN	2 893,10 €	E.A.R.L. DE LA JARDINIÈRE	563,27 €	BOUQUEREL Éric	350,45 €
FOENARD Gisèle	6 522,88 €	G.A.E.C. FERME DE BETZ	172,43 €	CLAUS Thomas	1 629,25 €
G.A.E.C. ALLAIN	8 753,85 €	HÔME-CHAMONDOT (L')		E.A.R.L. DU HAUT COUDRAY	2 038,40 €
G.A.E.C. DE CLOSOMER	963,15 €	G.A.E.C. DE LA MOTTE CELLERIE	1 847,30 €	G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE	1 466,12 €
G.A.E.C. DES MESNILS	8 689,90 €	G.A.E.C. DU PETIT CHAMPROND	2 511,35 €	G.A.E.C. D4R	5 032,30 €
G.A.E.C. FERME DU FRESNE	2 656,29 €	G.A.E.C. RICHARD	6 975,81 €	G.A.E.C. DE LA BASSE RETAUDIÈRE	1 433,25 €
S.C.E.A. DE LA FOSSE ANDRIEU	515,97 €	- I -----		G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE	17 847,15 €
S.C.E.A. LES MAISONS NEUVES	17 732,91 €	IGÉ		G.A.E.C. DE L'ÊTRE MAITRIE	9 555,00 €
ÉCORCHES		CANIVET Adeline	724,71 €	G.A.E.C. RADIGUE	1 019,20 €
DUVAL Camille	917,28 €	E.A.R.L. DE LA CHESNAIE	4 726,53 €	LANGLOIS Françoise	1 320,65 €
G.A.E.C. ANNE ET FILS	2 405,10 €	E.A.R.L. DE LA GAUDRIÈRE	7 830,69 €	LECELLIER Julien	802,62 €
		E.A.R.L. DES DEUX PUIITS	1 031,94 €		

26

G.A.E.C. LA MESTRIE	2 426,97 €
SAINT-MARD-DE-RÉNO	
G.A.E.C. DES QUATRE RIVIÈRES	830,33 €
SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI	
E.A.R.L. DU PLESSIS	2 438,25 €
G.F.A. DE BELZAISES	3 439,80 €
SAINT-MARTIN-DES-PÉZERITS	
BUISSON Sébastien	1 405,99 €
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÈME	
BOULAY Pierre-Yves	2 723,42 €
CABARET Arnaud	1 017,93 €
SAINT-MARTIN-LAIGUILLON	
E.A.R.L. LE VIEIL HÊTRE	343,98 €
SAINT-MICHEL-TUBŒUF	
E.A.R.L. DU PLESSIS	845,53 €
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS	
G.A.E.C. DES MARRONNIERS	3 681,86 €
SAINT-OUEN-DE-SÉCHEROUVRE	
G.A.E.C. LHOMER	324,13 €
SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT	
G.A.E.C. DE LA BRETONNIÈRE	1 433,25 €
G.A.E.C. DE LA SAULAIE	611,52 €
SAINT-PIERRE-DES-LOGES	
E.A.R.L. DE LA THIBOUDIÈRE	2 831,46 €
GORJU Joël	2 728,81 €
SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU	
G.A.E.C. DU GROS ORMEAU	956,56 €
G.A.E.C. VAN EE	3 179,91 €
SAINT-SULPICE-SUR-RISLE	
E.A.R.L. SOLEPI	7 717,50 €
G.F.A. DE BELZAISES	4 841,20 €
SAINTÉ-CÉRONNE-LÈS-MORTAGNE	
E.A.R.L. DE TROMPE SOURIS	1 337,85 €
SAINTÉ-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE	
E.A.R.L. DES FORGES	10 629,08 €
E.A.R.L. DU NUISEMENT	977,75 €
E.A.R.L. VAUFERMONT	265,38 €
G.A.E.C. DE LA BELLONNIÈRE	792,39 €
INDIVISION JAHANDIER Christophe	877,40 €
S.C.E.A. LES MAISONS NEUVES	12 646,90 €

SAINTÉ-HONORINE-LA-GUILLAUME	
G.A.E.C. DU VAL D'ORNE	3 279,71 €
MADELINE Loïc	216,09 €
S.C.E.A. DU PETIT SELVE	115,25 €
SAP-ANDRÉ (LE)	
E.A.R.L. LA POULARDIÈRE	13 932,78 €
G.A.E.C. DU VALALOU	15 253,99 €
S.C.E.A. DE LA LISSOUDIÈRE	4 091,50 €
SAP-EN-AUGE	
G.A.E.C. DU BOSCOR	1 847,30 €
G.A.E.C. SAUSSAIS	4 567,29 €
SECHET Élie	2 077,47 €
SÉES	
BAILLEUL Daniel	611,52 €
SEMALLÉ	
G.A.E.C. DES MANETS	766,95 €
SURE	
E.A.R.L. BUAILLON	1 815,16 €
E.A.R.L. DE NOURAY	3 683,60 €
E.A.R.L. LES BRIANDERIES	259,90 €
FAGOT Christian	2 558,10 €
POTTIER Pierrette	244,90 €
TANQUES	
E.A.R.L. DE LA PILLOURE	1 337,70 €
TELLIÈRES-LE-PLESSIS	
G.A.E.C. AGUINET D.	1 783,60 €
TICHEVILLE	
E.A.R.L. DE LA SIBOTIÈRE	2 293,20 €
E.A.R.L. LES VERGERS DU CHOUQUET	270,48 €
TOUQUETTES	
G.A.E.C. PERRAUX	10 765,30 €
TOURNAI-SUR-DIVE	
G.A.E.C. ANNE ET FILS	637,16 €
GUILLLOUARD Stéphane	360,15 €
TOUROUVRE-AU-PERCHE	
G.A.E.C. DU CHARENCEY	815,36 €
TRINITÉ-DES-LAITIERS (LA)	
DECOCK Jean-Michel	23 036,36 €
E.A.R.L. LA POULARDIÈRE	4 308,08 €
G.A.E.C. LOISEAU	15 695,68 €

G.A.E.C. PERRAUX	18 936,52 €
LECACHE Stéphane	2 548,00 €
- VAL-AU-PERCHE	
DESCHAMPS Séverine	1 068,98 €
E.A.R.L. DU VAL D'HUISNE	2 234,40 €
E.A.R.L. MAILLET	1 260,52 €
G.A.E.C. CHEVALLIER	1 159,34 €
G.A.E.C. DE LA CROCHETIÈRE	6 015,72 €
G.A.E.C. DES HÊTRES	377,05 €
G.A.E.C. HUBERSON	946,92 €
G.A.E.C. SELLOS	6 685,56 €
G.A.E.C. SOUCHAY	977,55 €
MARY Alban	4 168,92 €
TROHEL Romain	776,20 €
VOISIN Pierre	648,27 €
VALFRAMBERT	
BRISARD Thierry	238,24 €
G.A.E.C. DES MANETS	856,13 €
VAUNOISE	
DE CAFFARELLI Guillaume	4 674,74 €
E.A.R.L. CORBIN Stéphane	431,02 €
G.A.E.C. DE L'ORNE SAOSNOISE	1 001,21 €
G.A.E.C. DES BRIÈRES	1 579,76 €
VENTROUZE (LA)	
E.A.R.L. DE LA BOULAIE	748,47 €
G.A.E.C. RICHARD	955,12 €
VERRIÈRES	
CORBIN Simon	760,64 €
S.C.E.A. DE LA ROUSSETIÈRE	1 174,53 €
VIDAI	
E.A.R.L. LES MILES RUES	909,64 €
G.A.E.C. DES 3 ÉPIS	1 147,87 €
VIMOUTIERS	
E.A.R.L. LES VERGERS DU CHOUQUET	338,10 €
G.A.E.C. ANNE ET FILS	2 741,65 €
G.A.E.C. DU VITOU	1 324,96 €
QUESNOT Michel	207,27 €

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

Par la A28, sortie Orbec n°15, nous sommes près de chez vous!



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock

Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERTS pour l'achat d'une arme rayée neuve.

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00



www.riffaut.com



@riffautarmurerie

NOUVELLE
GENERATION **CynéTIR**
HD NUMERIQUE Le Simulateur de Tir à Balles Réelles



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement
où l'on tire à balles **le meilleur**
réelles avec sa carabine **entraînement**



Venez découvrir notre nouveau
Show-Room BLASER
Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock

Venez composer vous même votre Blaser R8

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73



EXPOSITION ANNUELLE DES TROPHÉES DE CERFS SAISON 2024/2025

C'est dans le cadre de la fête CPNT — Chasse, Pêche, Nature, Terroir — que s'est tenue, au parc ANOVA d'Alençon, l'exposition annuelle des trophées de cerfs prélevés dans le département de l'Orne au cours de la dernière saison cynégétique.

Plusieurs milliers de visiteurs ont pu admirer cette présentation exceptionnelle, parmi lesquels de nombreux non-chasseurs, curieux de découvrir un univers souvent méconnu. Pour ces néophytes, l'événement a constitué une véritable immersion dans une pratique à la fois traditionnelle et raisonnée.

Comme le veut la tradition, cette manifestation s'est déroulée le premier week-end de juin, soit les 7 et 8 juin cette année. Elle représente, historiquement, la plus grande exposition de ce type dans le département. Pas moins de **525 trophées de cerfs et daguets** ont été exposés sur

des panneaux spécialement conçus pour l'occasion.

Parmi les mâles prélevés, **149 étaient des daguets**, âgés de 1 à 2 ans, soit **28 %** du total. Ce chiffre reflète une volonté affirmée de gestion équilibrée des classes d'âge, permettant à certains cerfs de parvenir à maturité.

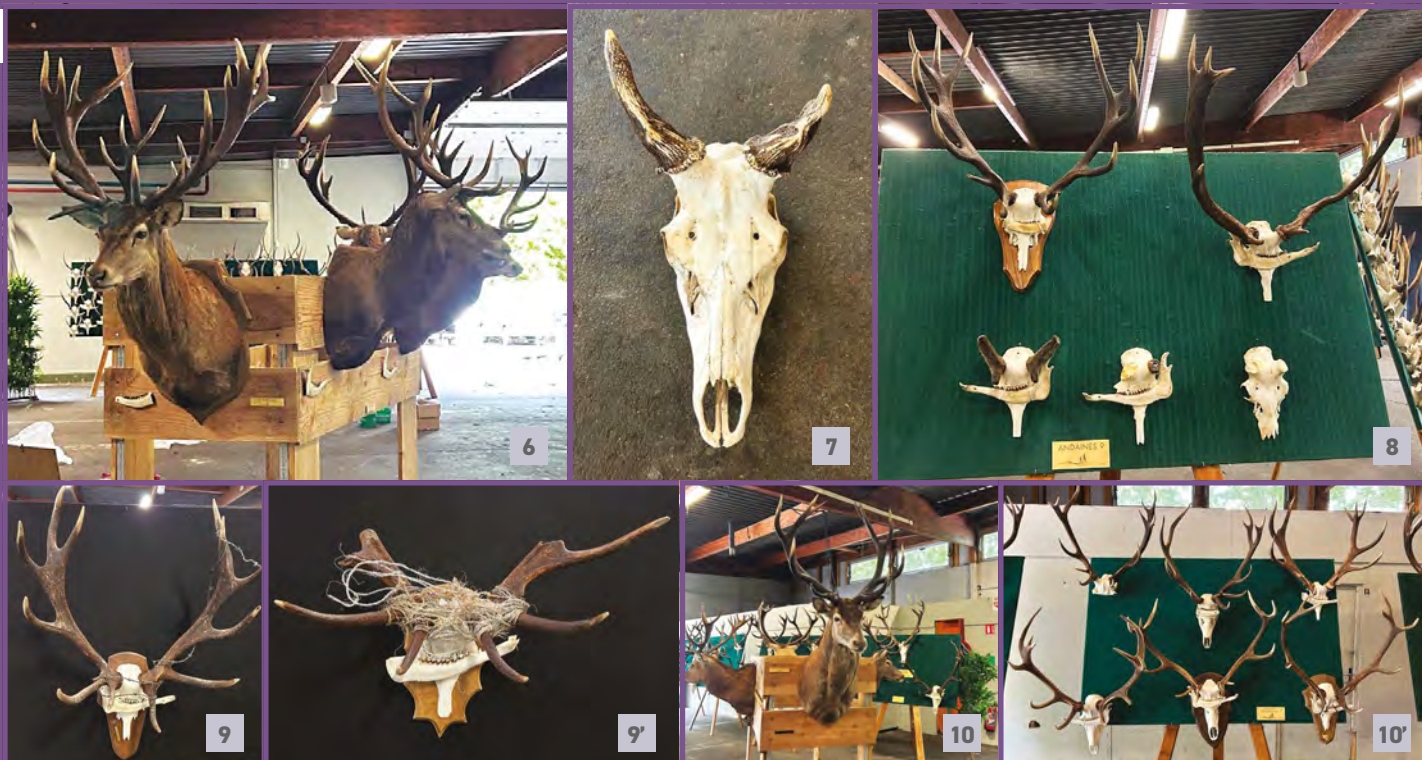
Comme chaque année, plusieurs trophées exceptionnels – comptant entre **18 et 20 cors** – ont été prélevés dans les massifs forestiers ornaïs, notamment en Andaines, Écouves et Saint-Évroult. Ces résultats témoignent d'une gestion pyramidale efficace. À Longny, en revanche, seuls quelques cerfs adultes ont été pré-

sentés, les gestionnaires ayant volontairement choisi de ne pas prélever les individus les plus remarquables, bien présents dans la population.

La qualité globale des animaux, et en particulier celle des daguets, ne cesse de progresser. Les daguets fourchus ou à empaumures sont désormais fréquents, tant sur les panneaux d'exposition que sur le terrain.

Lors de son intervention, toujours très attendue, **Guy Bonnet** a dressé un panorama des principaux massifs forestiers et territoires cynégétiques, tout en soulignant la difficile cohabitation entre la présence des grands cervidés et la gestion forestière

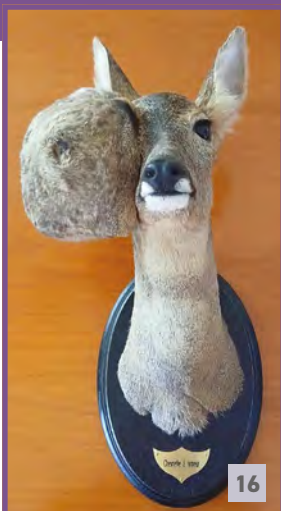




conduite par l'Office National des Forêts (ONF).

Autre moment fort de l'événement : la participation de **Marc Colyn**, ancien chercheur au CNRS et spécialiste mondialement reconnu des cervidés. Il a présenté plusieurs trophées de chevreuils remarquables dont une chevrette prélevée dans l'Orne, présentant une protubérance faciale exceptionnelle et nous a fait partager ses analyses précieuses, saluées par l'ensemble des participants.

À l'unanimité, cette **édition 2024-2025** restera gravée dans les mémoires comme l'une des plus réussies, tant par la qualité des trophées exposés que par la richesse des échanges qu'elle a suscités.

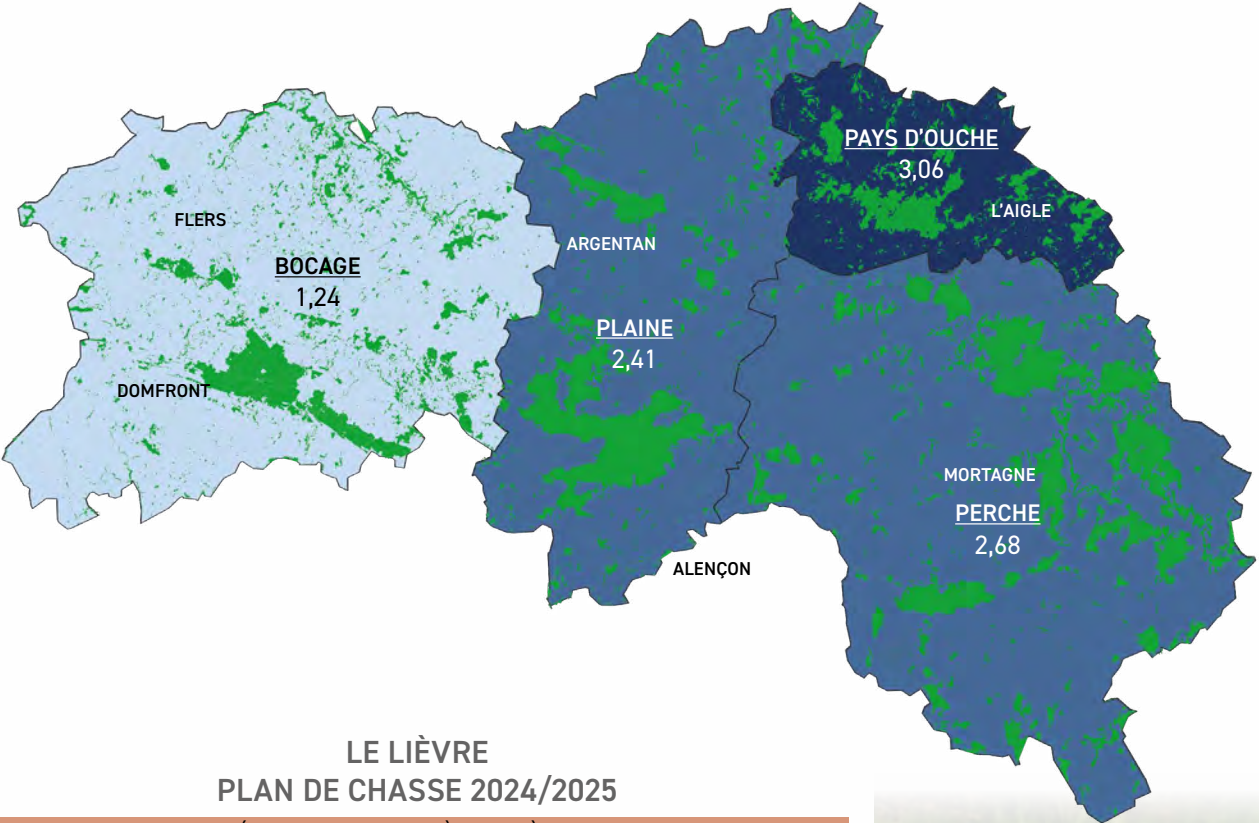


• **Ph. 1** • Le président Christophe de Balorre ouvre officiellement l'exposition. • **Ph. 2** • Très beau cerf d'Écouves pris à courre. • **Ph. 3** • De plus en plus de daguets fourchus ou à empaumures. • **Ph. 4** • De grands daguets d'Écouves. • **Ph. 5** • Beaucoup de daguets à « pointes pourries » à St-Évroult. • **Ph. 6** • Magnifique 22 cors de St-Évroult. • **Ph. 7** • Vieux cerf « ravalent » d'Écouves – Trouvé mort. • **Ph. 8** • Cerfs adultes ou vieux d'Andaines. • **Ph. 9** • De plus en plus fréquents... • **Ph. 10** • Superbe et très rare cerf de Trappe perche ! • **Ph. 10'** • Jeunes cerfs de Longny-au-Perche – 3 à 6 ans • **Ph. 11** • Trophée palmé caractéristique de Saint-Évroult. • **Ph. 12** • Quelques vieux cerfs d'Écouves. • **Ph. 13** • Vue d'ensemble de l'exposition. • **Ph. 14** • Intervention de Marc Colyn. • **Ph. 15** • Les sonneurs ont agrémenté la manifestation. • **Ph. 16** • Chevrette présentant une protubérance très développée, certainement liée à une infection par *Actinomyces bovis*.

LIÈVRE



NOMBRE DE LIÈVRES ATTRIBUÉS AUX 100 HA POUR LA SAISON 2024/2025



LE LIÈVRE
PLAN DE CHASSE 2024/2025

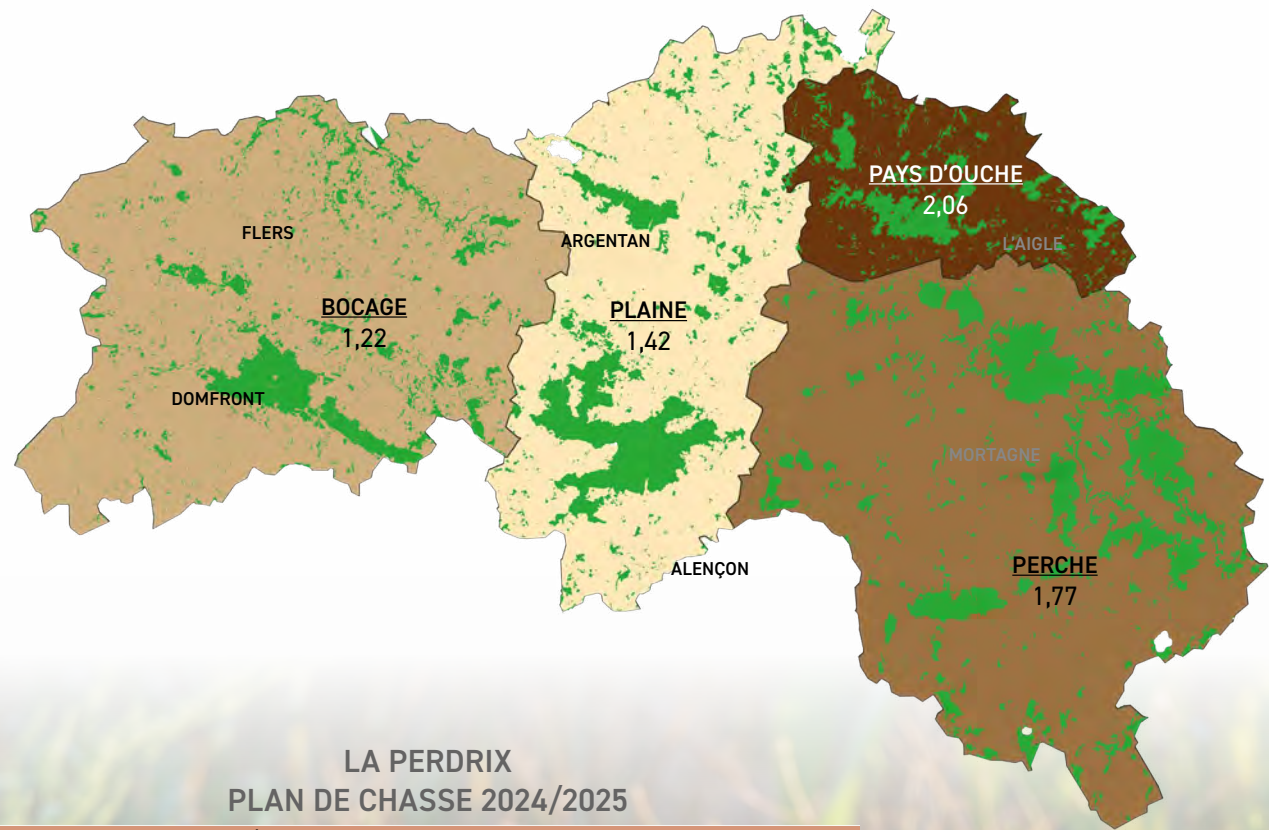
RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	LIÈVRES ATTRIBUÉS	LIÈVRES PRÉLEVÉS	POURCENTAGE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION AUX 100 HA
BOCAGE	40 732	115	504	331	66	1,24
PLAINE	34 963	141	842	493	58	2,41
PERCHE	54 949	208	1 475	1 054	71	2,68
PAYS D'OUCHE	13 484	73	413	312	76	3,06
TOTAL	144 128	537	3 234	2 190	68	2,24



PERDRIX GRISE

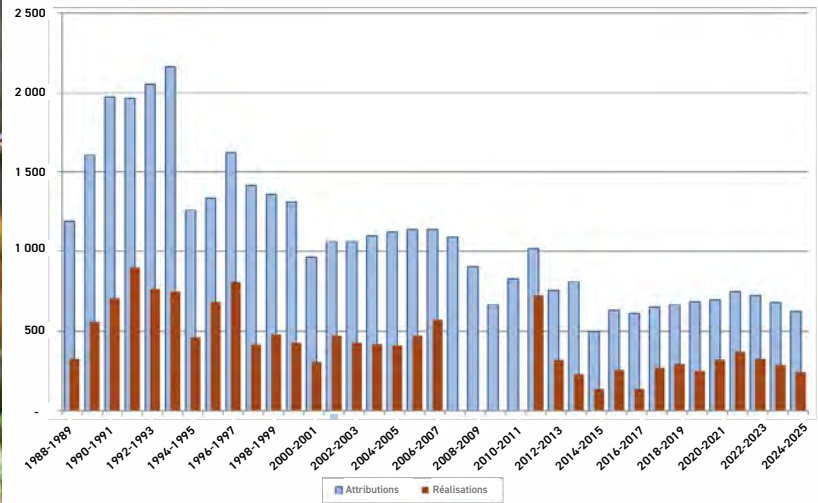


NOMBRE DE PERDRIX ATTRIBUÉES AUX 100 HA POUR LA SAISON 2024/2025



LA PERDRIX
PLAN DE CHASSE 2024/2025

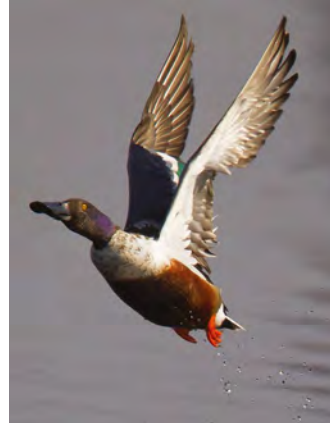
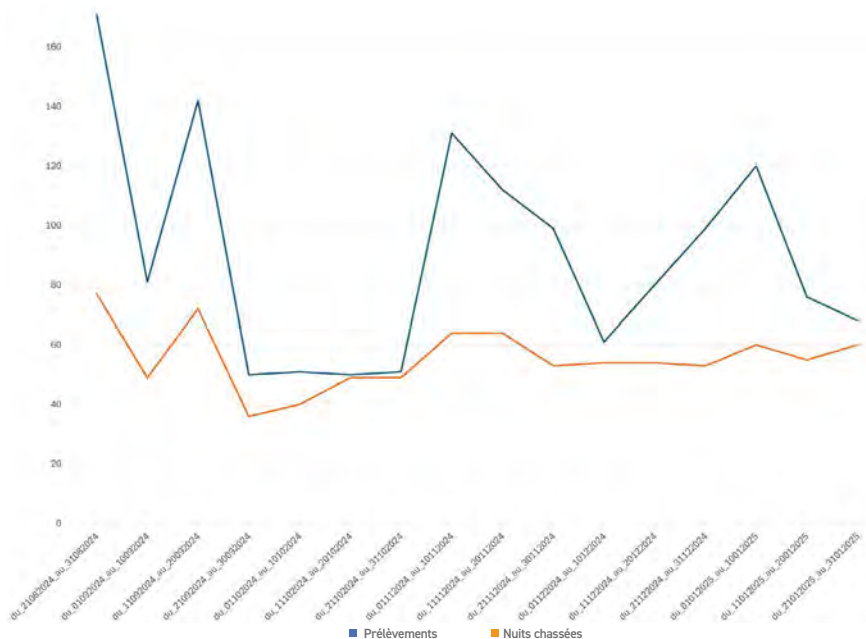
RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	PERDRIX ATTRIBUÉES	PERDRIX PRÉLEVÉES DE RÉALISATION	POURCENTAGE	ATTRIBUTION AUX 100 HA
BOCAGE	3 444	13	42	6	15	1,22
PLAINE	12 848	45	183	51	28	1,42
PERCHE	19 560	87	347	151	43	1,77
PAYS D'OUICHE	2 617	14	54	36	67	2,06
TOTAL	38 816	161	626	244	39	1,61



MIGRATEURS

ÉTUDE DES PRÉLÈVEMENTS DES GIBIERS D'EAU PAR L'ANALYSE DES CARNETS DE PRÉLÈVEMENTS 2024/2025

Évolution des prélèvements d'anatidés au cours de la saison 2024/2025



PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 27 AOÛT 2025,

de nouvelles règles sont
instaurées pour la chasse
du gibier d'eau

ESPÈCES CONCERNÉES

- Tous les canards à l'exception des Colverts et des Oies.

QUOTAS DE PRÉLÈVEMENT

- **Hors installations :**
15 oiseaux/jour/chasseur.
- **Dans les installations :**
15 oiseaux/nuit/chasseur,
**maximum 25 oiseaux
par installation.**

OBLIGATIONS DE DÉCLARATION VIA CHASSADAPT

- **Enregistrement en temps réel** obligatoire pour chaque oiseau prélevé *via* l'application mobile **ChassAdapt**.
- Contrôle des déclarations *via* l'application **ChassControl**, accessible aux agents assermentés.

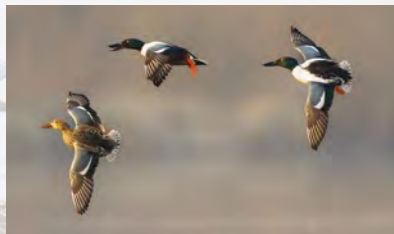
SUSPENSION DE LA CHASSE

- **Eider à duvet (*Somateria mollissima*)** : chasse suspendue **jusqu'au 1^{er} juillet 2030** sur tout le territoire métropolitain.
- **Fuligule milouin (*Aythya ferina*)** : sa chasse est conditionnée à la publication d'un arrêté fixant un plafond national de prélèvement pour la saison 2025/2026 (dans les jours à venir).

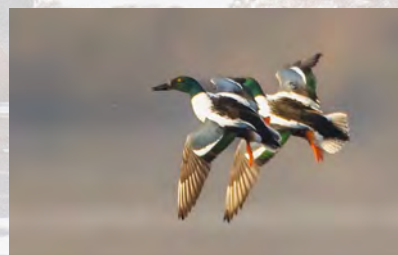
ÉTUDE DES PRÉLÈVEMENTS DE CANARDS, OIES ET LIMICOLES SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE PAR L'ANALYSE DES CARNETS DE HUTTES 2024/2025

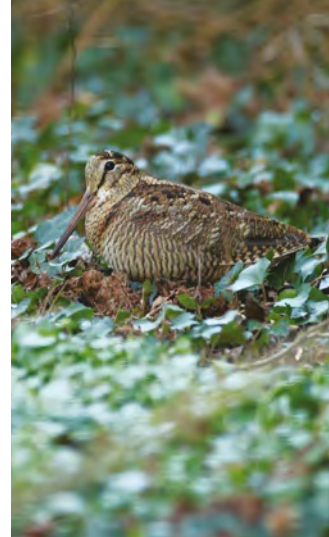
Anatidés	
ESPÈCE	NBRE PRÉLEVÉ
Canard Colvert	589
Sarcelle d'hiver	424
Canard Siffleur	122
Canard Souchet	122
Canard Pilet	45
Canard Chipecu	23
Bernache du Canada	22
Fuligule Milouin	17
Oie cendrée	16
Foulque Macroule	13
Fuligule Morillon	2
Sarcelle d'été	2
Poule d'eau	1

Limicoles	
ESPÈCE	NBRE PRÉLEVÉ
Bécassine des marais	81
Vanneau huppé	12
Bécassine sourde	5
Chevalier aboyeur	4
Chevalier combattant	1



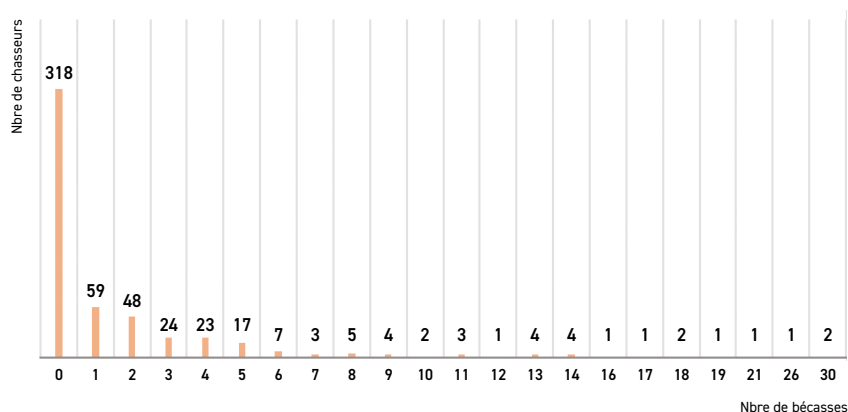
Nombre de huttes chassées	21
Nombre de nuits chassées	889
Nombre de nuits avec prélèvements	562
Nombre total d'anatidés prélevés sur les installations	1 398
Nombre total de limicoles prélevés sur les installations	103





ÉTUDE DES PRÉLÈVEMENTS DE BÉCASSES DES BOIS PAR L'ANALYSE DES CARNETS DE PRÉLÈVEMENTS 2023/2024

Évolution des prélèvements par chasseurs



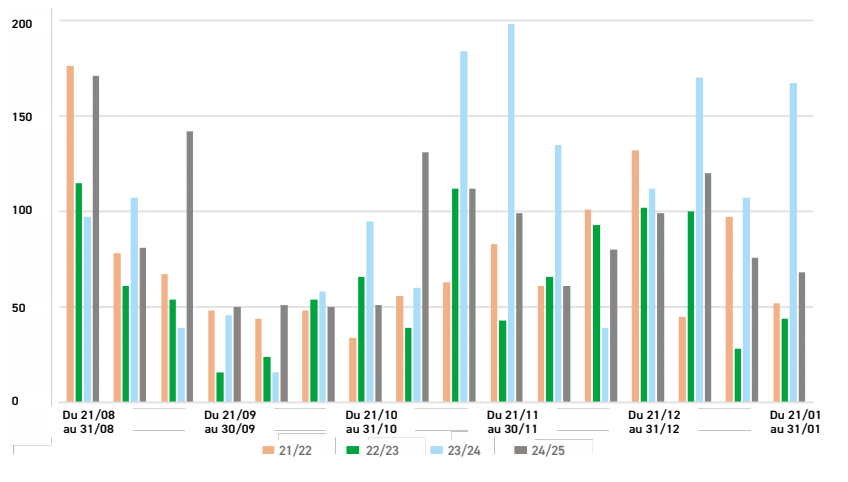
La moyenne des bécasses des bois prélevées par chasseur est de 1,72.

Un effort est nécessaire concernant le retour des carnets de prélèvement bécasse.

Même si vous n'avez pas prélevé de bécasse durant votre saison cynégétique, il est impératif de retourner votre carnet. Vous pouvez le remettre directement lors de votre passage à la Fédération ou l'envoyer par courrier. Pour la saison 2023-2024, seulement 531 carnets ont été retournés sur les 5775 distribués, soit moins de 10 % de retours.

Le suivi scientifique est essentiel pour préserver durablement notre activité. Merci de votre engagement.

Prélèvements par décade en 4 ans



Le graphique des prélèvements par décade sur les quatre dernières saisons montre une forte hausse en 2023/2024, notamment en décembre, avec des pics significatifs entre le 01/12 et le 31/12. La saison 2024/2025 débute de manière plus dynamique que les années précédentes, mais les prélèvements semblent en recul à partir de novembre.

LECTURE D'AILES D'OISEAU D'EAU

Participez au suivi des populations d'oiseaux par la lecture d'ailes, dans le cadre du suivi scientifique des populations d'oiseaux, nous vous encourageons vivement à réaliser des lectures d'ailes.

Pour ceux qui souhaitent participer à cette étude, des enveloppes spécifiques seront mises à votre disposition. Il vous suffit de nous contacter pour les récupérer.

Cette démarche concerne tous les chasseurs de gibier d'eau, qu'ils pratiquent à la passée, en gabion ou autrement. Chaque aile récoltée contribue à enrichir les données scientifiques, et à mieux comprendre l'état des populations chassées.

Merci à tous pour votre implication dans cette action essentielle à la gestion durable de notre patrimoine cynégétique.

LA FDC61 REJOINT L'ISNEA : UN ENGAGEMENT FORT POUR LA BIODIVERSITÉ

La Fédération des Chasseurs de l'Orne franchit une nouvelle étape dans son engagement en faveur de la connaissance et de la préservation de la faune sauvage en rejoignant les rangs de l'ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique). Cette adhésion marque une volonté affirmée de contribuer activement à la recherche scientifique, à la gestion adaptative des espèces, et à la valorisation du rôle des chasseurs dans la protection de la biodiversité.

ISNEA : un acteur scientifique au service de la chasse durable

Créé en 2013, l'ISNEA est un organisme reconnu pour ses travaux rigoureux sur les oiseaux migrateurs, les espèces chassables et les dynamiques de population. Il s'appuie sur un réseau de fédérations départementales, de bénévoles, et de scientifiques pour collecter et analyser des données de terrain.

Parmi ses outils phares, on retrouve :

- Le programme Radar, qui permet de suivre les migrations en temps réel.
- Les balises GPS, utilisées pour étudier les déplacements individuels d'oiseaux bagués.
- Des protocoles de suivi sur la reproduction, la survie et les habitats.

Les données collectées par l'ISNEA alimentent des modèles démographiques et des rapports scientifiques qui orientent les décisions de gestion, notamment dans le cadre de la Directive Oiseaux ou du Comité d'Estimation des Populations d'Oiseaux (CEPO).

Une adhésion qui fait sens pour l'Orne

En rejoignant l'ISNEA, la FDC61 s'inscrit dans une dynamique nationale de science participative et de gestion éclairée. Cette démarche vient renforcer les actions déjà menées

localement, comme l'illustrent les études de terrain réalisées ces derniers mois.

Parmi elles, l'identification et le suivi d'un nid de courlis cendré dans une prairie humide du département a mobilisé les équipes fédérales et des bénévoles naturalistes. Cette espèce emblématique, en déclin à l'échelle européenne, bénéficie d'un plan national de gestion. L'observation du nid, la cartographie de son environnement, et les mesures de protection mises en place témoignent de l'implication concrète des chasseurs dans la conservation des espèces nicheuses.

Vers une chasse plus responsable et mieux informée

L'adhésion à l'ISNEA permettra à la Fédération de l'Orne :

- De contribuer aux programmes nationaux de suivi des espèces.
- De valoriser les données locales dans des publications scientifiques.
- De former les chasseurs à la lecture d'ailes, à l'identification des espèces et aux enjeux de conservation.
- De renforcer sa légitimité auprès des institutions et du grand public.

Ce partenariat de long terme ouvre la voie à de nouvelles collaborations, à des projets de recherche partagés, et à une meilleure intégration des enjeux écologiques dans la pratique cynégétique.

Conclusion

L'entrée de la FDC61 dans le réseau ISNEA est une avancée majeure pour la chasse dans le département. Elle illustre une volonté de modernisation, de transparence, et de responsabilité. En mettant la science au cœur de ses actions, la Fédération affirme que les chasseurs sont non seulement des régulateurs, mais aussi des observateurs éclairés et des acteurs de la biodiversité.



SUIVI D'UN NID DE COURLIS CENDRÉ (NUMENIUS ARQUATA) DANS LA VALLÉE DE L'ORNE

Dans le cadre d'un suivi ornithologique visant à mieux comprendre la reproduction et les déplacements du Courlis cendré, espèce en fort déclin en France, une opération de repérage a été menée dans le sud du secteur d'Argentan (Orne) avant les travaux agricoles de fauche.

Découverte et mise en protection du nid

Le 19 juin 2025, un nid de Courlis cendré a été localisé à l'aide d'un drone à détection thermique (Ph. 1), quelques heures avant le passage d'une faucheuse. Grâce à la coopération de l'agriculteur, une zone de quiétude a pu être mise en place autour du nid à l'aide de quatre piquets de signalisation.

Dans l'après-midi, une clôture électrique a été installée afin de sécuriser la zone non fauchée. Un piège photo-

graphique a également été positionné pour documenter toute éventuelle prédation, abandon ou éclosion.

Éclosion et dispersion des jeunes

Neuf jours après la mise en protection, les œufs ont éclos. Les jeunes sont restés au nid pendant deux jours supplémentaires afin de terminer leur séchage. Ils ont ensuite quitté le site, parcourant plus d'un kilomètre à travers trois parcelles agricoles.

Début juillet, trois des quatre jeunes ont pu être localisés lors d'une opération de suivi.

Tentatives de capture des adultes

Deux tentatives de capture des adultes ont été réalisées dans le but de poser des balises GPS pour étudier

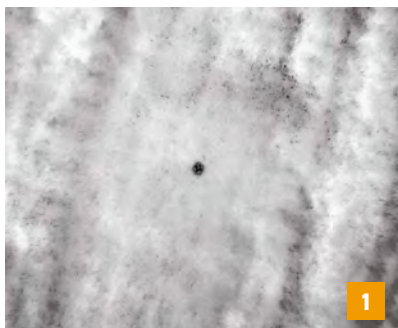
les trajectoires migratoires et les zones d'hivernage :

- Une première tentative a eu lieu en soirée, jusqu'à la nuit complète.
- Une seconde a été menée le lendemain matin, au lever du jour.

Ces tentatives ont été dirigées sous l'égide de l'ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique), car la FDC61 est devenue adhérente auprès de cet institut qui travaille sur les espèces chassable, afin d'obtenir des données scientifiques.

Évolution et mortalité des jeunes

Fin juin, une visite de suivi a permis de constater qu'un seul jeune était encore présent sur le site. Cette forte mortalité illustre la vulnérabilité du Courlis cendré, espèce nichant au sol et particulièrement exposée à la prédation, notamment en milieu agricole.



• Ph. 1 • Repérage du nid. • Ph. 2 • Périumètre de protection. • Ph. 3 • Les 4 jeunes avec un adulte. • Ph. 4 et 4' • Tentative de capture grâce à des filets.





Initialement conçue pour répondre à une exigence de traçabilité des prélèvements de bécasses, *ChassAdapt* permettait aux chasseurs de consigner leurs captures en temps réel, directement depuis leur smartphone (même sans réseau). Cette innovation répondait à une double nécessité : améliorer la connaissance des prélèvements et faciliter le suivi des populations d'oiseaux migrateurs. Rapidement adoptée par les chasseurs soucieux de contribuer à une gestion durable de la faune sauvage, l'application a su évoluer pour intégrer de nouvelles fonctionnalités et s'ouvrir à d'autres espèces.

L'un des tournants majeurs dans l'évolution de *ChassAdapt* est l'intégration récente d'une intelligence artificielle capable d'analyser les photos des oiseaux prélevés. Grâce à cette technologie, l'application peut désormais déterminer le sexe et la classe d'âge des oiseaux migrateurs à partir d'images prises sur le terrain. Cette lecture assistée par IA, développée en partenariat avec des biologistes et des data scientists, permet d'enrichir considérablement

CHASSADAPT

LE CARNET NUMÉRIQUE AU SERVICE D'UNE CHASSE MODERNE ET RAISONNÉE

Il y a plus de dix ans, la Fédération nationale des Chasseurs lançait *ChassAdapt*, une application numérique destinée à simplifier la déclaration des prélèvements de bécasses des bois. Ce carnet de chasse digital, pionnier dans son domaine, a depuis connu une évolution remarquable, devenant aujourd'hui un outil central dans la gestion adaptative des espèces migratrices. À l'heure où la chasse se réinvente pour répondre aux enjeux écologiques, réglementaires et sociétaux, *ChassAdapt* incarne le virage vers une pratique plus transparente, responsable et connectée.

les données collectées, tout en réduisant les erreurs d'identification.

Ce progrès technique offre une opportunité unique : celle de transformer chaque prélèvement en une donnée scientifique exploitable, contribuant à une meilleure compréhension des dynamiques de population et à l'ajustement des plans de chasse en temps réel.

Depuis la publication d'un arrêté ministériel, l'usage de *ChassAdapt* est devenu obligatoire pour la déclaration des prélèvements d'oiseaux migrateurs. Cette mesure marque une étape décisive dans la modernisation de la chasse française. Elle concerne l'ensemble des espèces migratrices chassables, à l'exception notable du canard colvert et des oies, pour lesquelles la déclaration reste facultative — mais encouragée.

Cette obligation vise à garantir une remontée rapide et fiable des données de terrain, permettant aux instances de gestion cynégétique de montrer que la chasse de ces espèces reste possible. Elle renforce également la transparence de la pratique et son acceptabilité sociale, en montrant que les chasseurs sont des acteurs engagés dans la préservation de la biodiversité.

Au-delà de son rôle de carnet de prélèvements, *ChassAdapt* devient

aujourd'hui le flambeau d'une chasse moderne et raisonnée. Elle incarne une nouvelle manière de chasser, fondée sur la responsabilité individuelle, la contribution collective à la connaissance scientifique, et l'usage intelligent des technologies numériques.

L'application permet également de suivre ses statistiques personnelles, de consulter les données agrégées à l'échelle nationale, et de recevoir des alertes ou des recommandations en fonction des espèces et des territoires. Elle s'inscrit dans une logique de gestion adaptative, où les décisions sont prises sur la base de données actualisées et partagées.

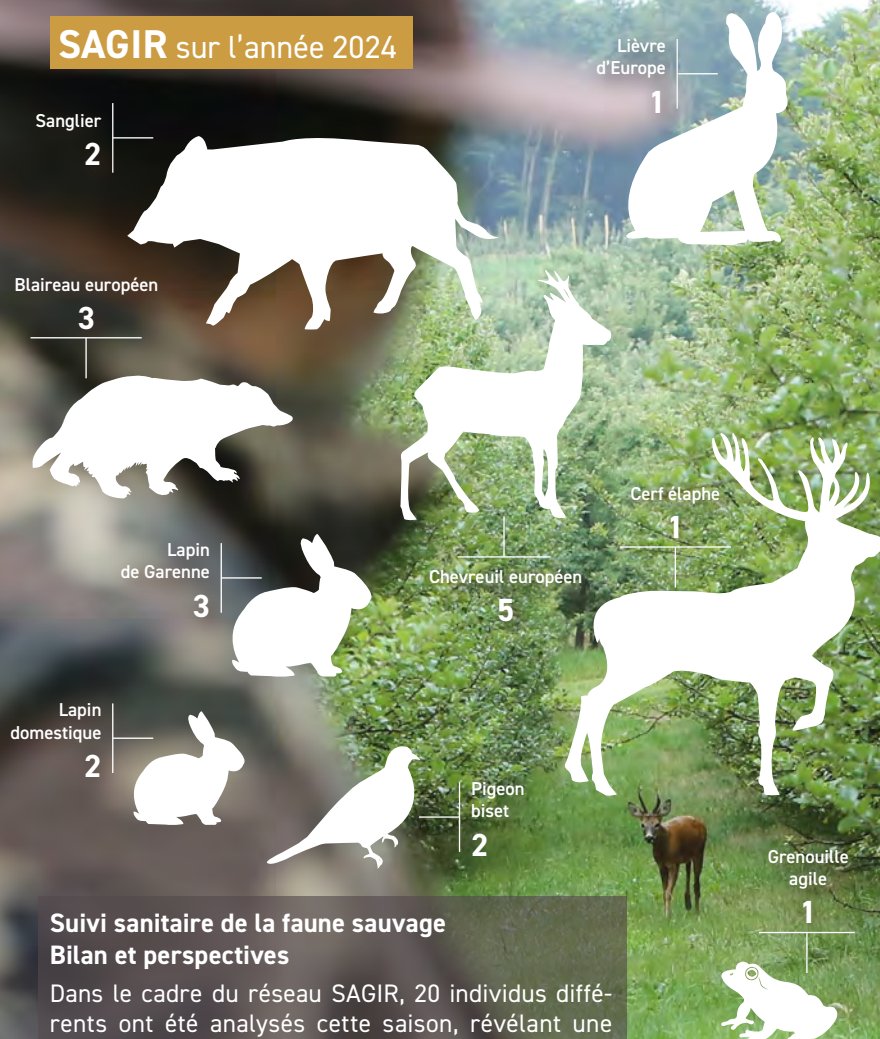
L'exemple de *ChassAdapt* illustre une tendance plus large : celle de la numérisation des pratiques cynégétiques. À l'instar d'autres outils comme ISNEA pour le suivi des oiseaux d'eau ou les plateformes de formation en ligne, *ChassAdapt* montre que la chasse peut s'appuyer sur les technologies pour mieux répondre aux défis contemporains.

La Fédération nationale des Chasseurs, en partenariat avec les fédérations départementales, continue d'investir dans le développement de ces outils, avec pour objectif de renforcer la traçabilité, la transparence et la durabilité de la chasse en France.

LES CHASSEURS

Sentinelles de la nature

SAGIR sur l'année 2024



Suivi sanitaire de la faune sauvage Bilan et perspectives

Dans le cadre du réseau SAGIR, 20 individus différents ont été analysés cette saison, révélant une forte présence de parasitisme sur les cas de mortalité du Chevreuil européen. Parallèlement, le suivi de la tuberculose (Sylvatub) se poursuit activement, en lien avec le Plan de Surveillance Sanitaire mené en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne (GDS61).

Des analyses approfondies ont été réalisées sur des têtes de sangliers, incluant la trachée et le bloc cœur-poumons, afin de détecter une éventuelle apparition de la tuberculose chez cette espèce.

Pour la saison 2025-2026, une nouvelle étude sera lancée sur les têtes de biches adultes, avec pour objectif de confirmer l'absence de tuberculose chez les cervidés, notamment dans le nord du massif d'Andaine et le secteur du Bocage et la reconduction des autres études.

Au total, **548 animaux** ont été suivis cette année grâce à la mobilisation des chasseurs et de la Fédération, en partenariat avec le laboratoire LABEO Orne, chargé des analyses.

Ce travail collectif souligne l'importance de la veille sanitaire pour préserver la santé de la faune sauvage et anticiper les risques.

SYLVATUB

Blaireaux européens

342

Sangliers

133

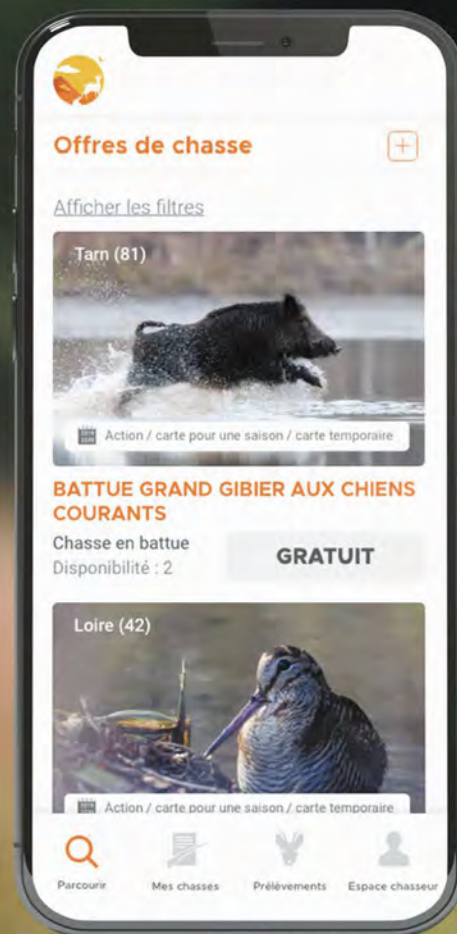
GDS

Sangliers

53



COCAGNE
ORNE



**PREMIÈRE
PLATFORME
NATIONALE
D'OFFRES DE
CHASSE**



Vous êtes **Président de territoire**
ou **chasseur passionné**,
retrouvez toutes les infos sur la
plateforme d'offres de chasse
www.cocagne.fr



Participez à nos actions
en faveur de la biodiversité



qsirene

Service d'Information, de Recherche
et d'Étude de la **Nature et de l'Environnement**

JE REJOINS SIRENE

- 1 Je recherche "**SIRENE Tech**" sur Play Store ou AppStore ou je me rends sur **www.sirene.tech**
- 2 Je télécharge l'application
- 3 Je crée mon compte
- 4 Je peux directement **participer aux enquêtes de la FDC61 !!!**

À noter : vous pouvez aussi
utiliser la version web sur
www.sirene.tech



**DÉCLAREZ
SIMPLEMENT
VOS PRÉLÈVEMENTS
SANGLIERS.**

✓ **SUIVI DES HABITATS** : corbeautières, blaieautières...

✓ **SUIVI DES POPULATIONS** : comptages, observations, collisions routières...

✓ **DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX** : espèces invasives, dommages aux cultures ou élevages...

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



TUBERCULOSE BOVINE

UNE VIGILANCE RENFORCÉE

POUR LA SAISON CYNÉGÉTIQUE

Alors que débute une nouvelle saison de chasse, la tuberculose bovine continue de progresser dans certaines zones. La vigilance des chasseurs y est donc plus que jamais essentielle. Les campagnes de collecte et d'analyse des prélèvements visent à garantir la santé des populations animales et à soutenir une gestion durable du gibier. En respectant scrupuleusement les protocoles et en participant activement aux études en cours, les chasseurs jouent un rôle clé dans la préservation de la faune sauvage et la prévention des maladies.

Suivi sanitaire du sanglier

- **Prélèvements buvards**

Réalisés sur tous les sangliers prélevés dans la zone définie par la DDETSP, ces prélèvements sont simples à effectuer : il suffit d'imbiber un buvard avec du sang lors de la découpe, puis de l'envoyer une fois séché dans l'enveloppe préimprimée fournie. Les communes concernées sont indiquées sur la carte ci-après.

141 buvards ont été collectés la saison dernière et seulement deux cas se sont révélés séropositifs.

- **Prélèvements de têtes (PCR)**

Ce suivi concerne les sangliers de plus de 50 kg. Il est financé par le GDS de l'Orne. L'objectif pour cette saison est de 75 prélèvements dans la même zone que celle des buvards.

Vous devez récupérer la tête avec le cou, la trachée et le bloc poumon, remplir la fiche de suivi distribuée, et insérer le bracelet dans le sac pour assurer la traçabilité. Une fois prêt, contactez la Fédération pour organiser la collecte.

47 prélèvements ont été réalisés l'an dernier, révélant 3 cas positifs dont 1 cas détecté hors zone grâce à la vigilance des chasseurs ayant suspecté une anomalie lors de l'examen de la venaison.

Suivi du cerf élaphe

- **Collecte photographique des viscères**

Pour chaque prélèvement dans la zone concernée, il est obligatoire de transmettre des photos de la cage thoracique et des deux faces des poumons par mail à l'adresse suivante : melvin.chadee@chasseurdefrance.com ou par téléphone au

06 30 82 49 06 avec le numéro de bracelet utilisé pour marquer l'animal.

- **Prélèvements PCR sur les biches**

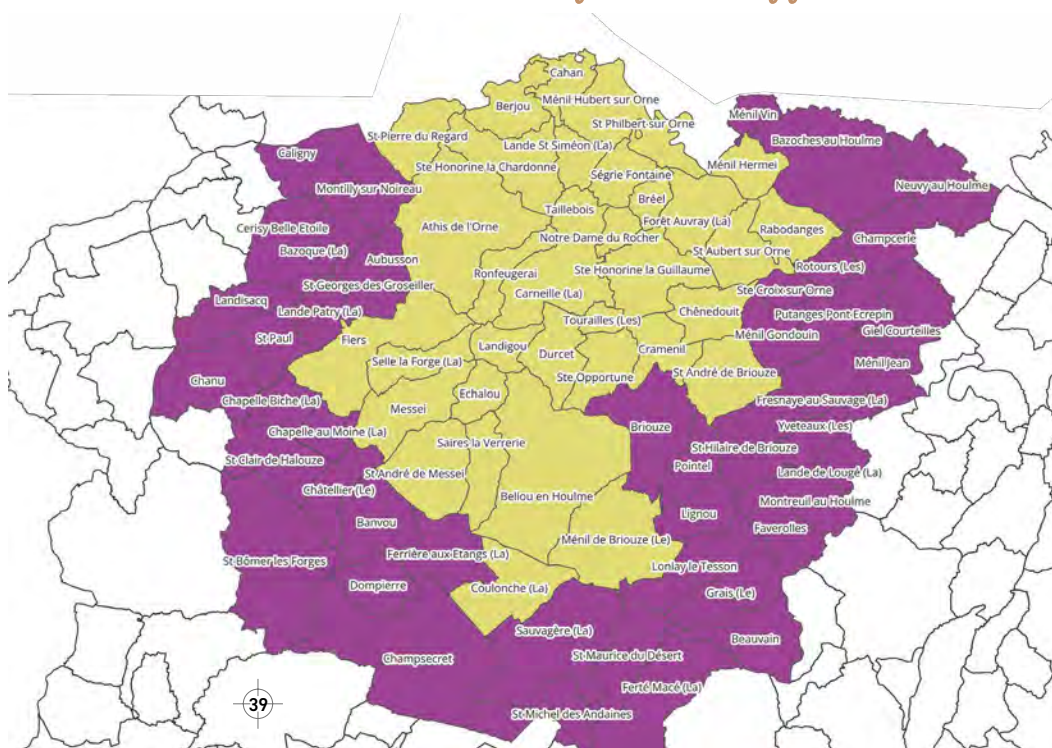
Nouveauté cette saison : les biches font désormais l'objet d'un suivi PCR. Le protocole est identique à celui du sanglier : tête, trachée et bloc poumon dans un sac étanche, fiche de suivi remplie, bracelet inclus. Une fois l'échantillon prêt, contactez la Fédération pour la collecte.

Suivi du blaireau

Dans le cadre de plusieurs programmes de surveillance, 342 blaireaux ont été collectés en 2024 dans la zone tuberculose, dont 6 cas positifs.

La Fédération des Chasseurs de l'Orne tient à remercier chaleureusement tous les chasseurs engagés dans ces campagnes de suivi. Votre implication est indispensable pour la réussite des études sanitaires et pour garantir une gestion responsable des populations de gibier.

Ne relâchez pas vos efforts
pour cette nouvelle saison :
votre vigilance
fera la différence.



Zonage 2025/2026 de prospection tuberculose Sanglier et Biche (kit tête et kit buvard)



UN JOUR, UN CHASSEUR

C'était un samedi matin comme bien d'autres, en pleine saison, lorsque je suis parti à la chasse avec ma fille Loryne dans la forêt du Mont-d'Hère, sans imaginer un seul instant ce qui nous attendait ce jour-là.

Comme toujours, nous avons commencé par rappeler les consignes de chasse et de sécurité, puis nous avons rejoint notre première parcelle. Cette fois-ci, Loryne n'était pas postée sur la même ligne que moi.

Environ 45 minutes après le début de la traque, un magnifique cerf longe toute la parcelle derrière moi. Je l'ai vu passer, majestueux... puis disparaître.

À peine dix minutes plus tard, le voilà qui redescend, cette fois poussé par les chiens : il devait sortir. Ce matin-là, j'ai réalisé mon tout premier prélèvement de cerf. Après avoir annoncé la mort de l'animal, le cœur battant à cent à l'heure, j'ai reçu

un appel de Loryne qui me demandait qui avait prélevé ce cerf.

C'est avec une immense fierté que je lui ai répondu : « C'est ton père ».

Suite à cette belle pièce, nous changeons de parcelle, toujours positionné sur une ligne différente de ma fille, sans avoir chargé ma carabine j'admire et j'écoute le travail des chiens. Je laisse maintenant Loryne vous raconter la suite...

Après trente minutes de chasse paisible dans cette deuxième parcelle, postée face au bois, j'aperçois soudain un cerf descendant majestueusement droit vers moi. Mon cœur commençant à s'emballer, je me dis : « *Ce serait tellement beau qu'il vienne dans ma direction... et de le voir tomber* ».

Le voyant se rapprocher, je pivote légèrement, lui tournant le dos tout en le gardant dans un coin de l'œil. Lorsqu'il arrive enfin dans mon

angle de tir, j'épaule mon calibre 16. Parfaitement consciente d'être dans les règles de sécurité, je tire... sans imaginer une seconde qu'il allait s'effondrer.

Mon voisin sonne aussitôt l'animal blessé. Tombé dans les ronces, grâce au travail remarquable des chiens et de leur maître, ils ont ainsi pu le servir. Fière de moi, réalisant un rêve, j'appelle mon papa, les larmes pleines de joie. Sans avoir besoin de prononcer un mot, il comprend immédiatement que ce grand jour est arrivé.

Nous rejoignons tous ensemble la cabane de chasse. Encore tremblante, sous les félicitations de chaque chasseur, des gars des chiens ainsi que de Catherine, je serre mon papa dans mes bras en lui disant : « On l'a fait ».

Ce jour-là, nous avons vécu une de ces rares et précieuses opportunités que l'on n'oubliera jamais.



LA PAGE FACEBOOK de la « FDC61 »

comptabilise presque

8 000 abonnés.



L'édition 2025 de l'opération « **J'aime La Nature Propre** » a été un franc succès. De nombreux chasseurs et non chasseurs se sont retrouvés le samedi 15 mars pour gommer les incivilités qui salissent nos campagnes.

Dans le département de l'Orne, 117 bénévoles se sont retrouvés dans 20 communes du département. Lors de cette journée, ils ont collecté pas moins de 21 m³ de déchets de tous types. Un grand merci aux associations de chasse spécialisées du département et à tous les participants. Ces opérations montrent votre engagement au quotidien pour préserver notre environnement. Les grands discours ne remplacent pas les bonnes actions.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, cette action éco-citoyenne vise également à favoriser les échanges entre les usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble.

**Faites la chasse
aux déchets !**

MARS 2026



Si vous souhaitez participer à l'édition 2026 qui se déroulera au mois de mars prochain, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission de la Fédération des Chasseurs de l'Orne au :

02 33 67 99 39 ou
par mail à **fanny.leguillou@fdc61.fr**

Retrouvez toutes les infos sur : jaimelanaturepropre.fr



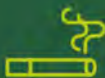
4 000 ans

pour que le verre se
décompose



3 mois

pour que le papier se
décompose



1 à 3 ans

pour qu'un mégot se
décompose



400 à 500 ans

pour qu'une bouteille
plastique se
décompose



10 à 100 ans

pour qu'une canette
se décompose

VERS UNE GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS DE VENAISON

UNE RÉPONSE SANITAIRE ET SOCIÉTALE PORTÉE
PAR LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ORNE

Une réponse concrète à une menace sanitaire persistante

Dans le département de l'Orne, la chasse ne se limite plus à la régulation des espèces. Elle s'inscrit désormais dans une démarche de santé publique, en réponse à la présence avérée de tuberculose bovine depuis maintenant plusieurs années. Cette zoonose, causée par *Mycobacterium bovis*, touche les bovins mais peut également infecter la faune sauvage (blaireaux, sangliers, cerfs), créant un risque de transmission inter-espèces préoccupant, et constituant une menace sérieuse pour les élevages, la biodiversité et, dans certains cas, la santé humaine.

**Chaque année, les chasseurs de l'Orne prélèvent environ
6 000 sangliers,
8 000 chevreuils et
2 300 cerfs,
générant près de 299 tonnes de
déchets de venaison.**

Ces sous-produits — abats, tissus, carcasses non consommées — peuvent contenir des agents pathogènes. Leur abandon en pleine nature, dans des fosses ou des dépôts improvisés, favorise la contamination de la faune sauvage, des sols et des points d'eau, compromettant les efforts de lutte contre la maladie.



Une initiative portée par la Fédération des Chasseurs de l'Orne

Face à ce constat, la Fédération a pris une décision forte : mettre en place un système structuré de collecte des déchets de venaison, en faisant appel à la société **Atemax**, spécialisée dans la gestion des sous-produits animaux. Cette démarche, votée à l'unanimité par le conseil d'administration, repose sur une volonté politique affirmée de moderniser les pratiques cynégétiques et de répondre aux exigences sanitaires et sociétales.

Des conteneurs étanches et normalisés, adaptés aux sous-produits de catégorie 1, vont être implantés dans les massifs cynégétiques du département. Actuellement la Fédération a répertorié des sites pouvant accueillir le dispositif sur les massifs de Saint-Évroult, Longny, Andaines, Écouves, Gouffern et Bocage (en zone tuberculose). La mise en place de ces bacs va permettre une élimination sécurisée, conforme à la réglementation européenne, tout en évitant les nuisances et les risques de contamination.

Une image de la chasse renouvelée

La gestion des déchets de venaison est souvent mal comprise par le grand public. Les pratiques traditionnelles — enfouissement en forêt, dépôts improvisés — sont aujourd'hui perçues comme archaïques, voire nuisibles. En optant pour une collecte conforme aux normes sanitaires, les chasseurs de l'Orne montrent qu'ils sont des acteurs responsables, soucieux de la santé publique, de l'environnement et du respect des autres usagers de la nature.

Cette démarche proactive contribue à réconcilier les chasseurs avec la société, en valorisant leur rôle dans la gestion durable des territoires ruraux. Elle permet de dépasser les clivages idéologiques pour construire une vision partagée, fondée sur la coopération et le respect mutuel.

Témoignage : parole de terrain

« Dans notre société de chasse, on a tout de suite vu l'intérêt du dispositif. Avant, on enterrait les déchets dans une fosse, mais ça posait des problèmes avec les promeneurs et les voisins. En apportant nos viscères dans les bacs Atemax, tout sera plus propre, plus simple, et on sera dans les règles. C'est aussi une façon de montrer qu'on est des chasseurs responsables. »

Jean-Michel L.,
président d'une société de chasse
dans le massif d'Écouves

Une logistique adaptée aux réalités du terrain

La Fédération prévoit l'acquisition d'une trentaine de bacs, pour un budget global inférieur à 35 000 €, répartis sur l'ensemble du territoire concerné. L'objectif est de garantir une proximité suffisante pour les chasseurs, avec un point de collecte situé à moins de 30 minutes de leur lieu de chasse.

La prospection se poursuit pour identifier de nouveaux sites d'implantation, en concertation avec les collectivités locales et les associations de chasseurs. Les critères retenus sont : accessibilité, sécurité et acceptabilité locale.

Un modèle économique transparent et maîtrisé

La fédération prendra en charge l'investissement dans les conteneurs mis à disposition.

Le coût de la collecte, calculé sur la base de 108 € par déplacement de la société Atemax et 162 € par tonne de déchets traités, est estimé à 5 € par animal prélevé. Ce montant non négligeable, mais modéré au regard des enjeux, sera supporté uniquement par les chasseurs volontaires ayant signé une convention avec la Fédération. L'accès aux bacs sera évidemment restreint aux seuls chasseurs signataires de la convention.

Cette approche incitative respecte la liberté de chacun tout en encourageant les bonnes pratiques. Les frais seront facturés en fin de saison, sur la base des déclarations de prélèvement et des volumes déposés. Ce système doit garantir une équité entre les acteurs et une viabilité économique du dispositif.

Suivi opérationnel

Des suivis seront mis en place pour mesurer l'implication des acteurs cynégétiques notamment grâce au suivi du nombre de conventions signées et aux retours d'expériences des sociétés de chasse. L'efficacité logistique du dispositif sera quant à lui évalué grâce au nombre de passages, à l'étude des volumes collectés. Une identification des points de collecte sous-utilisés ou saturés sera réalisée afin d'adapter la capacité de chaque lieu.

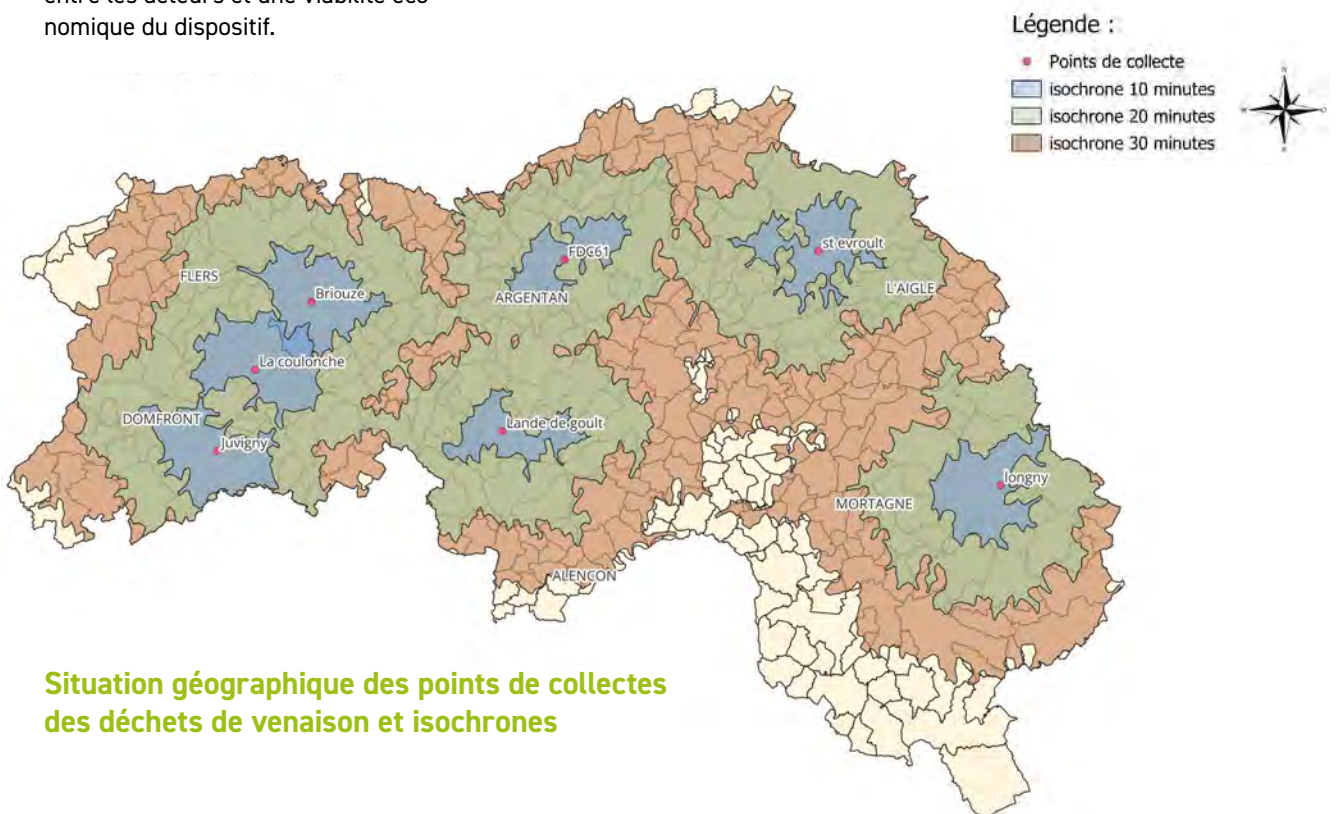
Des perspectives ambitieuses pour l'avenir

La Fédération envisage d'étendre le dispositif à l'ensemble du département, voire de proposer un modèle reproductible dans d'autres territoires confrontés à des problématiques similaires. Un suivi scientifique en collaboration avec nos partenaires (GDS et DDETSP) pourrait être mis en place pour mesurer l'impact sur la prévalence de la tuberculose ou d'autres maladies et la qualité environnementale.

Conclusion

La mise en place d'un système de collecte des déchets de venaison dans l'Orne constitue une avancée majeure pour la chasse française. Elle illustre la capacité des chasseurs à s'adapter aux enjeux contemporains, à coopérer avec les pouvoirs publics et à incarner une ruralité moderne, solidaire et durable.

Ce projet, fondé sur la responsabilité, la transparence et l'efficacité, mérite d'être valorisé et partagé. Il ouvre la voie à une nouvelle manière de penser la chasse : non plus comme une activité isolée, mais comme une composante essentielle d'un territoire vivant et engagé.



« La mise en place de ce dispositif de collecte des déchets de venaison est bien plus qu'une réponse technique à une problématique sanitaire. C'est un engagement collectif, une démonstration de notre capacité à évoluer, à nous adapter et à assumer pleinement notre rôle dans la gestion durable des territoires. En tant que président de la Fédération des Chasseurs de l'Orne, je suis fier de voir nos adhérents s'approprier ce projet avec sérieux et responsabilité. Ensemble, nous montrons que la chasse peut être moderne, respectueuse et pleinement intégrée aux enjeux de santé publique et d'environnement. »

Christophe de Balorre, Président de la FDC61





Retrouvez-nous sur
www.compedit-beauregard.fr

compédit beauregard
une autre vision de l'impression

02 33 37 08 33

PARTAGEONS NOS PASSIONS

Z.I. Beauregard • BP 39 • 61600 La Ferté-Macé • imprimerie@compedit-beauregard.fr



SALON DE LA CHASSE

Chers amis chasseurs de l'Orne, je vous remercie chaleureusement en mon nom et celui de toutes les équipes qui m'ont entouré pour organiser ce 1^{er} Salon. Nous avons quasiment atteint les 10 000 personnes présentes sur le site lors de ce week-end pour cette première édition.

Enormément de retours positifs et d'encouragements nous ont été témoignés. Cela nous fait chaud au cœur et nous a touché émotionnellement.

Certes, pour cette première, il y avait peu d'équipages, les exposants pêche manquaient mais il fallait un début et je remercie les participants exposants, institutions, associations et les nombreux bénévoles d'avoir cru en ce tout nouvel évènement.

Certains s'attendaient à revoir Carrouges mais ce n'était pas cette merveilleuse fête que nous avons connue, c'était totalement différent et ceci avait été annoncé.

2025 était une ébauche pour la suite car oui, il y aura une suite et nous travaillons déjà avec motivation et engouement **pour faire de ce Salon, le rendez-vous annuel des chasseurs Ornaïs et de tous nos départements voisins.**

Cette manifestation est faite pour retrouver des amis, des copains, faire des rencontres au milieu de nos passions.

Alors, à vous, amoureux de la nature, de la ruralité, de la chasse et de la pêche, rendez-vous l'année prochaine au Salon Chasse Pêche Nature et Terroir.

Bien amicalement.

Emmanuel OLIVIER
Fondateur et Organisateur du Salon





FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE UN IMPÉRATIF POUR TOUS LES CHASSEURS

Depuis le 16 octobre 2020, la formation sécurité décennale est devenue une étape incontournable pour tous les chasseurs. Obligatoire, gratuite et accessible en ligne, elle vise à renforcer les bonnes pratiques sur le terrain et à garantir une chasse plus sûre pour tous les usagers de la nature.

Cette formation doit être renouvelée tous les dix ans. La prochaine échéance est donc fixée au **16 octobre 2030**. Pourtant, à ce jour, **moins de 4 000 chasseurs** ont été formés dans l'Orne, soit **moins de la moitié** des pratiquants concernés. Ce chiffre est d'autant plus préoccupant que l'on observe une **baisse de la fréquentation** des sessions proposées.

La sécurité est l'affaire de tous. Cette formation ne se limite pas à des rappels réglementaires : elle aborde des situations concrètes, des cas pratiques, et permet de réactualiser les connaissances indispensables à une pratique responsable de la chasse. Elle est également l'occasion de sensibiliser les chasseurs aux évolutions des territoires, aux enjeux de cohabitation avec les autres usagers, et aux nouvelles règles en vigueur.

Une piqure de rappel bienvenue

« J'ai suivi la formation en ligne l'hiver dernier. Franchement, c'est rapide, bien fait, et ça remet les idées en place. On croit tout savoir parce qu'on chasse depuis longtemps, mais il y a des choses qui évoluent, et des réflexes à revoir. Je recommande à tous les chasseurs de la faire sans attendre. »

Jean-Marc C.
chasseur dans le bocage ornais
depuis 25 ans

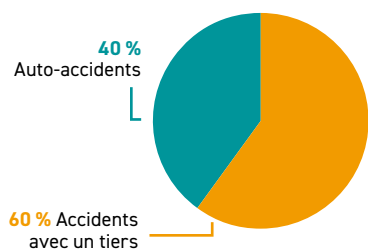
Simple, rapide et accessible

Bonne nouvelle : **vous pouvez suivre cette formation depuis chez vous**, grâce à une plateforme en ligne dédiée. Pour vous inscrire, **rien de plus simple** : il suffit de **téléphoner à la Fédération des Chasseurs de**

l'Orne (02 33 67 99 39), qui vous fera parvenir un lien Internet personnalisé vous permettant de suivre cette formation depuis votre canapé. Si vous préférez venir suivre cette formation en salle à la Fédération des Chasseurs, alors le secrétariat vous orientera vers la session la plus adaptée à votre emploi du temps.

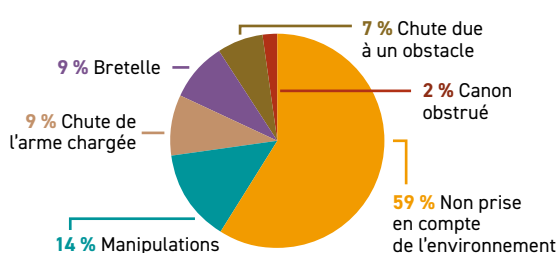
La Fédération rappelle que cette formation est **obligatoire** pour tous les chasseurs et qu'au terme de l'échéance, des sanctions pourront être prises et notamment sur la délivrance de la validation du permis de chasser. Cette formation constitue un **gage de sérieux et de responsabilité**, et participe à l'image positive de la chasse dans notre département. Ne tardez pas à vous inscrire : plus tôt vous la suivrez, plus sereinement vous pourrez pratiquer votre passion.

TROP D'AUTO-ACCIDENTS

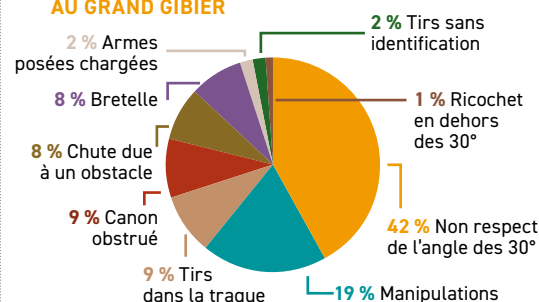


Source : Office français de la biodiversité – Pôle d'Auffargis

CIRCONSTANCES DES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER



CIRCONSTANCES DES ACCIDENTS AU GRAND GIBIER



UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA FORMATION AU TIR

STAND DE TIR D'ARGENTAN

Après plusieurs mois de travail et de concertation, les chasseurs de l'Orne disposent désormais d'un outil de formation moderne et complet : le stand de tir d'Argentan. Grâce à un partenariat solide avec la mairie d'Argentan, une convention d'exploitation du pas de tir à 300 mètres a été signée pour une durée de 20 ans, garantissant un accès pérenne à ce site stratégique.

Un investissement au service de la formation

La Fédération des Chasseurs de l'Orne a subventionné la réalisation du projet à hauteur de 80 000 €, témoignant de son engagement en faveur de la formation et de la sécurité.

Un sanglier courant pour une formation réaliste

Installé au mois d'août, le sanglier courant constitue une avancée majeure dans l'apprentissage du tir en mouvement. Ce dispositif permet aux chasseurs de s'entraîner dans des conditions proches du terrain, en simulant le déplacement d'un animal sauvage. Il est intégré au stand de tir, aux côtés des pas de tir à 100, 200 et 300 mètres, offrant ainsi une formation complète et progressive.

Une formation encadrée et accessible

Les séances de formation sont encadrées par le personnel qualifié de la Fédération des Chasseurs de l'Orne ou par des formateurs de l'Association des Chasseurs de Grands Gibiers. Les thématiques abordées

incluent le réglage des armes, la sécurité, la pratique du tir sur cible fixe et mobile, et l'amélioration de la précision.

Témoignage : apprendre à tirer en toute confiance

« Avant, je n'avais jamais eu l'occasion de m'entraîner sur un sanglier courant. C'est impressionnant de voir à quel point cela change notre perception du tir. On apprend à anticiper, à se positionner, à respecter les règles de sécurité. C'est une vraie plus-value pour nous, chasseurs. »

Marc D.,
chasseur dans le secteur de Flers

séances durent une heure et sont accessibles sur réservation.

Il suffit d'appeler la Fédération au : 02 33 67 99 39.

Une participation financière est demandée : 10 € pour les chasseurs du département de l'Orne, et 20 € pour les chasseurs extérieurs.

Conclusion

Avec ce nouveau dispositif de formation au stand de tir d'Argentan, les chasseurs de l'Orne disposent d'un outil performant, accessible et durable. Ce projet incarne une volonté forte de professionnaliser la pratique de la chasse, de renforcer la sécurité et de valoriser l'image du chasseur moderne. La Fédération invite tous les chasseurs à profiter de cette opportunité unique pour perfectionner leur tir et partager un moment de convivialité et d'apprentissage.

Modalités d'accès et réservation

Le stand de tir est ouvert à tous les chasseurs titulaires d'un permis de chasser valide et d'une assurance chasse en cours de validité. Les

CALENDRIER 2025

Tous les vendredis jusqu'à
la fin de l'année 2025
(sauf 26 décembre)

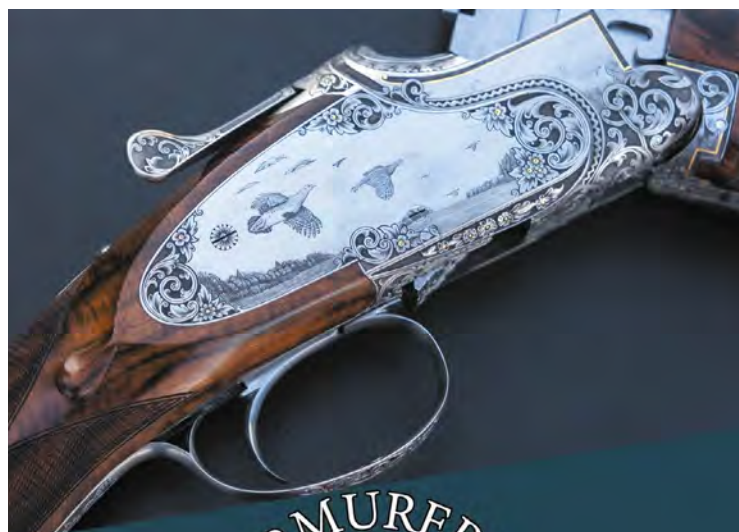
Les matinées sont
consacrées
aux sangliers courant.

Les après-midi sont
consacrés au réglage
des armes et à la ciblerie
à 100, 200 et 300 m.

Séance d'une heure,
apporter armes
et munitions.

Début des séances à
9 h - 10 h - 11 h -
14 h - 15 h et 16 h.
Se présenter 15 min. avant.

TARIFS
10 € pour les chasseurs
validant dans
le département,
20 € pour les autres.



ARMURERIE
ANFRAY & PORIER

Artisans armuriers diplômés de Liège

1 Rue des entreprises, 61170 Coulonges sur Sarthe
02 50 90 23 72
info@armurerieanfrayporier.fr

OPÉRATION GRATUITE

OPÉRATIONS DE SAUVETAGE DES FAONS UNE INITIATIVE GRATUITE POUR LES AGRICULTEURS

Chaque année, les techniciens de la Fédération et les bénévoles de l'association des chasseurs de grands gibiers de l'Orne se mobilisent pour sauver les faons des dangers des travaux agricoles. Grâce à l'utilisation de drones et à la collaboration étroite avec les agriculteurs locaux, ces opérations permettent de protéger les jeunes cervidés et de sensibiliser la communauté à la préservation de la faune.

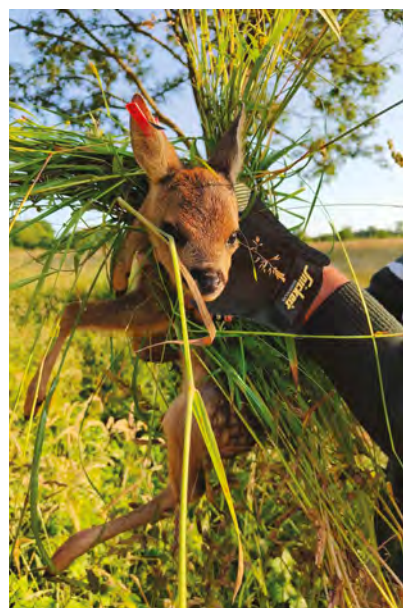
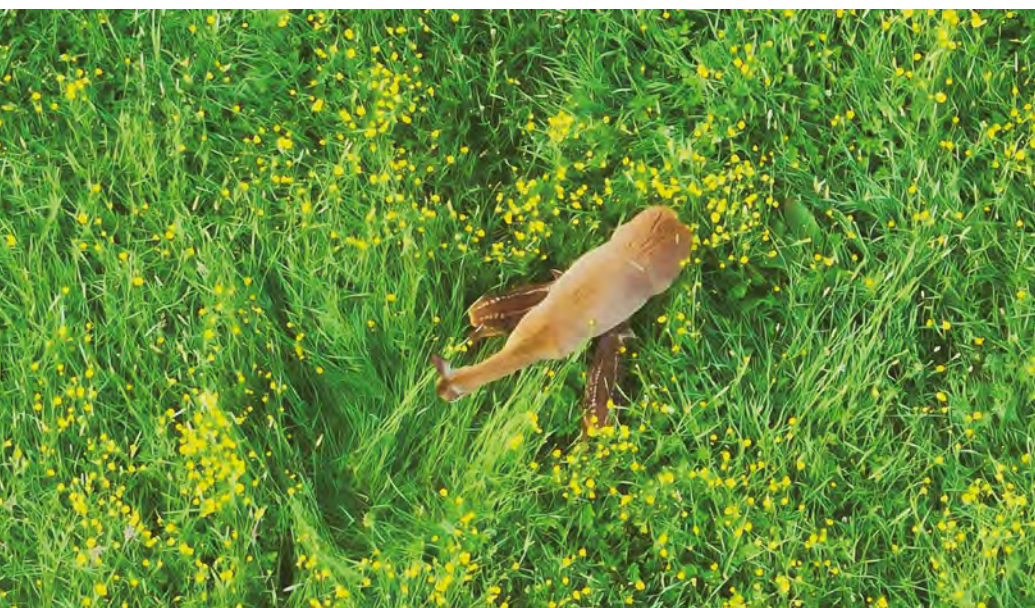
Des drones au service de la faune

Les drones, équipés de caméras thermiques, survolent les champs avant la récolte des foin pour repérer les faons cachés dans les hautes herbes. Une fois localisés, les techniciens et les bénévoles interviennent rapidement pour ériger un périmètre de sécurité ou déplacer les faons en lieu sûr. Ces opérations ont permis de sauver 46 faons en 23 sorties pour l'année 2024 et 106 faons en 32 sor-

ties en 2025. Le dispositif se déploie et l'expérience acquise permet d'augmenter l'efficacité. La différence de météo entre les deux années a aussi joué un grand rôle dans ces résultats. Dans le cadre de ces sauvetages, les plus jeunes de ces faons sont également marqués à l'oreille, afin de connaître leur dispersion et leur espérance de vie. Si lors de vos chasses vous repérez ou prélevez un chevreuil marqué, merci de contacter le service technique de la Fédération.

Une collaboration essentielle

La réussite de ces opérations repose sur la coopération entre les chasseurs et les agriculteurs. Les agriculteurs informent la Fédération ou l'association des dates et des zones de fauchage, permettant ainsi une intervention ciblée et efficace. Cette collaboration renforce les liens entre les différents acteurs du monde rural et contribue à une meilleure gestion de la faune sauvage.





Un dispositif gratuit pour les agriculteurs

Il est important de souligner que ce dispositif est entièrement gratuit pour les agriculteurs. La Fédération des Chasseurs de l'Orne prend en charge tous les coûts liés à l'utilisation des drones et à l'intervention des bénévoles. Cette initiative vise à encourager les agriculteurs à participer activement à la protection des faons sans contrainte financière.

Sensibilisation et préservation

Au-delà du sauvetage des faons, ces opérations permettent de sensibiliser le grand public à l'importance de la préservation de la faune sauvage et à l'impact du machinisme agricole. Les actions menées par les techniciens et les bénévoles sont régulièrement présentées lors d'événements locaux et dans les médias, contribuant ainsi à une prise de conscience collective et à la diffusion de l'information pour un déploiement maximal de l'opération. N'hésitez pas à en parler autour de vous afin de faire connaître ce dispositif gratuit, la campagne 2026 doit établir un nouveau record de sauvetage.



VOTRE ARMURERIE EN NORMANDIE



**NOUVEL
ESPACE**
Chasse
au grand
gibier



DEPUIS 1933



SPÉCIALISTE DE LA CHASSE



**500 m² d'espace de vente | Expédition sous 24H/48H
+ 1600 ARMES en stock !**



1 ATELIER DE RÉPARATION



1 TUNNEL DE TIR AVEC SANGLIER COURANT !



www.armurerie-gilles.com

ZI Route de Domfront - BP 52 - 61101 FLERS cedex FRANCE

Tél. 02 33 66 56 29 - contact@armurerie-gilles.com

Horaires d'ouverture du magasin : Du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-19h • Samedi : 9h-12h / 14h-18h / Fermé les jours fériés

Benelli
Une technologie d'avance



BERETTA

Aimpoint

FRANCHI
FEELS RIGHT

FAIR
Since 1971



FABARM

BARÈME DES SUBVENTIONS

ACCORDÉES PAR LA FÉDÉRATION

A – REPEUPLEMENT

Les subventions ne sont accordées qu'aux détenteurs de droit de chasse qui auront signé une Convention avec la FDC61.

Ces conventions ne concernent que le faisan et le lapin.

B – ASSOCIATION DE CHASSE

Ayant souscrit un contrat de service, les associations de chasse bénéficient d'une réduction de 15 % de leur adhésion à la FDC61 si l'association emploie un garde particulier.

C – AGRAINAGE SANGLIERS

(Hors parcs et enclos)

Surface boisée de	Subv. adhérents	Subv. non adhérents
20 à 100 ha	78 €	39 €
100 à 200 ha	140 €	70 €
200 à 500 ha	184 €	92 €
500 à 1 000 ha	306 €	153 €
1 000 ha et +	458 €	229 €

NB : La FÉDÉRATION se réserve le droit, dans des cas particuliers (agrainage irrégulier, insuffisant) de modifier le montant.

D – LIMITATION DES PRÉDATEURS

- Installation d'une cage de reprise pour corvidés : 80 €.
- Création d'un équipage de déterrage : 80 €.
- Prime pour la destruction des renards : 3,50 €.

NB – Pour les cultures à gibier :

La subvention n'est accordée que pour un emblavement maximum de 0,5 % de la surface du territoire pour le PETIT GIBIER.

Pour le GRAND GIBIER, un emblavement de 0,5 % de la surface boisée.

Les subventions ne seront accordées que pour des parcelles d'une superficie inférieure à 0,5 ha pour le PETIT GIBIER et 1 ha pour le GRAND GIBIER.

E – AMÉNAGEMENT

Réservé exclusivement aux adhérents de la FDC61 ayant souscrit un contrat de services (hors parcs et enclos).

1) « PETIT ET GRAND GIBIER »

AGRAINAGE : offert par la FDC61 (maximum 1 agrainage par 20 ha).

GARENNE ARTIFICIELLE

À LAPINS : 60 € à l'installation (plafond maximum 5 garennes aux 100 ha et obtenir l'accord préalable du service technique).

ŒUFS et POUSSINS de PERDRIX ou de FAISANS : chaque demande sera étudiée individuellement par le conseil d'administration.

Plafond :

- 120 € pour les chasses privées.
- 400 € pour les sociétés.

2) « CULTURES À GIBIER »

- 1 070 € / ha / an pour les bandes de nidification en plaine (luzerne, ray-grass, trèfle) maximum 10 ares d'un seul tenant.
- 610 € / ha / an pour le maïs.
- 305 € / ha / an pour les autres cultures*.
- 110 € / ha / an pour l'entretien d'une prairie artificielle*.

* Mise en place des prairies et entretien uniquement dans les massifs suivants : Andaines, Écouves, Longny (sous-massifs 1, 2 et 3) et Saint-Évroult.

La RÉCUPÉRATION DES QUEUES DE NUISIBLES se fera chaque lundi matin au siège de la FDC61 à Gouffern-en-Auge. (Prévoir un RIB)



CONSTATATION DE DÉGÂTS

HORS GRAND GIBIER



Attention : merci d'établir une FICHE par ESPÈCE et par DÉGÂT, à retourner avant le 30 juin de l'année à

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ORNE
4592, route de Chambois – C. S. 70015
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

Ce formulaire ne donne pas lieu à indemnisation et permet de justifier la demande de classement pour les espèces nuisibles.

Vous êtes (identité du déclarant ayant subi des dégâts)

☐ Responsable de chasse ☐ Agriculteur ☐ Particulier ☐ Autre

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Code postal et commune :

Commune où se situent les dégâts : **Lieu-dit :**

ESPÈCES

☐ Renard ☐ Blaireau ☐ Vison d'Amérique ☐ Ragondin ☐ Rat musqué ☐ Autre

NATURE DES DÉGÂTS Joindre des PHOTOS si possible

Céréales

☐ Blé
☐ Orge
☐ Maïs
☐ Autres

Légumes

☐ Pois
☐ Carottes
☐ Choux
☐ Laitue
☐ Autres

Fruits

☐ Fraises
☐ Pommes
☐ Autres

Élevage

☐ Volailles
☐ Lapins
☐ Ovins
☐ Bovins
☐ Gibier
☐ Autres

Terrain endommagé

☐ Galeries dangereuses pour les bêtes ou machines agricoles
☐ Berges et cours d'eau
☐ Autres

MONTANT DES DÉGÂTS ESTIMÉS : **EUROS** **Date des dégâts :** /..... /.....

Nombre d'animaux : **Surface détruite :**

Le prédateur ou déprédateur a-t-il été capturé ? ☐ Oui ☐ Non

Déclare sur l'honneur l'exactitude des données transmises

Signature du transmetteur du questionnaire

Signature du déclarant ayant subi les dégâts



LE CHALLENGE NATIONAL CHASSEURS DE FRANCE

Le Challenge National Chasseurs de France (CNCF) est une épreuve de chasse pratique qui s'adresse aux chasseurs possédant des chiens d'arrêt ou spaniels, toutes les races étant admises (que ce soit chiens LOF ou non). Avant tout, c'est la promotion de la chasse qui est recherchée. L'épreuve s'adresse à un couple chasseur/chien, où chacun y sera apprécié individuellement, mais aussi pour l'équipe chien/chasseur qu'il forme.



Le dimanche 8 septembre 2024, l'association a participé à la journée tradition et vènerie « À COR ET À CRI » au Château de Carrouges.

Le samedi 12 octobre 2024 s'est tenue la Journée Saint-Hubert-de-l'Orne « JSH61 » sur les terrains de la société de chasse du Sap-André.

11 couples chasseur/chien se sont présentés et répartis sur 4 catégories différentes.

Après le café d'accueil et le rappel des règles de sécurité, les participants, juges, poseurs et accompagnateurs sont partis sur les différents terrains où se sont déroulées les rencontres. À la fin de celles-ci, un court résumé de chaque parcours a été réalisé, les résultats donnés et les lots remis. Pour continuer ce moment de partage, tous se sont retrouvés autour d'un repas.

Les vainqueurs étaient : Cat. Chasseur chien d'arrêt : M. Romain ANGER avec Venus du Rio Parana (Braque Allemand femelle). Cat. Jeune Chasseur : M. Léo FONTAINE avec Loony Tune (Griffon Korthals mâle). Cat. Chasserresse chien d'arrêt : Mme Laurence DEDEBAN avec Pumba Des Petites Cartilles (Drahthaar mâle). Cat. Archer : M. Arnaud FONTAINE avec Loony Tune (Griffon Korthals mâle).

L'équipe de JSH61 tient à remercier la Fédération des Chasseurs de l'Orne et tout particulièrement M. Jean VIVIÉ (Administrateur), M. Melvin CHADÉE (Technicien) et M. Vincent BEAUVAIS (Vice-Président) pour leurs présences. Elle remercie également l'agriculteur qui nous a permis de réaliser le concours sur ses terres et tous les sponsors qui ont permis d'offrir aux candidats des lots de qualités.

**Suite à la décision de la Fédération Nationale des Chasseurs,
la Journée Saint-Hubert se nomme maintenant
« CHALLENGE NATIONAL DES CHASSEURS DE FRANCE ».**

Le week-end du 7 & 8 juin 2025 l'association du Challenge National des Chasseurs de France 61 a participé au Salon Chasse, Pêche, Nature et Terroir à Alençon. L'association du CNCF 61 a pu durant cette journée partager la passion des chiens, de la chasse et de la nature. Nous avons fait découvrir gratuitement aux visiteurs le Challenge National des Chasseurs de France avec la réalisation d'un mini Challenge pour les enfants, au fusil ou à l'arc et bien sûr accompagnés de nos chiens. Un parcours comme les grands avec un petit diplôme et un bonbon en cadeau.

**ÉPREUVE DÉPARTEMENTALE
11 octobre 2025**

Siège de la FDC61 – Gouffern-en-Auge

CONTACT ET INSCRIPTION : **Arnaud Fontaine**
06 82 74 16 94 – cncf61@gmail.com



LE CHASSEUR DE L'ORNE • ASSOCIATIONS ➤

Map of the Orne department showing the five hunting districts (circonscriptions) and the locations of various hunting associations. The districts are color-coded: 1^{re} (pink), 2^e (green), 3^e (blue), 4^e (orange), and 5^e (yellow). The map includes numerous commune names and labels for specific hunting areas like '6^e circonscription', '7^e circonscription', and '1^{re} circonscription'.

Photograph of hunters and beagles in a field, illustrating the practical application of the hunting associations.

56

LE CHASSEUR DE L'ORNE • ASSOCIATIONS ↗



NOUVEAU - REPRISE DE L'ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS 61



**OUVERT À TOUS LES
CHASSEURS DE - 35 ANS
ADHESION DE 15€/AN**

NOMBREUSES ACTIVITÉS

**BALL-TRAP
COMPTAGE
SORTIE BRAME
SÉANCES DE CINE TIR**



**CONTACT : JEAN-ETIENNE TABUR 06 42 99 40 36 OU
JEUNESCHASSEURS61@OUTLOOK.COM**



CLUB NATIONAL

DES BÉCASSIERS

COTISATION + 4 REVUES
La Mordorée : 37 €
cnb.delegue61@orange.fr

ASSOCIATION AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Bonne année 2024-2025 puisque l'ICA (Indice Cynégétique d'Abondance) est de 2,36 au lieu de 2,14 pour 2023-2024 sur le plan national, meilleure année depuis plus de trente ans.

14 500 ailes étudiées sur 85 départements : 62,15 % de jeunes.

12 106 oiseaux pesés : poids moyen 311 grammes.

Pour l'Orne, nous nous situons au-dessus de la moyenne nationale 3,82 et 3,33.

Ne relâchons pas nos efforts, il faut continuer et même accentuer le retour des carnets de prélèvements, d'envoyer vos sorties et vos ailes.

Pensez à prendre l'application Chassadapt

au moment de votre renouvellement de permis de chasse.



“ Chasser
le plus possible
tout en tuant
le moins possible



Je passe et
je séduis



DÉLÉGUÉ

Pascal GAGNEUX
52, rue Eugène Lecointre
61000 Alençon
Tél. : 06 49 01 37 46

SECRÉTAIRE

Antoine GUILLAIS
61600 La Ferté-Macé
Tél. : 06 22 91 01 11

TRÉSORIER

Philippe EHRMANN
61310 Gouffern-en-Auge
Tél. : 07 80 06 74 63

BUREAU DE L'ASSOCIATION

3, Le Bois Morel • 61320 St-Martin-l'Aiguillon
Tél. 07 80 30 72 61 • [Rallye des Amis du Teckel](#)

21, place du Marché • Passais La Conception
61350 Passais Villages • Tél. 02 33 38 72 81
Le Saint Hubert de la Croix du Houx

Saint-Clair • 61500 Belfonds
Tél. 06 13 63 98 76 • Saint-Clair

M. AUMOINETTE Hervé
Le Bas Cosnier • 61570 Almenêches
Tél. 06 70 56 66 53 • La Vallée

M. BEAUCHERON Dylan
2, rue Josquin des Prés • 61500 Sées
Tél. 06 46 71 25 28 •

M. BIDAUX Benoît
La Charpenterie • 61220 Le Ménil-de-Briouze
Tél. 06 12 05 00 53 • [Le Champ du Renard](#)

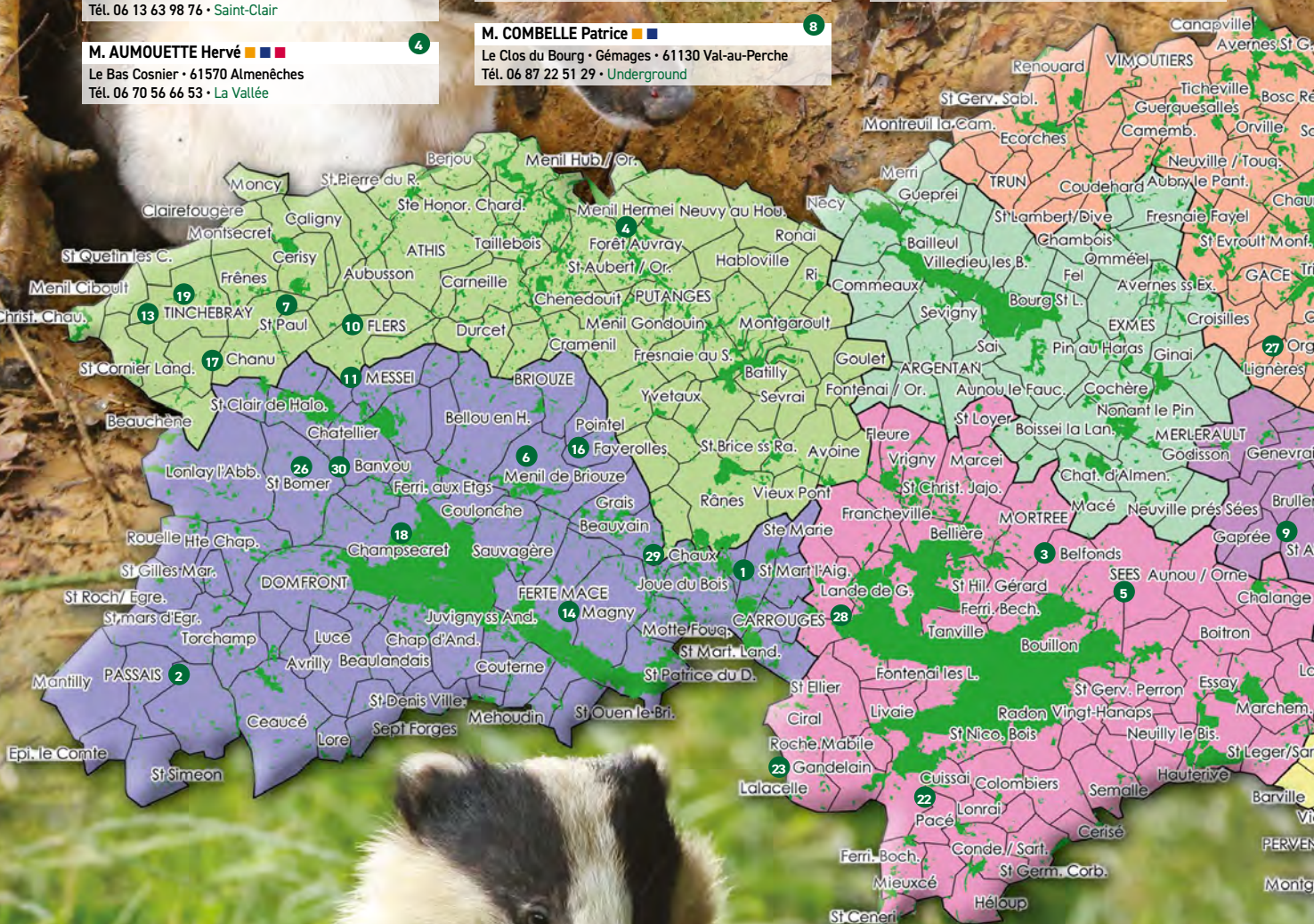
M. CARVILLE Benoît
14, Les Landes • 61100 Saint-Paul
Tél. 06 09 24 13 38 • [Rallye des Landes](#)

M. COMBELLE Patrice ■ ■
Le Clos du Bourg • Gémages • 61130 Val-au-Perche
Tél. 06 87 22 51 29 • [Underground](#)

M. DOSSEUR Éric ■
Les Champs Fouques • 61390 Courtomer
Tél. 06 76 75 87 35 • [Vaufleury](#)

M. DROUIN Pascal ■ ■
85, rue de Paris • 61100 Flers
Tél. 02 33 65 25 07 • [Bailly de la Héronnière](#)

M. FICHET Alain ■ ■
Le Breuil • 61440 Saint-André-de-Messei
Tél. 06 11 50 74 36 • [Le Trio du Breuil](#)



M. GUITET Frédéric   
Les Moulins Patous • 61600 Magny-le-Désert
Tél. 06 58 30 23 82 • [Moulin Patous](#)

M. GUYOT Vincent   
7, impasse du Pilori • 61260 Ceton
Tél. 02 37 29 70 97 • [Rallye Bellêmeois](mailto:Rallye.Bellêmeois@gmail.com)

M. HARDY Eugène
La Bourdonnière • 61220 Lignou-de-Briouze
Tél. 06 31 57 64 11 • [La Bourdonnière](#)

M. LECORNU Patrick 
Visance • 61800 Chanu
Tél. 06 33 71 05 09 • [Ballive Hurle Bas](mailto:ballive.hurle@bas-normandie.com)

M. MARCHANDET Éric ■
La Bazillière • 61700 Champsecret
Tél. 06 29 87 60 25 • [Le Déterrage de la Gervraisière](#)

M. MARTIN Jean ■ ■
204, La Bistière • 61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65 • Rhodos de la Belle Étoile

M. MASSON Hervé   
La Tuilerie • Bubertré • 61190 Tourouvre-au-Perche
Tél. 02 33 25 78 56 • [Rallye des Bruyères](#)

M. SAMSON Raymond   
4, impasse Bellevue • 61400 Saint-Mard-de-Réno
Tél. 06 72 36 24 24 • [Rallve des Bruyères](#)

M. MASURIER Denis ■
La Tonnequère • 61230 Le Sap-André
Tél. 06 30 52 28 19 • MBM

M. MONTIÈGE Gervais
2, rue des Charmilles • 61420 St-Denis-sur-Sarthon
Tél. 02 33 31 03 85 • Rallye Beauchêne

M. OLIVIER Emmanuel   
15, place de la Mairie • 61420 Gandelain
Tél. 06 19 04 07 77 • **La Bête Noire**

M. PERROTTE Maxime ■ ■
La Guinehaye • 61230 Orgères
Tél. 06 59 07 86 27 • Rallye de la Roche

M. POTET Clotaire
La Tuilerie • 61130 Igé
Tél. 02 33 83 55 64 • BonTintin.com

M. QUENTIN Thierry ■
La Fauderie • 61700 Saint-Bomer-les-Forges
Tél. 06 82 61 16 36 • [Bocage d'Andaine](#)

M. RAMAGE Aurélien
La Trébotière • 61550 La Gonfrière
Tél. 06 74 04 92 84 • [Rallye du Chêne Double](#)



ASSOCIATION ORNAISE DES ÉQUIPAGES DE VÈNERIE SOUS TERRE ET ANIMAL CHASSÉ

M. GAULIER Christian ■ ■ ■

Les Gouttiers • La Poterie-au-Perche
61190 Tourouvre-au-Perche
Tél. 06 27 53 52 45 • Haies Blot

12

M. GAUTIER Ludovic ■ ■ ■

La Béhuetterie • Tinchebray • 61800 Tinchebray Bocage
Tél. 06 04 15 39 53 • Rallye de Tinchebray

13

Chers Amis veneurs,

Les années, malheureusement, se suivent et se ressemblent pour notre passion.

Notre préfet ne souhaite pas reprendre d'arrêté pour les périodes complémentaires dû à un manque de données sur l'état de la population de l'Orne et le chiffrage des dégâts causés par eux. Comme M. de Balorre l'a évoqué lors de l'Assemblée Générale nous allons devoir refaire un état des lieux de notre département, il va nous falloir se montrer solidaire et solliciter à 200 % le monde agricole si nous voulons récupérer nos périodes complémentaires.

J'espère pouvoir compter sur l'ensemble des équipages de l'Orne ainsi que sur tous les chasseurs si nous ne voulons pas perdre notre mode de chasse. Après la vénérerie sous terre, ce seront d'autres modes de chasse qui seront dans leur viseur.

Ne baissons pas les bras.

M. Sébastien VIVIÉ
EN ST-HUBERT



BUREAU DE L'ASSOCIATION

PRÉSIDENT

Sébastien VIVIÉ
Tél. 06 11 62 48 77

VICE-PRÉSIDENT

Patrice COMBELLE
Tél. 06 87 22 51 29

SECRÉTAIRE

Lucie LECORNU

SECRÉTAIRE ADJOINT

Maxime PERROTTE

TRÉSORIER

Stanislas VIVIÉ

TRÉSORIER ADJOINT

Vincent GUYOT

M. RENAULT Dylan ■ ■ ■

L'Ètre Gauthier • 61600 Ste-Marguerite-de-Carrouges
Tél. 06 34 01 17 98 • Équipe D'Terres Normandes

28

M. TAMSEDDAK Nassim ■ ■ ■

La Courtauderie • 61450 Banvou
Tél. 06 21 87 22 17 • Le Rallye du Manoir

30

M. ROGER Laurent ■ ■ ■

Le Chemin • 61600 La Chaix
Tél. 06 16 57 01 58 • Rallye du Chemin

29

M. VIVIÉ Sébastien ■ ■ ■

La Bellière • Gauville • 61550 La Ferté-en-Ouche
Tél. 06 11 62 48 77 • Rallye de la Charentonne

31

NB : En vert italique les noms d'équipage.

Légende :

■ RENARD ■ BLAIREAU ■ RASOINDIN ■



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CHASSEURS AUX CHIENS COURANTS

En mars dernier, s'est déroulé le concours AFACCC sangliers de la région 3 dans le département de l'Orne, sur le domaine du Chatelet. Une propriété close de 700 hectares. Une première pour l'AFACCC 61, organisatrice de cet événement. 7 meutes de dix chiens maximum ont été engagées. Le domaine est difficile à chasser, les animaux se tiennent en compagnie et les animaux non désirables sont bien présents.

Le rendez-vous avait été donné à 7 h 30 pour les 4 meutes du samedi, pour l'identification des chiens et le passage de chaque meute devant le service vétérinaire. C'est aux alentours de 8 h 30 que la première meute découplera après tirage au sort de l'heure de passage et de l'endroit d'attaque. 4 meutes passeront le samedi, suivies d'un dîner aux sons des trompes du Haras du Pin, et 3 le dimanche dans les mêmes conditions. C'est vers 16 h 00 le dimanche que les juges



donneront les noms des meutes qualifiées, avec une météo qui aura été clémente. Les départements 28, 72, 53, 44, 49, 56 et bien sûr le 61 y étaient représentés. Les 3 plus belles prestations seront classées et seront qualifiées pour aller en finale dans le Tarn. La région 3 comprend 18 départements, chacun peut y organiser un concours de meute qualificatif sur les animaux suivants : le lapin, le lièvre, le chevreuil, le renard, le sanglier et quelquefois sur cerf. L'AFACCC 61 compte 150 adhérents à ce jour.

Les AFACCC présentes remercient les propriétaires et les loca-

taires de chasse Grégoire et Émilie Declerque, équipage du Val des Trez, et Gérard et Françoise Angélique pour ce week-end convivial passé entre passionnés. Ainsi que tous les bénévoles pour l'organisation, sans oublier les juges qui auront laissé leurs chiens aux chenils pour venir juger les nôtres.

En mars prochain, les 7 et 8 mars 2026 aura lieu le concours meute départemental sur sangliers au même endroit. Pour adhérer ou simplement être militant, rendez-vous sur le site FACCC.

M. Vincent LEGAY



CONTACT

Vincent Legay
Tél. : 06 12 46 03 42



ASSOCIATION DES CHASSEURS

À L'ARC DE L'ORNE

**PROCHAINE JOURNÉE
DE FORMATION OBLIGATOIRE (JFO)**

Samedi 13 septembre 2025 à la Fédération
des Chasseurs de l'Orne à Silly-en-Gouffern.
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas
à contacter la FDC61 au 02 33 67 99 39.

En 10 ans, ma plus belle saison...

Cette saison a débuté sur les chapeaux de roue, il m'aura fallu 3 journées aux lièvres pour en prélever deux.

La première saison où ça m'arrive !

Incroyable, une flèche magnifique chez notre ami Thierry D., à Néron pour le premier.

Le deuxième, un peu plus compliqué... Il m'aura fait courir une longue minute. Et ce, juste devant le couple d'amis qui venaient du Doubs, afin de découvrir pour la première fois ce superbe gibier, et ce mode de chasse qu'est la chasse en chaudron.

Enfin, courant janvier, en famille avec mon frère, ma sœur ainsi que mon père et quelques amis nous sommes invités non loin de chez moi, par notre ami Benoit B. pour une journée au gros gibier. Une journée où j'aurais l'occasion de prélever mon premier brocard à l'arc.

Assez spécial pour moi, car suite à une recherche au sang très compliqué, j'aurais la chance, grâce au chien de sang, de retrouver le brocard après plus d'un kilomètre de recherche. Et à ma plus grande surprise, à moitié « bouffer » par les sangliers, renards qui seront passés dans la nuit. J'ai pu quand même immortaliser ce moment, avec ce qu'ils m'avaient laissé... La moitié du brocard !

Merci à Saint-Hubert, Saint-Sébastien, ainsi qu'à mes amis et familles qui partagent ma passion chaque année.

BENJAMIN
MEMBRE ACAORNE



PETITE INFO

Toute personne désirant
pratiquer la chasse à l'arc doit
être titulaire du permis de
chasser et avoir, au préalable
participé à une session de
formation obligatoire.

BUREAU DE L'ASSOCIATION

PRÉSIDENT

Franck NEVEU – Tél. 06 81 88 36 65

ADRESSE MAIL

acaorne@orange.fr

FACEBOOK

ACAORne



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS DE L'ORNE

Notre Assemblée Générale s'est déroulée au siège de la FDC61 à Silly-en-Gouffern le 7 mars 2025 devant près de 50 personnes.

Après une minute de silence en hommage à Gérard Ducreux, notre regretté trésorier nous ayant quitté le 2 janvier dernier, le président Tony Régnier présenta l'activité pour la saison 2024/25 :

- Financement d'une balise GPS posée au printemps 2024 sur une oie cendrée dans le cadre du programme de l'ISNEA (voir ci-après).
- Participation à la première édition de la Fête de la Vénérerie, de la Chasse et des Traditions le 8 septembre 2024 avec la tenue d'un stand.
- Lecture d'ailes des oiseaux prélevés au cours de la saison, les données sont transmises à l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau pour l'étude des populations et leur démographie. Pour la saison 2023/24 nous avons collecté 732 lectures. Pour 2024/25, ce sont près de 500 lectures d'ailes, chiffre en baisse en raison d'une saison moins favorable.

La soirée fut animée de nombreuses interventions de nos invités :

- M. Christophe de Balorre, notre président de FDC61, nous présenta le projet de coopération de la fédération de l'Orne avec l'ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique) afin de travailler sur différents dossiers concernant les populations d'oiseaux migrateurs.
- M. Zéphir Barret, Directeur de la FRC de Normandie, nous présenta le radar ornithologique normand mis en route en 2019. L'enjeu de ce radar, capable de détecter les vols migratoires jusqu'à 1 500 m d'altitude et d'identifier les espèces, est de mieux comprendre les phénomènes migratoires et ainsi connaître l'état de santé des différentes espèces. L'expertise est initiée par l'ISNEA en collaboration avec la FNC.
- M. Clément Doux, FDC44, nous fit un exposé sur le programme « Balises GPS Oies Cendrées », qui consiste à l'étude des populations d'oies qui se sont installées dans l'estuaire de la Loire et au lac de Grandlieu pour s'y reproduire. Depuis 2018, 64 oies ont été équipées.
- M. Dauvin, chef du service départemental de l'OFB, après avoir présenté les missions de son équipe, répondit aux nombreuses questions de l'assemblée sur la réglementation.
- Mme et M. Olivier, organisateurs du nouveau salon de chasse « Chasse, Pêche, Nature et Terroir », sont venus nous présenter leur projet programmé les 7 et 8 juin 2025 à Alençon.

Ensuite, notre Président ACGEMO nous exposa le bilan moral et le bilan financier qui furent adoptés à l'unanimité.

Il fut procédé au renouvellement du tiers sortant. À cette occasion M. Romain Douville intègre l'équipe d'administrateurs.

À l'issue de l'Assemblée, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis afin de constituer le nouveau bureau : Président : Tony Régnier, Vice-président : François Boisgontier, Trésorier : Loïc Beaudoire, Secrétaire : Hugues Masson.

Focus sur la pose de la balise GPS sur oie cendrée financée par notre association :

Le 22 mai 2024, rendez-vous est donné à midi à Donges en Loire Atlantique pour tenter d'aller capturer des oies cendrées nicheuses sur les îles de l'estuaire de la Loire. L'opération est menée par l'équipe technique de la FDC44 dans le but de les équiper de balises GPS et ainsi récolter de précieuses données !

Après avoir accosté sur le banc de sable, la prospection va bon train. La vigilance et la réactivité sont de mise pour attraper à l'aide de grandes épuisettes les oies qui décampent de la végétation à l'approche des visiteurs.

La première est enfin attrapée, ce sera celle-ci que l'on parrainera et qui sera baptisée « Raymond », en hommage à notre ancien président. Elle sera vite relâchée balisée pour rejoindre ses 4 oisons.

Les prospections se prolongeront tout au long de la journée et au total ce sont 10 belles grises (jeunes et adultes) qui seront équipées.

Notre oie Raymond est une femelle adulte de 2,4 kg ayant reproduit cette année en Loire-Atlantique. Longue vie à elle, qu'elle nous apporte de précieuses données.

Merci à toi Julien pour cette opération !





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES **GARDES-CHASSE PARTICULIERS DE L'ORNE**

Le nombre de gardes-chasse diminue d'année en année. Notre association compte actuellement 60 gardes. Cette année, 6 arrêts par l'âge 85 et 86 ans, 2 décès, seuls 2 nouveaux gardes ont adhéré à notre association.

Sur les stages 2025, 5 avaient un commettant, les autres ont fait le stage pour information.

Le 26 avril, une matinée était organisée avec le concours des agents de l'OFB sur la responsabilité des organisateurs de chasse, la façon d'interpeller les chasseurs (en réel), le changement sur le schéma départemental cynégétique. La vingtaine de participants ont été satisfaits.

Nous avons participé à la journée Nature Propre qui a mobilisé une

cinquantaine de personnes de notre association. Comme toujours beaucoup de déchets.

Un stage de garde-chasse est prévu les 18 et 20 novembre 2025, à la Fédération avec les agents de l'OFB et techniciens de la Fédération.

JEAN-CLAUDE LESIEUR
PRÉSIDENT



Le siège social se situe chez :

TRÉSORIÈRE, SECRÉTAIRE

Stelliane BETTEFORT

16, Le Bourg – 61500 Le Cercueil

Tél. : 02 33 27 02 14

Mail : stelliane.bettefort@orange.fr – Mail : adgcpo61@orange.fr

PRÉSIDENT

Jean-Claude LESIEUR

N° 4 – Le Cormier – Dancé

61340 Perche-en-Nocé

Tél. : 02 33 83 00 69

VICE-PRÉSIDENT

Dominique GUÉRIN

5 rue de Céaucé – Loré

61330 Juvigny-Val-D'andaine

Port. : 06 13 70 94 97

SECRÉTAIRE ADJOINT

Bernard GARNIER

10, Les Fermes

61450 Le Chatellier

Port. : 06 70 18 12 55

TRÉSORIER ADJOINT

Jean-Claude LAMBOU

La Mahoudière – 61110 Verrières

Tél. : 02 33 73 80 81

BUREAU DE L'ASSOCIATION



ASSOCIATION DES PIÉGEURS DE L'ORNE

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Association des Piégeurs
de l'Orne Agréés

PRÉSIDENT

Marc LEBLOND
26, rue des Liquidambers
61400 St-Hilaire-le-Châtel
Tél. 02 33 25 43 98
Port. 06 74 75 79 31

VICE-PRÉSIDENTE

Stelliane BETTEFORT
16, Le Bourg
61500 Le Cercueil
Tél. 02 33 27 02 14
Port. 06 30 78 18 54

TRÉSORIÈRE

Christine MUSSIER
142, route du Fouquerand
61160 St-Gervais-des-Sablons
Tél. 02 33 67 24 86
Port. 06 30 20 63 70

L'association des piégeurs agréés de l'Orne a tenu son Assemblée Générale le samedi 24 mai 2025, salle de la Fédération des Chasseurs de l'Orne gracieusement mise à notre disposition par la Fédération.

Environ 90 personnes étaient présentes.

Un merci pour leur présence à M. de Balorre, Président de la FDC61 et M. Yves L'Honoré, Technicien FDC61.

Merci aux trois personnes représentant la DDETSPP :

- M. Fouquet Hervé, chef de service DDETSPP 61
- Mme Briens Lisa, DDETSPP 14/61
- Mme Moizo Céline, technicienne vétérinaire DDETSPP 61

Ces personnes nous ont parlé de la tuberculose bovine à l'aide d'un diaporama suivi d'un exposé qui a été apprécié et bien compris par l'ensemble des participants. Cette maladie fait d'énormes dégâts dans les cheptels bovins dans le nord du département en limite avec le Calvados.

Il y a une cinquantaine de piégeurs engagés dans le dispositif de surveillance de la tuberculose bovine chez les blaireaux dont une trentaine interviennent régulièrement.

Merci à tous ces piégeurs.

L'association des Piégeurs se porte bien malgré un nombre de piégeurs en baisse (piégeurs vieillissants, découragement ?) donc baisse des captures.

Attention, la liste des animaux piégeables sera revue en 2026. Il nous faut le plus possible de retour des feuilles de constatation de dégâts (page 54 ou disponible dans la documenthèque sur le site de la Fédération) et des dégâts il y en a !!!

Ne baissons pas les bras, bon courage !

MARC LEBLOND
PRÉSIDENT



UNUCR – UNION NATIONALE DES UTILISATEURS DE CHIENS DE ROUGE

FAITES APPEL AUX CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG !!!

ORNE

BOISSEAU Anthony
Le Mage
Tél. **06 70 94 50 38**

MARS Jean-Noël
Laleu
Tél. **06 15 76 92 15**

VILFAYEAU Frédéric
Longny-au-Perche
Tél. **07 85 55 92 24**

DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

HACQUARD Philippe
Eure
Tél. **02 32 49 16 34**

MOULINET Hervé
Mayenne
Tél. **02 43 00 77 21**
Port. **06 86 49 19 94**

NIZAN David
Eure
Port. **06 82 07 10 17**

BRACELET DE REMPLACEMENT : Les chasseurs faisant appel à un conducteur de chien de sang, après une recherche aboutie, « pourront » se voir attribuer un bracelet de remplacement identique à celui utilisé lors de la recherche. Dans ce cas, seul le coût matériel du bracelet sera dû.

RECOMMANDATIONS POUR LA RÉUSSITE D'UNE RECHERCHE

1. Observer la réaction de l'animal au coup de feu.
2. Couper les chiens de traque.
3. Contrôle **systématique** de chaque tir sur une distance maximum de 100 mètres. (Même si le tireur semble ne pas avoir atteint l'animal).
4. Si présence d'indices, **baliser le lieu de l'impact** (anshuss) ainsi que les autres indices sur une distance de 100 mètres maximum (ne pas se laisser entraîner par une quantité importante de sang au risque de relever l'animal qui risque de parcourir une longue distance). Marcher en parallèle de la piste. Baliser le poste du tireur.
5. Alerter un conducteur de chien de sang.

La Promotion de la recherche au sang est l'un des objectifs du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de L'Orne.

La recherche au sang des animaux blessés est l'une des obligations morales qui s'impose au chasseur de Grand Gibier. Il n'est plus admissible que des animaux agonisent longtemps sans que des moyens sérieux et adaptés ne soient mis en œuvre pour les retrouver même si certains d'entre eux finissent par se rétablir (mais au prix de quelles souffrances, et avec quelles séquelles ?)

Avec le développement quantitatif des populations, on peut craindre une certaine désinvolture à l'égard des animaux blessés. La rareté numérique, la qualité du trophée, la corpulence de l'animal incitent à rechercher les animaux blessés. L'abondance provoque une banalité

réductrice du nombre d'appel à un conducteur.

Proportionnellement, et paradoxalement, l'augmentation des attributions entraîne une baisse du nombre des recherches...

La recherche dans l'Orne : 100 000 ha boisés, quelques 12 000 grands animaux prélevés. Hélas, tous les tirs ne sont pas efficaces, 1 000 à 2 000 animaux sont blessés plus ou moins gravement. **Seulement 10 % font l'objet d'une recherche par un conducteur agréé.**

Des conducteurs interviennent dans le département avec un taux de réussite voisin de 50 %. (liste en bas de page). Ce sont des bénévoles, leur intervention est gratuite.

Chasseurs, Responsables de chasse, faites que dans notre département, la recherche des animaux blessés devienne le complément obligatoire de l'action de chasse.

“ *Il n'est pas déshonorant de mal placer sa balle surtout lors de tirs de battues. Par contre, il est méprisable de se désintéresser du sort de l'animal tiré qui, s'il est blessé, ira mourir misérablement, souvent à quelques centaines de mètres seulement. Un conducteur parfaitement formé à cette discipline permet de remédier à ce type de bavure...* ”

Jean LEMOINE

Les Indices



La présence d'indices sur le lieu du tir n'est pas systématique :

- Poils difficilement visibles.
- Saignement qui apparaît après plusieurs mètres, voir dizaines de mètres.

Éléments également à prendre en compte :

- Comportement de l'animal (animal qui ralentit, animal qui se sépare de la harde ou de la compagnie).
- Impression et ressenti de tireur au moment du tir (tireur qui pense avoir atteint l'animal).

Alain VALLÉE, Frédéric VILFAYEAU, Anthony BOISSEAU



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER



Notre association poursuit ses activités pour la promotion de tous les modes de chasse du grand gibier dans l'Orne. Les adhérents reçoivent deux fois par an une lettre d'information contenant les actualités cynégétiques départementales. Nous envoyons également par mail tous les communiqués plus urgents à nos adhérents.

Formation et préparation à l'examen du Brevet Grand Gibier

Le Brevet reste une expérience incontournable sur les connaissances du grand gibier. Les candidats profitent de présentations et de démonstrations par des intervenants reconnus comme Vincent Vouzelaud et Hervé Moulinet (UNUCR) et de conseils sur le perfectionnement au tir grâce à nos référents départementaux. De nombreux outils de révision sont mis à disposition : modules commentés, manuel de révision, quiz en ligne...

Perfectionnement au tir et réglage des optiques

En collaboration avec la FDC61, l'association participe à l'encadrement des formations dispensées au stand de tir d'Argentan : sanglier courant, tir à 100 m, tir à 25 m, réglage des optiques. Elle propose également des séances dédiées aux nouveaux titulaires du permis de chasser sur les



manipulations des armes et les principes fondamentaux du tir.

Utilisation des drones thermiques pour la prévention de la mortalité des faons de chevreuil lors des fauchages

En collaboration avec la FDC61, plusieurs pilotes assurent le survol des parcelles à risques suite aux appels des agriculteurs.

Présence dans les instances cynégétiques

Le Président siège au Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage. Un représentant de l'association siège à chaque sous-commission de plan de chasse.

Sensibilisation à la recherche du grand gibier blessé

L'association soutient la promotion de la recherche du grand gibier blessé en proposant des démonstrations avec l'aide d'Hervé Moulinet (UNUCR).

Participation aux manifestations cynégétiques

L'association participe au Salon Chasse, Pêche, Nature et Terroir à Alençon ainsi qu'à la journée *À cor et à cri* au Château de Carrouges en proposant notamment une exposition photographique.

Travail sur l'équilibre forêt-gibier

Plusieurs référents participent aux activités du site pilote sur l'équilibre forêt-gibier sur le massif forestier d'Écouves en partenariat avec la FDC61, le CNPF et l'ONF.

Participation à l'opération « J'aime la Nature Propre »

En collaboration avec la FDC61, nos adhérents participent à cette grande opération de nettoyage.

Cotation des trophées

Deux cotateurs sont affiliés à l'Association française de mensuration des trophées.

M. Matthieu COUSTY
PRÉSIDENT

BUREAU DE L'ASSOCIATION

ADCGGO c/o Serge MOUCHEL
21, rue des Écureuils
61200 Argentan
E-mail : adcggorne@orange.fr
Tél. 06 86 33 03 39
www.ancgg.org/ad61

PRÉSIDENT
Matthieu COUSTY

VICE-PRÉSIDENT
Daniel BOUVÉ

SECRÉTAIRE
Serge MOUCHEL

TRÉSORIER
Benoît SALLARD

RESPONSABLE BREVET GRAND GIBIER
Sébastien BODEREAU
sebastien.bodereau@wanadoo.fr

BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier. Ce Brevet est un test qui constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique.

L'ADCGGO propose une session tous les ans au printemps avec un examen au mois de juin.

Le Brevet Grand Gibier comporte deux épreuves :

- Une **épreuve théorique** de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiple.
- Une **épreuve pratique** (tir, arc ou vènerie).

INSCRIPTION À L'ASSOCIATION

(30 € pour l'adhésion seule, 65 € avec l'abonnement à la revue *Grande Faune*) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

- PAR COURRIER : C/O Serge MOUCHEL – 21, rue des Écureuils – 61200 ARGENTAN
- EN LIGNE AVEC PAIEMENT SÉCURISÉ EN CB : www.ancgg.org/ad61



FORMATION COMPLÉMENTAIRE AU TIR DU GRAND GIBIER POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES DU PERMIS DE CHASSER

Afin d'accompagner les nouveaux chasseurs dans les bonnes pratiques de sécurité lors de la manipulation des armes et d'améliorer leur précision au tir par la maîtrise des principes fondamentaux du tir du grand gibier, la FDC61 et l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne proposent aux nouveaux titulaires du permis de chasser une formation de perfectionnement au tir à l'arme rayée à courte distance.

OBJECTIFS

Aider le chasseur à être plus sûr dans toutes les situations
Améliorer son efficacité pour le tir du grand gibier
Réduire les risques de blessure pour le gibier

PROGRAMME

Enseignement des principes fondamentaux
de la manipulation des armes avec exercices sur la tenue,
l'utilisation de la bretelle
et le chargement-déchargement des armes.
Enseignement des principes fondamentaux du tir
avec exercices à sec et à balles réelles.

DATES

SAMEDI 11 OCTOBRE 2025 de 9 h à 12 h

SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 de 9 h à 12 h

SITE

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne
4592, route de Chambois – CS 70015
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

INSCRIPTION

Sur réservation auprès de la Fédération
Départementale des Chasseurs au **02 33 67 99 39**

PRIX

30 €, à payer sur place en chèque ou espèce.
Ce tarif inclut une adhésion pour un an à l'Association
Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne

PRÉVOIR

son permis de chasser validé
son assurance chasse
sa carabine, si possible équipée d'une bretelle
30 balles
des protections auditives



L'échinococcose alvéolaire ?

Quésako ?



Des gestes simples de prévention



Se laver les mains après avoir jardiné, touché un animal ou avant de manger



Emballer et jeter à la poubelle les crottes. Ne pas les composter



Laver abondamment les fruits et légumes



Vermifuger votre chien chaque mois avec du praziquantel s'il est à risque (s'il chasse et mange des campagnols)



Cuire les légumes du jardin. Privilégier tartes et confitures. La congélation ne tue pas les œufs du parasite



Porter des gants jetables quand vous manipulez un cadavre de renard